

Conseil de l'Europe
Rapport d'activité 2005

Editions du Conseil de l'Europe

Edition anglaise :

Activities of the Council of Europe – 2005 Report

ISBN-10: 92-871-5942-4

ISBN-13: 978-92-871-5942-7

Editions du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

<http://book.coe.int>

© Couverture: extrait affiche Rafal Olbinski

ISBN-10: 92-871-5941-6

ISBN-13: 978-92-871-5941-0

© Conseil de l'Europe, avril 2006

Imprimé en Belgique

Table des matières

Préface du Secrétaire Général	7
Comité des Ministres	9
1. 3 ^e Sommet du Conseil de l'Europe.....	11
2. Droits de l'homme.....	13
3. Europe du Sud-Est.....	13
4. Caucase.....	15
5. Stabilité démocratique.....	16
6. Renforcement des activités.....	17
7. Cohésion sociale et diversité culturelle.....	17
8. Coopération interinstitutionnelle.....	18
9. Coopération avec d'autres organisations internationales.....	18
10. Ministres des Affaires étrangères des Etats membres du Conseil de l'Europe.....	19
11. Représentants permanents.....	20
Assemblée parlementaire	23
1. Commission des questions politiques.....	25
2. Commission des questions juridiques et des droits de l'homme.....	26
3. Commission des questions économiques et du développement.....	27
4. Commission des questions sociales, de la santé et de la famille.....	27
5. Commission des migrations, des réfugiés et de la population.....	28
6. Commission de la culture, de la science et de l'éducation.....	28
7. Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales.....	29
8. Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes.....	30
9. Commission du Règlement et des immunités.....	30
10. Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi).....	30
11. Autres activités de l'Assemblée parlementaire.....	31
12. Organes de l'Assemblée parlementaire.....	32
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe	35
1. Sessions.....	37
2. Présidence.....	38
3. Activités de suivi et d'observation d'élections.....	38
4. Conférences, séminaires, réunions générales.....	39
5. Bureau du CPLRE.....	42
Cour européenne des Droits de l'Homme	43
1. Ratifications et signatures de la Convention européenne des Droits de l'Homme et de ses protocoles.....	45
2. Election des juges.....	46
3. Statistiques et jurisprudence.....	46
4. Composition de la Cour.....	47
Commissaire aux droits de l'homme	49
1. La promotion du respect effectif des droits de l'homme.....	51
2. L'identification d'éventuelles insuffisances dans le droit et la pratique des Etats membres du Conseil de l'Europe.....	52

3.	Assistance, coopération avec les structures «droits de l'homme» et aide à leur mise en place.....	52
4.	Election du nouveau Commissaire aux droits de l'homme.....	52
I. Affaires politiques.....		
1.	Soutien de l'action politique.....	55
2.	Coopération interinstitutionnelle et relations extérieures.....	55
3.	Société civile et organisations non gouvernementales.....	58
4.	Ecoles d'études politiques.....	59
5.	Projet «Bonne gouvernance dans la société de l'information».....	59
6.	Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud).....	60
II. Planification stratégique.....		
1.	Suivi du respect des engagements.....	63
2.	Programmation et évaluation.....	64
3.	Mobilisation des ressources, partenariats et coordination.....	64
III. Affaires juridiques.....		
1.	Conférences ministérielles.....	67
2.	Questions constitutionnelles.....	67
3.	Droit international public.....	68
4.	Techniques de rédaction des lois et processus législatif.....	68
5.	Démocratie locale et régionale.....	68
6.	Coopération transfrontalière.....	69
7.	Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.....	69
8.	Nationalité.....	69
9.	Réfugiés et demandeurs d'asile.....	69
10.	Société civile.....	69
11.	Indépendance et efficacité de la justice.....	70
12.	Droit administratif.....	70
13.	Protection des enfants.....	71
14.	Coopération et réformes législatives en matière pénale.....	71
15.	Procureurs.....	71
16.	Assistance aux victimes.....	71
17.	Terrorisme.....	71
18.	Blanchiment des capitaux.....	71
19.	Corruption.....	72
20.	Coopération technique contre le crime organisé.....	72
21.	Cybercriminalité.....	73
22.	Police et services de sécurité.....	73
23.	Système pénitentiaire.....	73
24.	Protection des données.....	73
25.	Bioéthique.....	73
IV. Droits de l'homme.....		
1.	Contrôle de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme.....	75
2.	Charte sociale européenne.....	76
3.	Coopération et sensibilisation en matière de droits de l'homme.....	77
4.	Coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme, droit et politique des droits de l'homme.....	78
5.	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).....	78
6.	Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.....	79

7.	Médias.....	79
8.	Egalité entre les femmes et les hommes.....	80
9.	Prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.....	81
V. Cohésion sociale.....		83
1.	Affaires sociales et santé.....	83
2.	Accord partiel dans le domaine social et de la santé publique.....	86
3.	Accord partiel Groupe Pompidou.....	87
4.	Accord partiel de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.....	88
5.	Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM).....	88
VI. Education, culture et patrimoine, jeunesse et sport.....		91
1.	Education scolaire, extrascolaire et enseignement supérieur.....	91
2.	Culture et patrimoine culturel et naturel.....	93
3.	Jeunesse et sport.....	96
VII. Communication.....		99
1.	Presse.....	99
2.	Relations publiques.....	100
3.	Audiovisuel.....	101
4.	Communication et information en ligne.....	101
5.	Editions (http://book.coe.int).....	102
VIII. Structures internes.....		105
1.	Administration et logistique.....	105
2.	Protocole.....	108
3.	Audit.....	108
Annexes		
Annexe A – Textes adoptés par le Comité des Ministres.....		111
Annexe B – Textes adoptés par l'Assemblée parlementaire.....		133
Annexe C – Textes adoptés par le Congrès.....		139
Annexe D – Budgets et répartition des postes en 2005.....		141

Préface du Secrétaire Général

La publication du rapport sur les activités du Conseil de l'Europe en 2005 est une bonne occasion de se tourner vers l'avenir. Cette préface résume ce que j'ai dit aux membres de l'Assemblée parlementaire dans ma déclaration sur l'Etat du Conseil de l'Europe le 23 janvier, où j'annonçais les objectifs pour 2006. Notre prochain rapport annuel d'activité vous donnera l'occasion d'évaluer dans quelle mesure nous aurons réussi à les atteindre.

Je me suis donné pour mission, au cours de la deuxième année de mon mandat, d'améliorer l'organisation de notre travail et la coordination de nos projets et programmes, l'idée étant qu'il ne faut pas confondre activité et productivité. Travailler beaucoup sans obtenir de résultats est une perte de temps.

Il ne s'agit pas du tout pour moi, disant cela, de décrier les compétences et le dévouement des agents. Au contraire, c'est précisément leur zèle et leurs talents qui nous obligent à créer les conditions leur permettant de donner leur pleine mesure. Le responsable ultime de l'organisation efficace du travail du Conseil de l'Europe est celui qui est à sa tête, et je continuerai d'exploiter toutes les possibilités offertes par le mandat de l'Organisation et par les priorités qu'a fixées le 3^e Sommet, malgré les restrictions imposées par nos ressources limitées.

Pour ce qui est de mes propres activités en 2006, j'entends mettre particulièrement l'accent sur trois thèmes qui découlent de la Déclaration et du Plan d'action du sommet.

Le premier thème sera l'élimination de toutes les formes de discrimination, qu'il s'agisse du racisme, de l'inégalité entre les sexes, ou de la discrimination fondée sur les croyances religieuses, l'orientation sexuelle ou l'opinion politique. Dans certains pays membres, il est question de tolérance zéro pour les comportements criminels. Je soutiens cette position, mais nous devons aussi œuvrer à instaurer progressivement l'intolérance zéro dans la totalité de nos 46 Etats membres.

Le deuxième thème concernera toutes les formes de torture et de traitements inhumains et dégradants, à commencer par celles qui sont visées au sens strict par notre convention, mais aussi tous les autres actes qui portent atteinte à la dignité humaine, la violence contre les femmes, y compris la violence conjugale, le trafic des êtres humains et la manière dont sont traités les patients dans les hôpitaux psychiatriques et les enfants, qu'ils soient placés en institution ou dans leur propre famille.

Mon troisième thème sera la démocratie, et je tiens à insister ici sur deux points importants. Premièrement, la démocratie est beaucoup plus qu'un ensemble de lois et de procédures appropriées; la vraie démocratie est enracinée dans une vraie culture démocratique. Deuxièmement, la nécessité d'entretenir cette culture s'impose non seulement aux démocraties dites nouvelles, mais aussi aux pays qui invoquent des traditions démocratiques de plusieurs siècles.

Un ancien membre de l'Assemblée parlementaire, Tony Banks, a dit un jour dans l'Hémicycle que le silence était la forme de discrimination la plus répandue. On peut en dire autant de la torture et du non-respect de la démocratie. C'est pourquoi, en 2006, je mettrai particulièrement l'accent sur les campagnes du Conseil de l'Europe, qui sont un outil de progrès important, à condition de s'articuler dûment et logiquement autour des activités normatives et de suivi. Nous devons observer, agir et exprimer notre position de manière cohérente, conséquente et effective.

L'amélioration de la communication est un élément essentiel de cette nouvelle approche. La Direction de la communication n'a plus pour vocation d'être un service des ventes: elle fait organiquement partie de l'Organisation, à laquelle elle donne des conseils et apporte une assistance dès qu'une nouvelle activité est entreprise. Les critères qui ont présidé au choix de ces thèmes ont été le souhait de voir le Conseil de l'Europe

Rapport d'activité

jouer un rôle et d'apporter une contribution utile. Ce qui compte, ce n'est pas seulement l'importance de la question, mais ce que le Conseil de l'Europe peut faire.

Certes, le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale, et l'efficacité de son action ne dépend pas seulement de la performance de ses agents, mais aussi de la mesure dans laquelle les gouvernements de nos Etats membres s'acquittent de leurs obligations et de leurs engagements financiers, politiques et juridiques envers l'Organisation, et de la rapidité avec laquelle ils le font. Les décisions prises par les chefs d'Etat ou de gouvernement ou, en leur nom, par le Comité des Ministres, n'ont pas seulement des incidences financières: elles exigent très souvent une suite sur les plans législatif et administratif au niveau national.

Le soutien massif des Etats membres à la réforme de la Cour européenne des Droits de l'Homme est louable, mais il n'aura guère d'effet si les Etats membres n'accélèrent pas la ratification du Protocole n° 14 à la Convention européenne des Droits de l'Homme. En janvier 2006, plus d'un an et demi après son ouverture à la signature, ce protocole n'a été ratifié que par 21 pays.

Il en va de même pour les trois conventions ouvertes à signature lors du 3^e Sommet en mai de l'année dernière. En janvier 2006, la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains avait été signée par 25 pays, mais ratifiée par aucun; et les deux conventions relatives à la lutte contre le terrorisme avaient été signées par 31 et 20 pays, respectivement, mais, là encore, ratifiées par aucun.

Nous continuerons à collaborer étroitement avec nos partenaires internationaux toutes les fois que cette collaboration nous permettra de nous acquitter plus efficacement de notre mandat, mais – j'insiste sur ce point – en tant que partenaire et non simple sous-traitant.

J'attache une importance particulière à l'Organisation des Nations Unies, et je suis convaincu que la contribution du Conseil de l'Europe, en tant qu'organisation régionale, n'a pas encore été pleinement exploitée. Mon intervention au Conseil de sécurité, en octobre dernier, à l'invitation de la présidence roumaine, a été la première qu'un Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ait jamais eu l'occasion de faire directement devant cet important organe de l'ONU, et je pense que cela augure bien de l'avenir.

Je continuerai à développer des relations de partenariat avec l'OSCE et l'Union européenne. Un des thèmes que j'ai déjà abordés avec la Commission européenne est la nouvelle agence des droits fondamentaux et la manière dont elle peut contribuer utilement à l'action du Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe a toujours été synonyme d'excellence, d'expérience et d'expertise dans la protection de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit. Mon intention est d'ajouter la confiance à sa compétence et d'en faire une organisation qui définit sa propre ligne d'action et qui agit, au lieu de simplement réagir aux événements extérieurs.

Comité des Ministres

2
0
0
5



Comité des Ministres

Les textes adoptés du Comité des Ministres sont reproduits en annexe A ou peuvent être consultés sur le site Internet: http://www.coe.int/T/CM/adoptedTexts_fr.asp

La Pologne a présidé le Comité des Ministres de novembre 2004 à mai 2005; le Portugal lui a succédé après le 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16 et 17 mai). Le 17 novembre, la Roumanie a, à son tour, succédé au Portugal pour les six mois suivants. 2005 a été une année cruciale pour le Comité des Ministres et, naturellement, pour l'Organisation dans son ensemble: les décisions prises lors du 3^e Sommet visent à fixer à ses activités, pour les années à venir, des priorités et des orientations nouvelles, qui ont aussi nécessité certaines adaptations de sa structure interne.

Le Comité des Ministres a tenu sa session ministérielle annuelle les 16 et 17 novembre, à Strasbourg, sous la présidence du Portugal. Elle a été l'occasion, pour les ministres des Affaires étrangères des Etats membres et leurs représentants, ainsi que pour les représentants des pays observateurs, de la Commission européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de faire le point sur la mise en œuvre du plan d'action adopté lors du sommet. Les discussions ont porté sur cinq grandes priorités politiques: le renforcement du système de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, l'intensification de l'action du Conseil en faveur de la démocratie, la construction d'une Europe plus humaine, le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'OSCE et les Nations Unies, et la mise en œuvre du chapitre V du plan d'action du sommet, qui concerne l'amélioration de la transparence et de l'efficacité du Conseil de l'Europe (au moyen d'une réforme de ses structures et méthodes de travail).

Le Secrétaire Général a organisé à l'intention des ministres la traditionnelle réunion informelle «causerie au coin du feu», à laquelle le Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, a participé en tant qu'invité spécial. Les discussions confidentielles ont eu pour thème central le rapport sur la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe confié à M. Juncker lors du sommet. Un événement «Traité», visant à encourager la signature et/ou la ratification des conventions récentes, a aussi été organisé pendant la session: il concernait notamment le Protocole n° 14 à la Convention européenne des Droits de l'Homme amendant le système de contrôle de la Convention et les trois conventions sur le terrorisme, le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains ouvertes à la signature lors du sommet de mai 2005. Un total encourageant de dix-neuf signatures ou ratifications a été obtenu.

1. 3^e Sommet du Conseil de l'Europe

L'invitation de la Pologne de tenir le 3^e Sommet à Varsovie les 16 et 17 mai 2005 a été hautement significative: située au cœur de l'Europe, la Pologne symbolise à la fois les destructions massives de la seconde guerre mondiale – il y a soixante ans – et le processus de réunification qui a mis fin à la division arbitraire et artificielle dont avait souffert notre continent. Le Sommet de Varsovie a été l'occasion de rassembler toutes les nations européennes sur la base de leur engagement commun en faveur de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de la prééminence du droit, et a permis de saluer les progrès importants enregistrés

Rapport d'activité

concernant l'objectif stratégique de «construire une Europe sans clivages», fixé par le Sommet de Strasbourg de 1997 et la Déclaration de Budapest adoptée lors du 50^e anniversaire du Conseil de l'Europe, en 1999.

Le sommet a été une réussite: trente-huit chefs d'Etat et de gouvernement y ont participé, représentant trente-six Etats membres du Conseil de l'Europe. Il a naturellement eu un impact considérable sur l'opinion publique du pays hôte, mais les informations le concernant ont aussi atteint de nombreux citoyens de toute l'Europe (la séance officielle publique a été retransmise en direct sur Internet, ce qui constitue une première dans l'histoire de la diplomatie internationale). D'autres événements ont contribué à la médiatisation du sommet: les réunions bilatérales (telles que les rencontres entre les Présidents arménien et azerbaïdjanais au sujet du conflit du Haut-Karabakh) ou l'ouverture à la signature des trois conventions du Conseil de l'Europe mentionnées ci-dessus à propos de la 115^e session, qui ont respectivement été signées par dix-huit, douze et quatorze Etats membres. Un sommet de la jeunesse, organisé parallèlement à Varsovie, a montré combien l'Organisation était attachée à soutenir les jeunes générations à venir et à contribuer aux travaux menés par les organisations internationales de jeunesse.

Afin de maintenir l'efficacité à long terme de la Convention européenne des Droits de l'Homme, les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de mettre en place un groupe des sages chargé d'élaborer une stratégie d'ensemble dans ce domaine. Le groupe a été rapidement mis en place après le sommet et soumettra un rapport intérimaire à la 116^e session du Comité des Ministres, les 18 et 19 mai 2006. En outre, il a été décidé de créer un forum du Conseil de l'Europe pour l'avenir de la démocratie, qui s'est réuni pour la première fois le 4 novembre sur le thème de la participation civile. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont aussi décidé de renforcer la contribution du Conseil de l'Europe à l'action internationale vis-à-vis du terrorisme, de la corruption et du crime organisé, de

la traite des êtres humains, de la cybercriminalité et de la bioéthique, et ont lancé des programmes sur la violence à l'égard des femmes et de promotion des droits des enfants. Ils ont reconnu la nécessité de promouvoir la culture démocratique et d'encourager le dialogue interculturel et interreligieux, tant entre les peuples d'Europe qu'entre ce continent et les régions voisines.

Le sommet a élaboré une feuille de route claire pour le renforcement du partenariat entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, qui aboutira au cours de l'année 2006 à la conclusion d'un mémorandum d'accord entre les deux organisations. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont confié à Jean-Claude Juncker, en sa qualité de Premier ministre d'un des Etats fondateurs – à la fois – du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, et parce qu'il est l'un des responsables politiques européens les plus expérimentés, la mission d'élaborer – à titre personnel – un rapport sur les relations entre les deux organisations. L'analyse de M. Juncker s'appuiera sur les décisions du sommet et visera en premier lieu à renforcer la dimension humaine de la construction européenne.

A l'issue du sommet, les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté la Déclaration de Varsovie et le plan d'action, qui ouvrent la voie à une coopération et une solidarité renforcées au niveau paneuropéen; les deux textes figurent à l'annexe A. Après le sommet a été créé un comité de suivi présidé par le président des délégués et composé des représentants permanents de tous les Etats membres, auquel participent des représentants de l'Assemblée parlementaire, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe et de la Commission européenne, qui a entamé ses travaux en juin. Les décisions du sommet ont été incorporées dans la structure institutionnelle du Conseil de l'Europe et intégrées dans le programme d'activités et le budget à partir de 2006. Les autres initiatives majeures ont été la création des instances suivantes: le Groupe de sages chargé de réfléchir à l'avenir de la Cour européenne des Droits de l'Homme sur le long terme (en septembre), la *task force* sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes (en

novembre) et la *Task force* de haut niveau sur la cohésion sociale au XXI^e siècle (en décembre).

2. Droits de l'homme

Les conclusions du 3^e Sommet ont souligné une fois encore la nécessité d'améliorer le fonctionnement de la Cour européenne des Droits de l'Homme et l'importance de la ratification du Protocole n° 14 à la Convention. Au cours de l'année, plusieurs conférences et séminaires organisés autour de thèmes tels que la longueur excessive des procédures judiciaires ont permis de mieux faire connaître, dans les Etats membres, les problèmes liés à la mise en œuvre de la Convention. Les travaux du Comité en matière d'exécution des arrêts offrent des exemples d'évolution positive, et les nombreuses résolutions intérimaires adoptées constituent autant d'occasions de dresser un bilan des mesures prises ou en voie d'adoption, dans les pays concernés, pour s'attaquer aux causes profondes des violations de la Convention. Des progrès ont par exemple été observés dans la modernisation du système juridique italien afin de raccourcir la durée des procédures judiciaires. Concernant la Roumanie, l'examen de l'affaire *Dalban* a montré que des efforts avaient été entrepris afin de garantir l'équité des procédures pénales relatives à la liberté d'expression. Par ailleurs, l'adoption du nouveau Code pénal, devant s'inscrire dans la réforme générale du droit pénal, a été perçue comme une avancée significative.

La Grèce a par ailleurs adopté, ou adopte actuellement, des mesures législatives, réglementaires et infrastructurelles de grande ampleur afin d'améliorer les conditions de détention dans les locaux de la police et les prisons (affaires *Dougoz* et *Peers*). Concernant plusieurs affaires contre la Turquie, le Comité a noté que des efforts avaient été entrepris pour renforcer le cadre réglementaire de l'action des forces de sécurité, améliorer la formation professionnelle de ces forces et garantir l'existence de recours efficaces, au niveau national, contre les pratiques abusives. Le Comité des Ministres a procédé à un examen initial de l'arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme dans l'affaire *Öcalan*

c. Turquie. Depuis l'adoption de la Résolution intérimaire ResDH(2005)42 sur l'affaire *Ilaşcu et autres c. Moldova et Fédération de Russie* (concernant la détention arbitraire), cette question a été examinée lors de chaque réunion des délégués. La libération des prisonniers n'ayant pas été obtenue, une deuxième résolution intérimaire, ResDH(2005)84, a été adoptée en juillet.

La «procédure pilote» destinée à réduire de manière significative le nombre des requêtes transmises à la Cour a été appliquée pour la première fois dans l'affaire *Broniowski c. Pologne* (ResDH(2005)58). Le Comité des Ministres a pris note des mesures prises par la Pologne pour résoudre le problème structurel de l'indemnisation de tous les requérants dans des affaires relatives à l'abandon des biens dans les territoires situés au-delà du Boug, après la seconde guerre mondiale. Le Comité a poursuivi ses efforts visant à réévaluer et améliorer ses méthodes de travail: en particulier, il a de plus en plus souvent recours à des résolutions finales groupées qui mettent simultanément un terme officiel à l'examen de plusieurs affaires analogues. Cette méthode, outre le gain d'efficacité qu'elle représente sur le plan administratif, illustre aussi plus clairement la manière dont les arrêts de la Cour peuvent influencer la politique des pouvoirs publics dans certains domaines.

Au cours de l'année, le Commissaire aux droits de l'homme a présenté au Comité des Ministres ses rapports sur ses visites en Croatie, en Espagne, en Fédération de Russie, en Islande, en Italie, au Liechtenstein, au Royaume-Uni et en Suisse. En septembre, le Comité des Ministres a retenu trois candidats pour le poste de Commissaire aux droits de l'homme, en prévision de l'achèvement du mandat du premier commissaire, M. Alvaro Gil-Robles. L'Assemblée parlementaire, lors de sa session d'octobre, a élu le Suédois Thomas Hammarberg Commissaire aux droits de l'homme.

3. Europe du Sud-Est

La question de la stabilité démocratique en Europe du Sud-Est et de la contribution spécifique du

Conseil de l'Europe à la mise en œuvre de l'objectif commun d'intégration progressive des pays de cette région dans les structures européennes est demeurée l'un des axes essentiels de l'activité du Comité des Ministres pendant l'année 2005. L'application de la stratégie postadhésion pour la Serbie-Monténégro a privilégié le fonctionnement des institutions démocratiques, la protection des droits de l'homme et des minorités, la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et l'Etat de droit. Une mission du Secrétariat s'est rendue dans la région du 13 au 17 juin. D'importants échanges de vues ont eu lieu à Strasbourg entre les Délégués des Ministres et MM. Rasim Ljajic, ministre des Droits de l'homme et des Minorités, et président du Conseil national pour la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) (mars), Petr Ivantsov, directeur politique du bureau du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Kosovo (juillet), et Marek Nowicki, médiateur pour les droits de l'homme au Kosovo (décembre).

Les 8^e et 9^e rapports de suivi du Secrétariat ont souligné l'évolution positive dans le domaine de la coopération avec le TPIY, de la mise en œuvre de la Convention européenne des Droits de l'Homme et de la liberté des médias. Cependant, au vu de ces rapports, le Comité des Ministres a appelé instamment les autorités à respecter les obligations et engagements découlant de la signature et de la ratification de conventions pertinentes du Conseil de l'Europe, dont le délai avait été fixé à la fin de la deuxième année d'appartenance à l'Organisation, et à coopérer pleinement avec le TPIY.

Le Conseil de l'Europe a également continué à participer à la mise en œuvre de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation relative au Kosovo. A la suite d'une demande reçue en février de M. Soren Jessen-Petersen, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Kosovo, au sujet de la réforme de l'autonomie locale, le Comité des Ministres a autorisé le Secrétaire Général à financer une expertise du Conseil de l'Europe et le détachement d'un gestionnaire de projet en vue de la réforme. Les accords

passés avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sur l'utilisation des mécanismes de contrôle de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Convention pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants ont aussi donné de bons résultats.

Le Comité des Ministres a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie postadhésion concernant la Bosnie-Herzégovine, en mettant l'accent sur les institutions démocratiques, les droits de l'homme (notamment la question du retour des réfugiés et des personnes déplacées, et la coopération avec le TPIY), la primauté du droit et l'éducation. Au vu des 9^e, 10^e et 11^e rapports de suivi, le Comité des Ministres s'est félicité des récentes avancées, en particulier des réformes menées dans les domaines de la police, de la défense et de la radiodiffusion, de l'amélioration de la coopération avec le TPIY et de la ratification de cinq conventions pénales du Conseil de l'Europe. Compte tenu des progrès réalisés par la Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre de ses obligations et engagements, le Comité des Ministres a décidé de réexaminer la situation dans ce pays tous les semestres et non plus tous les trimestres. A la fin de l'année, le Comité s'est félicité de l'ouverture de discussions pour l'engagement d'une révision approfondie de la Constitution à la lumière de l'avis rendu par la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise).

Cependant, le Comité des Ministres a aussi appelé les autorités de Bosnie-Herzégovine à accélérer la mise en œuvre des réformes et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la poursuite de la coopération en ce qui concerne le transfert des personnes inculpées devant le TPIY à La Haye. Le Comité a noté que la législation adoptée et la Charte européenne de l'autonomie locale ne sont encore que partiellement appliquées et a demandé un réexamen du droit électoral et l'élaboration d'une loi-cadre nationale sur l'enseignement supérieur. Il a aussi demandé que soit supprimée la pratique dite de «deux écoles sous un même toit».

Le 7 décembre, le Comité des Ministres a adopté une réponse à la Recommandation 1705 (2005) de l'Assemblée parlementaire sur l'évolution politique récente dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine», en attirant particulièrement l'attention sur les réalisations remarquables que sont la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Ohrid et le lancement d'un processus de décentralisation très poussé, et en soulignant la précieuse contribution que constitue la réussite de la transition démocratique de «l'ex-République yougoslave de Macédoine» pour une paix et une stabilité durables dans la région des Balkans occidentaux.

4. Caucase

Le Comité des Ministres a continué l'examen de la situation dans les trois pays du Caucase du Sud, en maintenant les activités d'aide et en incitant ces Etats membres à poursuivre les réformes démocratiques.

Le contrôle de l'application des engagements souscrits par l'Arménie et l'Azerbaïdjan a été assuré par un groupe de suivi, dont une délégation s'est rendue à Erevan et à Bakou pendant la semaine du 27 juin au 1^{er} juillet 2005 l'attention s'est portée cette année plus particulièrement sur la préparation des importantes élections législatives en Azerbaïdjan et sur le référendum constitutionnel en Arménie. Les Délégués des Ministres ont aussi appelé plusieurs fois les deux pays à respecter leur engagement à travailler ensemble au règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. A la fin de l'année, ils se sont félicités de la nouvelle impulsion donnée au processus de négociation par les Présidents d'Arménie et d'Azerbaïdjan.

En ce qui concerne l'Arménie, les Délégués des Ministres ont approuvé le 28 septembre un plan d'action précisant le rôle du Conseil de l'Europe dans le travail d'information nécessaire pour inciter la population arménienne à participer à l'important référendum du 27 novembre. Celui-ci a abouti à l'adoption de plusieurs amendements constitutionnels, ouvrant ainsi la voie à la mise en

œuvre d'un certain nombre d'engagements souscrits par ce pays lors de son adhésion au Conseil de l'Europe.

Le Comité des Ministres a adopté un plan d'action pour l'Azerbaïdjan en mai afin d'aider les autorités de ce pays à organiser les élections législatives de novembre. Deux rapports d'étape sur la mise en œuvre de ce plan ont ensuite été présentés en septembre et en octobre. Lors de leur 115^e session, les Ministres ont noté avec inquiétude que, selon les conclusions préliminaires de la mission internationale d'observation, les élections législatives du 6 novembre n'ont pas été conformes à un certain nombre d'engagements à l'égard de l'OSCE, ni même aux normes du Conseil de l'Europe. Les Ministres ont pris note de la déclaration des autorités azéries indiquant qu'elles prendraient toutes les mesures nécessaires pour remédier aux anomalies observées. La question des détenus politiques en Azerbaïdjan constitue depuis déjà très longtemps un grave sujet de préoccupation pour le Comité des Ministres. C'est pourquoi la décision du Président Aliyev, en mars et en juin, d'amnistier un certain nombre de détenus a été accueillie avec une grande satisfaction, comme l'a indiqué le Comité dans une déclaration après l'amnistie du mois de mars.

Pendant l'année, le Comité des Ministres a invité les autorités géorgiennes à appliquer les recommandations spécifiques de la Commission de Venise, notamment à propos des amendements constitutionnels relatifs au fonctionnement du système judiciaire. La situation dans ce pays a été examinée en novembre lors de la réunion du Groupe de rapporteurs des Délégués des Ministres pour la stabilité démocratique, en présence du représentant spécial du Secrétaire Général et chef de la Mission de l'OSCE en Géorgie. A la suite de cet examen, le Comité des Ministres a approuvé le 23 novembre un plan d'action pour renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Géorgie, afin d'aider ce pays à mettre en œuvre ses engagements en suspens.

5. Stabilité démocratique

Le Comité des Ministres a continué à suivre la situation en Moldova, en tenant compte du fait que le renforcement de l'intégration européenne constitue l'un des objectifs prioritaires de la politique étrangère de ce pays. A la suite des élections législatives organisées en Moldova au début du mois de mars, le Président du Comité des Ministres s'est rendu à Chişinău le 31 mars. Les discussions ont porté essentiellement sur la question de l'alignement de la législation et de la pratique moldaves avec les normes du Conseil de l'Europe, notamment concernant l'indépendance et le pluralisme des médias, l'indépendance de la magistrature, la lutte contre la corruption et la démocratie locale. La question du statut futur de la Transnistrie a également été abordée, ainsi que celle de la situation des écoles moldaves dans la région transnistrienne de la Moldova et de la pleine exécution de l'arrêt dans l'affaire *Ilaşcu et autres c. Moldova et Fédération de Russie*. Pendant cette visite, le Président du Comité des Ministres a aussi rencontré les autorités de Tiraspol. Quelques semaines plus tard, le 13 juin, les Délégués des Ministres ont eu un échange de vues avec le nouveau représentant spécial de l'Union européenne en Moldova, M. Jacobovits de Szeged.

En ce qui concerne l'Ukraine, le Comité des Ministres a continué à suivre de près, par le biais de son Groupe de rapporteurs pour la stabilité démocratique, les mesures annoncées par les nouvelles autorités ukrainiennes en vue de promouvoir le fonctionnement des institutions démocratiques du pays. Le groupe de rapporteurs a tenu en avril un échange de vues avec le nouveau procureur général de l'Ukraine, M. Piskun. En réponse à la demande d'aide reçue du Président Iouchtchenko pendant la session de janvier de l'Assemblée parlementaire, le Comité des Ministres a approuvé le 15 juin un plan d'action pour aider les autorités ukrainiennes, en particulier dans le domaine de la réforme constitutionnelle, du renforcement de l'indépendance de la magistrature, de l'amélioration de la protection des droits de l'homme, de la promotion de la liberté d'expression et de la liberté

des médias, de la lutte contre la corruption et de l'aide à la préparation des élections parlementaires prévues en mars 2006.

A la suite des demandes d'aide reçues du Président de la République tchétchène, M. Alkhanov, le programme d'activités de coopération entre le Conseil de l'Europe et la Fédération de Russie en République tchétchène a été adapté et étoffé. En avril, le Comité des Ministres a tenu un échange de vues avec M^{me} Ella Pamfilova, présidente de la commission des droits de l'homme, sous l'égide du Président de la Fédération de Russie et, le 26 octobre, avec MM. Alu Alkhanov, Président de la République tchétchène, et Vladimir Lukin, Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie. Le 7 décembre, le Comité des Ministres a adopté une réponse à la Recommandation 1710 (2005) de l'Assemblée parlementaire sur le respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie, qui signale les efforts constructifs mis en œuvre par ce pays pour exécuter les arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme mais exprime aussi de vives inquiétudes sur le fait que l'arrêt de la Cour dans l'affaire *Ilaşcu c. Moldova et Fédération de Russie* n'a pas encore été appliqué.

La situation en Bélarus demeure un sujet de préoccupation pour le Comité des Ministres. Les mesures prises par les autorités de ce pays à l'encontre de certains opposants politiques et d'organisations de défense des droits de l'homme ont conduit la présidence à publier en mai une déclaration exprimant son inquiétude à propos de la détérioration de la situation. Des préoccupations identiques se sont exprimées au cours du 3^e Sommet qui a rassemblé tous les pays d'Europe sur la base des valeurs de l'Organisation, à l'exception notable du Bélarus. Lors de la 115^e session du Comité des Ministres en novembre, plusieurs Ministres ont aussi fait part de leur profonde préoccupation quant à la détérioration de la situation et, le 14 décembre, la présidence a publié une déclaration exprimant sa vive inquiétude au sujet de l'adoption d'amendements au Code pénal restreignant plus encore la liberté de réunion, la liberté d'association et la liberté d'expression dans ce pays.

Enfin, le Comité des Ministres a continué à suivre l'évolution de la situation à Chypre, en particulier dans le cadre du point correspondant, régulièrement placé à l'ordre du jour des Délégués des Ministres.

6. Renforcement des activités

Les trois conventions ouvertes à la signature lors du 3^e Sommet représentent un renforcement du cadre conventionnel européen. Outre les conventions relatives au terrorisme adoptées avant le sommet, de nouveaux textes spécialisés, notamment sur la protection des témoins et des victimes, ont permis d'étendre la gamme des outils internationaux pour combattre ce phénomène et faciliteront le contrôle politique et la coopération technique. Le Comité vérifie aussi régulièrement l'état des signatures et ratifications des instruments existants, et notamment du Protocole portant amendement à la Convention européenne pour la répression du terrorisme. L'action internationale contre le terrorisme a été l'un des thèmes principaux de la 3^e réunion multilatérale à haut niveau des ministères de l'Intérieur à Varsovie les 17 et 18 mars. Le Comité des Ministres a condamné dans une déclaration les attentats terroristes perpétrés à Londres le 7 juillet.

Les Délégués des Ministres ont tenu pendant l'année des échanges de vues avec la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), ainsi qu'avec d'autres organes travaillant dans le domaine du droit international comme le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe.

La présidence polonaise a organisé les 21 et 22 avril une conférence sur le rôle de la coopération transfrontière et interterritoriale dans le processus de l'intégration et de l'unification du continent, et la présidence portugaise a accueilli en juillet 2005 une conférence sur le 20^e anniversaire de la Charte européenne de l'autonomie locale. Un nouveau centre d'expertise sur la réforme du gouvernement local a été lancé par le sommet et à la fin de

l'année des discussions ont été entamées sur l'éventualité de créer un centre de coopération interrégionale et transfrontalière, qui serait situé en Fédération de Russie.

7. Cohésion sociale et diversité culturelle

La mise en place, dans le cadre des suites données au 3^e Sommet, d'une *task force* de haut niveau chargée d'examiner la stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe pour le XXI^e siècle constitue le développement récent le plus important dans le domaine de la cohésion sociale. Le 14 décembre, sur la base des propositions du Président, les Délégués des Ministres ont défini la composition de la *task force*, qui doit rendre son rapport final avant le 30 novembre 2007.

Le 3^e Sommet et la 115^e session du Comité des Ministres ont accordé une nouvelle priorité au travail de l'Organisation en direction de l'enfance, notamment par le lancement d'un programme triennal de promotion d'une «Europe avec et pour les enfants». Parmi les progrès réalisés en ce domaine, on peut mentionner l'adoption le 2 février d'une résolution sur la protection des adultes et enfants handicapés contre les abus, et le 16 mars l'adoption de la Recommandation Rec(2005)5 relative aux droits des enfants vivant en institution, ainsi que plusieurs réunions de haut niveau.

Le travail visant à assurer l'accès des Roms et des gens du voyage aux droits sociaux et à d'autres droits a été poursuivi. Du 13 au 15 décembre, le Conseil de l'Europe a accueilli la toute première session du Forum européen des Roms et gens du voyage qui a rassemblé des représentants roms de quarante-deux États membres.

Les questions de santé ont continué à figurer en bonne place à l'ordre du jour du Comité des Ministres, et ce dès le mois de janvier avec l'ouverture à la signature du Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, relatif à la recherche biomédicale. Le Comité des Ministres a aussi approuvé un document sur la

mise en œuvre de propositions pour une approche stratégique intégrée des activités de l'Organisation dans le domaine de la santé. Cette mise en œuvre fera l'objet d'un examen régulier.

La célébration du 50^e anniversaire de la Convention culturelle européenne s'est achevée par la Conférence de Faro (27 et 28 octobre) qui avait pour thème principal le dialogue entre l'Europe et les régions voisines, à commencer par le littoral sud de la Méditerranée. Une plate-forme multi-institutionnelle entre le Conseil de l'Europe et l'UNESCO a également été créée, ouverte à d'autres partenaires internationaux et régionaux, élargissant ainsi les horizons du dialogue interculturel. La Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société a été ouverte à la signature à Faro, où a aussi été adoptée la stratégie du Conseil de l'Europe pour le développement du dialogue interculturel. Lors de la 115^e session du Comité des Ministres, les participants ont appelé à la mise en œuvre rapide et efficace de cette stratégie, conformément aux décisions du Sommet de Varsovie.

8. Coopération interinstitutionnelle

La coopération interinstitutionnelle est particulièrement importante s'agissant du respect des obligations et engagements souscrits par les Etats membres car celui-ci engage fondamentalement la crédibilité de l'Organisation. Le 4 juillet, le Comité des Ministres a examiné le premier rapport thématique de suivi présenté conformément à la nouvelle procédure adoptée en juillet 2004. Le thème retenu pour 2005 était celui de la liberté d'association: l'analyse du travail mené par le Conseil de l'Europe, d'une part, et certains exemples de la législation et des pratiques en vigueur dans les Etats membres, d'autre part, ont permis de mettre en évidence un certain nombre de domaines dans lesquels les organes compétents du Conseil de l'Europe pourraient engager des actions concrètes de suivi afin de promouvoir la liberté d'association.

9. Coopération avec d'autres organisations internationales

La collaboration avec l'OSCE s'est poursuivie et intensifiée au cours de l'année, à commencer par une réunion à haut niveau «2+2», organisée le 23 février, à Strasbourg. Les participants se sont notamment félicités de la décision conjointe de créer un groupe de coordination chargé d'améliorer la coopération entre les deux organisations. Une réunion conjointe s'est tenue à Strasbourg le 18 avril entre le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et le Conseil permanent de l'OSCE. Les deux organisations ont adopté à cette occasion une déclaration politique conjointe, signée le 17 mai à Varsovie, lors du 3^e Sommet, par le Président du Comité des Ministres et le Président en exercice de l'OSCE. La déclaration inscrit quatre domaines prioritaires, qui devront inspirer les activités futures dans ce domaine: la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la traite des êtres humains, la protection des droits des minorités nationales et la promotion de la tolérance et de l'entente mutuelle. Ces domaines ont été confiés à quatre «correspondants» responsables de la coordination de l'action des deux organisations. La réunion annuelle de coordination, qui rassemble les hauts responsables des deux organisations, s'est tenue à Strasbourg le 8 juillet et a été suivie, le 30 septembre, d'une réunion du groupe de coordination créé en décembre 2004 par les organes exécutifs du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, lors de laquelle les progrès des correspondants ont été évalués.

La coopération avec l'Union européenne a reçu une impulsion nouvelle et concrète avec le 3^e Sommet, et, plus particulièrement, la décision de commander un rapport sur la coopération future (voir le point 2 ci-dessus). Au cours de l'année, le 16 mars, une réunion «quadripartite» à haut niveau s'est tenue à Bruxelles. Les participants ont salué la nomination récente d'un représentant de la Commission européenne auprès du Conseil de l'Europe: la présidence du Conseil de l'Union européenne et les représentants du Conseil de l'Europe ont encouragé la création d'un poste permanent de

représentant de la Commission auprès du Conseil. Dans le même esprit, les participants ont souligné l'importance de la complémentarité et de la coopération dans le cadre de la future agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et ils se sont félicités des perspectives favorables qu'ouvrent les objectifs fixés. Enfin, ils ont demandé que la complémentarité et la coopération soient de la même manière prises en considération dans le cadre des projets d'agence pour la diversité linguistique et d'institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Afin d'améliorer la protection et la promotion des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe devra

coopérer plus étroitement avec les Nations Unies sur les questions qui concernent les deux organisations. Parce qu'il est une organisation paneuropéenne, le Conseil de l'Europe occupe une position idéale pour contribuer à la réalisation des objectifs des Nations Unies et à l'application de ses principes fondamentaux. La réunion de coordination annuelle à haut niveau avec les Nations Unies s'est tenue à Strasbourg le 18 février 2005, avec la participation de l'OSCE et de l'Union européenne. Elle a eu pour thèmes centraux l'Etat de droit et la liberté d'expression.

10. Ministres des Affaires étrangères des Etats membres du Conseil de l'Europe

Albanie	M. Kastriot Islami, ministre des Affaires étrangères / M. Besnik Mustafaj (à partir de septembre 2005)
Andorre	M ^{me} Juli Minoves Triquell, ministre des Affaires étrangères
Arménie	M. Vardan Oskanian, ministre des Affaires étrangères
Autriche	D ^r Ursula Plassnik, ministre des Affaires étrangères
Azerbaïdjan	M. Elmar Mammadyarov, ministre des Affaires étrangères
Belgique	M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères
Bosnie-Herzégovine	M. Mladen Ivanić, ministre des Affaires étrangères
Bulgarie	M. Solomon Passy, ministre des Affaires étrangères / M. Ivailo Kalfin, ministre des Affaires étrangères (à partir d'août 2005)
Croatie	M. Miomir Žužul, ministre des Affaires étrangères / M ^{me} Kolinda Grabar-Kitarović, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne (à partir de février 2005)
Chypre	M. George Iacovou, ministre des Affaires étrangères
République tchèque	M. Cyril Svoboda, ministre des Affaires étrangères
Danemark	M. Per Stig Møller, ministre des Affaires étrangères
Estonie	M ^{me} Kristiina Ojuland, ministre des Affaires étrangères / M. Urmas Paet (à partir d'avril 2005)
Finlande	M. Erkki Tuomioja, ministre des Affaires étrangères
France	M. Michel Barnier, ministre des Affaires étrangères / M. Philippe Douste-Blazy (à partir de juin 2005)
Géorgie	M ^{me} Salome Zourabichvili, ministre des Affaires étrangères / M. Gela Bezhuashvili, ministre des Affaires étrangères (à partir d'octobre 2005)
Allemagne	M. Joschka Fischer, ministre des Affaires étrangères / M. Frank-Walter Steinmeyer, ministre des Affaires étrangères (à partir de novembre 2005)
Grèce	M. Petros G. Molyviatis, ministre des Affaires étrangères
Hongrie	D ^r Ferenc Somogyi, ministre des Affaires étrangères
Islande	M. Davið Oddsson, ministre des Affaires étrangères / M. Geir H. Haarde, ministre des Affaires étrangères (à partir de septembre 2005)

Rapport d'activité

Irlande	M. Dermot Ahern, ministre des Affaires étrangères
Italie	M. Gianfranco Fini, ministre des Affaires étrangères
Lettonie	M. Artis Pabriks, ministre des Affaires étrangères
Liechtenstein	M. Ernst Walch, ministre des Affaires étrangères / M ^{me} Rita Kieber-Beck, ministre des Affaires étrangères, des Affaires culturelles et pour la famille et l'égalité des chances (à partir d'avril 2005)
Lituanie	M. Antanas Valionis, ministre des Affaires étrangères
Luxembourg	M. Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration
Malte	M. Michael Frendo, ministre des Affaires étrangères
Moldova	M. Andrei Stratan, ministre des Affaires étrangères
Monaco	M. Patrick Leclercq, ministre d'Etat, Direction des relations extérieures / M. Rainier Imperti, conseiller gouvernemental pour les relations extérieures
Pays-Bas	D ^r Bernard Bot, ministre des Affaires étrangères
Norvège	M. Jan Petersen, ministre des Affaires étrangères / M. Jonas Gahr Støre, ministre des Affaires étrangères
Pologne	M. Włodzimierz Cimoszewicz, ministre des Affaires étrangères / M. Stefan Meller, ministre des Affaires étrangères (à partir de novembre 2005)
Portugal	M. António Monteiro, ministre des Affaires étrangères / M. Diogo Freitas do Amaral, ministre des Affaires étrangères
Roumanie	M. Mihai Răzvan Ungureanu, ministre des Affaires étrangères
Fédération de Russie	M. Sergey Lavrov, ministre des Affaires étrangères
Saint-Marin	M. Fabio Berardi, ministre des Affaires étrangères et politiques
Serbie-Monténégro	M. Vuk Draškovic, ministre des Affaires étrangères
République slovaque	M. Eduard Kukaň, ministre des Affaires étrangères
Slovénie	M. Dimitrij Rupel, ministre des Affaires étrangères
Espagne	M. Miguel Angel Moratinos, ministre des Affaires étrangères
Suède	M ^{me} Laila Freivalds, ministre des Affaires étrangères
Suisse	M ^{me} Micheline Calmy-Rey, ministre des Affaires étrangères, conseillère fédérale
«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	M ^{me} Ilinka Mitreva, ministre des Affaires étrangères
Turquie	M. Abdullah Gül, Premier ministre adjoint et ministre des Affaires étrangères
Ukraine	M. Kostyantyn Gryshchenko, ministre des Affaires étrangères/ M. Borys Ivanovych Tarasyuk (à partir de septembre 2005)
Royaume-Uni	M. Jack Straw, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et du Commonwealth

11. Représentants permanents

20

Albanie	M. Shpetim Caushi, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Andorre	M ^{me} Carme Sala Sansa, ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire
Arménie	M. Christian Ter Stepanian, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Autriche	M. Aurel Saupe, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire / M. Wendlin Etmayer, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Azerbaïdjan	M. Agshin Mehdiyev, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Belgique	M. Charles Ghislain, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Bosnie-Herzégovine	M. Igor Gaon, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire / M. Borislav Marić ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Bulgarie	M. Yuri Sterk, ambassadeur/M. Ivan Patkov, ambassadeur
Croatie	M. Daniel Bucan, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Chypre	M. Marios Lyssiotis, ambassadeur
République tchèque	M ^{me} Vlasta Štěpová, ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire

Danemark	M. Nils-Jørgen Nehring, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Estonie	M. Alar Streimann, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Finlande	M ^{me} Ann-Marie Nyroos, ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire
France	M. Gilles Chouraqui, ambassadeur
Géorgie	M ^{me} Lana Gogoberidze, ambassadrice / M. Zurab Tchiaberashvili, représentant permanent
Allemagne	M. Roland Wegener, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Grèce	M. Constantin Yerocostopoulos, ambassadeur
Hongrie	M. Zoltán Taubner, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Islande	M. Hörður H. Bjarnason, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Irlande	M. James A. Sharkey, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Italie	M. Pietro Lonardo, ambassadeur
Lettonie	M. Pēteris Kārlis Elferts, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Liechtenstein	M. Daniel Ospelt, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Lituanie	M. Neris Germanas, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Luxembourg	M. Roland Mayer, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Malte	M. Joseph Licari, ambassadeur
Moldova	M. Alexei Tulbure, représentant permanent
Monaco	M. Jacques Boisson, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Pays-Bas	M. Johannes C. Landman, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire / M. Jacobus van der Velden, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Norvège	M. Torbjørn Frøysnes, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Pologne	M. Krzysztof Kocel, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire / M. Piotr Switalski, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Portugal	M. Paulo Castilho, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire / M. Joaquim Duarte, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Roumanie	M. Gheorghe Magheru, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Fédération de Russie	M. Alexandre Orlov, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Saint-Marin	M. Guido Bellatti Ceccoli, ambassadeur
Serbie-Monténégro	M ^{me} Sladjana Prica, ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire
République slovaque	M ^{me} Anna Lamperová, ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire
Slovénie	M. Aleš Biber, chargé d'affaires a.i. / M ^{me} Meta Bole, ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire
Espagne	M. Estanislao de Grandes Pascual, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Suède	M. Per Sjögren, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Suisse	M. Jean-Claude Joseph, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	M. Zvonimir Jankuloski, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire / M ^{me} Eleonora Petrova-Mitevka, ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire
Turquie	M. Daryal Batibay, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ukraine	M. Anatolii Shevchuk, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire / M. Sergii Reva, chargé d'affaires a.i.
Royaume-Uni	M. Stephen Howarth, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire

Assemblée parlementaire

2
0
1
5



Assemblée parlementaire

Les textes adoptés par l'Assemblée parlementaire sont reproduits en annexe B ou peuvent être consultés sur le site Internet: http://assembly.coe.int/ASP/Doc/ATListing_F.asp

Le 24 janvier, l'Assemblée parlementaire a élu un nouveau Président, M. René van der Linden (Pays-Bas), qui a présenté ses priorités dans son discours inaugural.

En 2005, toutes les commissions ont contribué à la préparation du 3^e Sommet du Conseil de l'Europe. Leurs propositions ont été intégrées dans la Recommandation 1693 qui a été adoptée en janvier. L'Assemblée parlementaire a pris par ailleurs plusieurs mesures en vue de renforcer les relations avec le Parlement européen dans le contexte de la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

1. Commission des questions politiques

Relations avec l'Union européenne

L'Assemblée parlementaire a adopté la Recommandation 1724 (2005) sur le Conseil de l'Europe et la politique européenne de voisinage (PEV) de l'Union européenne.

3^e Sommet

L'Assemblée parlementaire a contribué à la préparation du 3^e Sommet par l'adoption de la Recommandation 1693 (2005). Dans le cadre du suivi du sommet, l'Assemblée parlementaire a adopté la Recommandation 1712 (2005). Elle a également établi une sous-commission ad hoc de la commission des questions politiques sur le Forum pour l'avenir de la démocratie, créé lors du sommet. Elle a participé à la réunion de lancement du forum les 3 et 4 novembre 2005 à Varsovie.

Situation politique dans les Etats membres

Le 21 mars, la sous-commission ad hoc compétente a organisé la première table ronde sur la situation politique en République tchétchène. Les forces politiques tchétchènes, des représentants des autorités russes et des ONG ont participé à la table ronde.

En janvier, l'Assemblée parlementaire a adopté la Recommandation 1690 (2005) et la Résolution 1416 (2005) sur le conflit du Haut-Karabakh traité par la Conférence de Minsk de l'OSCE. Le Bureau de l'Assemblée parlementaire a établi une commission ad hoc pour la mise en œuvre du paragraphe 5 de la Résolution 1416.

L'Assemblée parlementaire a adopté la Recommandation 1708 (2005) et la Résolution 1453 (2005) sur la situation au Kosovo.

Situation politique dans les Etats non membres

En octobre 2005, la sous-commission sur le Bélarus a tenu un échange de vues avec M^{me} Uta Zapf, présidente du groupe de travail ad hoc sur le Bélarus de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

En janvier, l'Assemblée parlementaire a adopté la Résolution 1420 (2005) sur les perspectives de paix au Proche-Orient. Cinq mois plus tard, en juin, l'Assemblée parlementaire a adopté la Résolution 1452 (2005) et la Recommandation 1707 (2005) sur la situation au Proche-Orient.

Lors de sa partie de session d'avril, l'Assemblée parlementaire a adopté la Résolution 1436 (2005) portant sur le programme nucléaire de l'Iran et la nécessité d'une réaction internationale. La commission des questions politiques reste saisie de ce sujet.

Relations extérieures

La sous-commission sur les relations extérieures a pris part, le 14 avril, à une réunion conjointe avec différents organes de l'Assemblée parlementaire des pays membres de la Communauté d'États indépendants (CEI).

Lors de sa réunion à Ottawa (Canada) les 24 et 25 octobre, la commission des questions politiques a tenu un échange de vues avec des représentants du Sénat et de la Chambre des communes du Canada portant, entre autres, sur les relations transatlantiques, la réforme des Nations Unies, la bonne gouvernance et la responsabilité de se protéger.

2. Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans un rapport sur la protection des droits de l'homme au Kosovo, la commission a estimé que la protection des droits de l'homme au Kosovo restait un sujet d'actualité et a proposé la création d'une cour des droits de l'homme du Kosovo reposant sur les procédures et la jurisprudence de la Cour de Strasbourg.

Dans un nouveau rapport de suivi sur la légalité de la détention de personnes à Guantánamo Bay par les États-Unis, la commission a conclu, sur la base d'une analyse approfondie des éléments juridiques et factuels découlant de plusieurs sources fiables, que les circonstances entourant la détention de personnes par les États-Unis à Guantánamo Bay présentaient des illégalités en raison de torture ou traitement cruel, inhumain ou dégradant des détenus. La commission a demandé instamment aux États-Unis de veiller au respect du principe de l'État de droit et des droits de l'homme.

La commission est également revenue sur la question des prisonniers politiques en Azerbaïdjan, se félicitant des cinq décrets de pardon pris par le Président azerbaïdjanais depuis son dernier rapport en janvier 2004, et la libération des prisonniers politiques et des prisonniers politiques présumés à

laquelle ils ont conduit et qui, selon elle, constituait un pas décisif vers la résolution du problème. Elle déplorait toutefois que, en dépit de demandes répétées, les autorités azerbaïdjanaises aient continué de procéder à l'arrestation et à la condamnation de centaines de personnes, pour des raisons manifestement politiques.

Le rapporteur de la commission s'est rendu à Tripoli en août pour élaborer un rapport sur les «Graves violations des droits de l'homme en Libye – Traitement inhumain de personnel médical bulgare». Sur la base d'une expertise médicale indépendante et d'autres éléments de preuve, la commission a considéré que les cinq infirmières bulgares et le médecin palestinien, accusés d'avoir délibérément contaminé 426 enfants avec le virus du sida et condamnés à la peine de mort, étaient complètement innocents. La commission a appelé à leur libération et à un procès équitable. La Cour suprême libyenne a depuis ordonné un nouveau procès.

En décembre, la commission, profondément préoccupée par le fait que les graves violations des droits de l'homme qui continuent d'être commises en République tchétchène n'ont pas été traitées, a adopté un rapport sur «Les violations des droits de l'homme en République tchétchène: la responsabilité du Comité des Ministres à l'égard des préoccupations de l'Assemblée parlementaire», dans lequel elle a exhorté le Comité des Ministres à faire face à ses responsabilités vis-à-vis de l'une des plus graves situations des droits de l'homme touchant l'un des États membres du Conseil de l'Europe.

A la suite d'une audition sur les disparitions forcées à Chypre en juin, la commission a présenté un rapport dans lequel elle considère que ces situations, que l'on rencontre encore en Europe, constituent une violation très grave des droits de l'homme, au même titre que la torture et le meurtre. La commission appelle les Nations Unies à élaborer le cadre juridique le plus rigoureux possible pour le traité actuellement en cours de négociation: aucun délai de prescription ni amnistie ne devraient être autorisés pour ce crime, qui devrait relever du principe de la juridiction universelle.

Le rapporteur de la commission s'est rendu à Bruxelles pour y rencontrer des responsables au sein de l'Union européenne (UE) et des représentants des ONG. Son rapport attirait l'attention sur la nécessité d'éviter, au moment d'établir le mandat de l'agence des droits fondamentaux de l'UE, tout chevauchement avec le Conseil de l'Europe et ses mécanismes opérant dans le domaine des droits de l'homme, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la pleine participation du Conseil de l'Europe aux organes de gestion de la future agence.

Autres activités

La commission a tenu des auditions sur les droits de l'homme des membres des forces armées et sur la ratification de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales par les Etats membres du Conseil de l'Europe, dans la perspective des prochains rapports consacrés à ces questions.

La commission a également préparé des avis sur le projet de convention relative au blanchiment, au financement du terrorisme, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, et sur le projet de convention sur la prévention du terrorisme.

3. Commission des questions économiques et du développement

A la suite d'une audition sur ce thème, la commission a adopté la Résolution 1442 (en mai) sur les grèves dans les services essentiels – des secteurs public ou privé –, qui ont des répercussions de plus en plus graves non seulement dans les pays touchés mais aussi au plan international et dans une Europe en rapide intégration. Le rapport a souligné que, si les grèves demeurent un outil fondamental des salariés pour améliorer leurs conditions, il convient de prendre davantage en compte les droits de tous les citoyens à vaquer à leurs occupations. Il faudrait rechercher davantage d'harmonisation parmi les quarante-six Etats membres du Conseil de l'Europe, et en faire de même parallèlement dans la zone de l'Union européenne.

La commission a adopté la Résolution 1441 (en mai) sur les défis du développement dans les îles de l'Europe. Ces dernières, en particulier les îles habitées de plus petite taille, sont confrontées dans ce domaine à des défis multiples, accentués par la concurrence mondiale. L'Union européenne a reconnu la nécessité de relier les régions insulaires au reste du continent et de promouvoir le développement des îles.

La commission a donné un avis (en octobre) sur un rapport sur la politique européenne de voisinage émanant de la commission des questions politiques. Cet avis concernait l'impact et les conséquences possibles de la politique européenne de voisinage (PEV) sur le plan économique et du développement.

Avant l'adoption par l'Assemblée parlementaire élargie de la Résolution 1467 (en octobre) sur l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'économie mondiale, la commission a adopté la Résolution 1450 sur la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Un autre rapport a mis l'accent sur les besoins en matière de coopération au développement en Europe (Résolution 1451).

La commission a adopté la Résolution 1473 (en novembre) sur les voies navigables européennes: le point sur le projet du canal Danube-Oder-Elbe. Les voies navigables, comparées à d'autres modes de transport de plus en plus encombrés (réseaux routiers et aériens), sont un mode de transport économique, propre, sûr et fiable. Le rapport a souligné que les voies navigables jouent un rôle important pour tirer le maximum du marché intérieur de l'UE.

4. Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

En janvier, à la suite du désastre provoqué en Asie par le tsunami, le Bureau de l'Assemblée parlementaire a décidé de tenir un débat d'urgence sur la base d'un rapport présenté par la commission (rapporteuse: Mme Paoletti Tangheroni, Italie, PPE/DC).

La commission a ensuite repris la discussion sur ce sujet à Florence le 11 mars 2005 dans le contexte particulier des droits de l'enfant, avec la participation de M^{me} Carol Bellamy, directrice exécutive de l'UNICEF.

Lors de sa réunion à Florence, le 11 mars, la commission a appuyé le projet intégré sur la protection des enfants contre la violence, initié et présenté par M^{me} Maud de Boer Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe, et a entendu des exposés de responsables de l'UNICEF. Elle a également été informée par M^{me} Marta Santos Pais, directrice du Centre de recherche Innocenti, de la stratégie européenne en faveur des enfants mise en place par l'UNICEF, et par M. Andres Guerrero, du Bureau régional pour l'Europe de l'UNICEF à Genève, de la création d'un manuel sur la protection de l'enfance destiné aux parlementaires.

La commission a tenu le 20 mai 2005 à Budapest une première audition sur le sida, avec la participation de représentants des organisations de jeunesse, puis une deuxième audition à Moscou le 23 septembre 2005 réunissant un groupe de travail de parlementaires de la Douma et de nombreux experts sur la prévention et la lutte contre le sida en Europe (rapporteuse: M^{me} Christine McCafferty, Royaume-Uni, SOC).

Dans le contexte de menace de pandémie, l'Assemblée parlementaire a adopté, à la suite d'un débat d'urgence le 6 octobre, un rapport préparé par M. Denis Jacquat, France, PPE/DC, sur l'Europe face à la grippe aviaire. La situation de la Turquie, notamment les mesures prises dans ce pays pour lutter contre la pandémie, a fait l'objet de discussions approfondies lors de la réunion tenue à Istanbul les 14 et 15 novembre.

Enfin, la commission a tenu le 4 avril 2005 à Paris une audition sur la réinsertion des détenus, avec la participation de personnalités du monde pénitentiaire (rapporteur: M. Ali Riza Gülçiçek Turquie, SOC). Elle a poursuivi la discussion à Istanbul les 14 et 15 novembre avec des représentants du ministère turc de la Justice.

5. Commission des migrations, des réfugiés et de la population

En raison de la persistance de faibles taux de fécondité et de l'allongement de la durée de vie, la plupart des pays d'Europe, pour maintenir la capacité de production et les régimes sociaux, auront besoin d'un nouvel apport d'immigrants. Ainsi, la commission des migrations, des réfugiés et de la population a coorganisé une conférence européenne sur la population en 2005.

Vu l'importance des politiques d'intégration, la commission a décidé de concentrer son action sur l'intégration des migrants et de leur famille dans les Etats membres. L'accent était mis sur la participation positive des migrants et des réfugiés au fonctionnement démocratique en favorisant une gestion ordonnée des migrations.

Dans ce contexte, plusieurs forums réunissant des parlementaires de pays non européens d'émigration ont été organisés, en particulier le 2^e Forum parlementaire euro-méditerranéen sur les migrations (Rome, 23-24 mai 2005), et le 1^{er} Forum parlementaire euro-asiatique sur les migrations (Almaty, 15-17 septembre 2005).

Enfin, la commission a organisé plusieurs réunions sur les réfugiés et les demandeurs d'asile et leur famille, en coopération avec des organisations internationales et non gouvernementales.

6. Commission de la culture, de la science et de l'éducation

La commission a poursuivi sa coopération avec l'Union européenne par des échanges de vues avec le commissaire Figel' et le président de la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen. Elle a eu des échanges de vues sur les politiques culturelles au Mexique et à propos de la Journée européenne des langues 2005.

La commission a présenté un rapport sur la gestion privée des biens culturels (Recommandation 1730)

et a appuyé la préparation d'une convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société. La sous-commission du patrimoine culturel a suivi les travaux d'Europa Nostra et du Forum européen du musée (notamment le prix du Musée du Conseil de l'Europe qui a été attribué au Musée de la culture byzantine de Thessalonique). Elle a eu un échange de vues à Rostock sur la culture hanséatique.

La commission a été représentée au séminaire ministériel sur l'enseignement de la mémoire à travers l'héritage culturel (Auschwitz) et a organisé un atelier parlementaire sur l'éducation à la citoyenneté démocratique (Belgrade). Elle a présenté des rapports sur l'éducation aux activités de loisirs (Recommandation 1717) ainsi que sur l'éducation et la religion (Recommandation 1720).

La sous-commission de la science et de l'éthique a suivi les travaux d'EPTA (Réseau parlementaire européen d'évaluation technologique) et a organisé conjointement un colloque sur l'évaluation parlementaire des choix scientifiques et technologiques pour les pays d'Europe centrale et orientale.

La commission a présenté un rapport sur la liberté de la presse et les conditions de travail des journalistes dans les zones de conflit (Résolution 1438, Recommandation 1702). A la suite d'une audition sur les médias et le terrorisme (au Sénat français), elle a présenté un rapport sur ce sujet (Recommandation 1706). Le président de la sous-commission des médias a participé aux travaux de la Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse et du Sommet mondial de la société de l'information (Tunis). La sous-commission a tenu des échanges de vues sur les médias au Bélarus, le soutien aux films européens, ainsi que l'accès aux plates-formes satellites de radiodiffusion. Elle a adopté une déclaration sur la situation des médias au Bélarus.

La sous-commission de la jeunesse et du sport a été représentée au Sommet européen de la jeunesse (Varsovie) et à la Conférence des ministres européens responsables de la jeunesse (Bucarest). Son président a eu un entretien avec les représentants de l'Union des associations européennes de football (UEFA).

7. Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales

Pendant la Semaine de la solidarité européenne pour l'eau (Strasbourg, 17-21 octobre 2005), et dans le cadre de la préparation du 4^e Forum mondial de l'eau (Mexico, 2006), la commission a organisé, en coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, une conférence internationale sur «La gestion de l'eau: une responsabilité partagée». La commission a également adopté un rapport sur la gestion des ressources en eau en Europe qui sera débattu à l'Assemblée parlementaire en janvier 2006.

Après les incendies dévastateurs qui ont touché de nombreuses parties de l'Europe du Sud pendant l'été 2005, la commission a repris ses travaux sur ce sujet, le rapporteur a effectué une visite d'étude au Portugal, l'un des pays les plus atteints, et une audition avec des experts a été organisée pour préparer un débat à l'Assemblée parlementaire en juin 2006.

La célébration en 2005 du 50^e anniversaire du prix de l'Europe a été marquée par plusieurs événements organisés par la commission: une séance solennelle s'est déroulée à Strasbourg à l'hémicycle pendant la session de juin de l'Assemblée parlementaire et une commémoration à Saint-Jacques-de-Compostelle, lauréate du prix de l'Europe en 1985, en présence de représentants de nombreuses villes lauréates. Par ailleurs, un livre d'art présentant chacune des villes lauréates depuis 1955 a été édité par l'Assemblée parlementaire à cette occasion. La commission a attribué le prix de l'Europe 2005 à Kaliningrad.

Le problème grandissant de la gestion des déchets urbains a été le thème d'un colloque organisé par la commission à Bucarest en septembre 2005, avec la participation d'experts spécialistes dans ce domaine. Le rapporteur compte présenter son rapport à l'Assemblée parlementaire pendant le deuxième semestre 2006.

8. Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes

Dans sa Résolution 1464 (2005), l'Assemblée parlementaire a exprimé sa préoccupation quant au fait que les droits des femmes sont souvent restreints ou bafoués au nom de la religion. Par conséquent, l'Assemblée parlementaire a exhorté les Etats membres du Conseil de l'Europe à protéger les femmes vivant sur leur territoire contre les violations de leurs droits au nom de la religion, à promouvoir et pleinement mettre en œuvre l'égalité entre les sexes, et à prendre position contre les violations des droits fondamentaux des femmes justifiées par le relativisme religieux ou culturel partout dans le monde.

Sur la base de rapports préparés par la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, qui a été élargie à quatre-vingt trois membres, l'Assemblée parlementaire a adopté plusieurs recommandations et résolutions. La commission a également présenté trois avis sur d'autres sujets ayant une dimension d'égalité des sexes. L'Assemblée parlementaire a décidé dans sa Résolution 1693 (2005) sur le 3^e Sommet d'organiser le volet parlementaire de la campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence contre les femmes, y compris la violence domestique, en 2006-2007.

Par ailleurs, en 2005, la commission a tenu trois auditions et a organisé un séminaire régional sur le rôle des parlements du Caucase du Sud dans la promotion de l'égalité entre les sexes, ainsi que la deuxième réunion des femmes membres de l'Assemblée parlementaire en présence de M^{me} Asma Jahangir, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la liberté de la religion et de la conviction.

9. Commission du Règlement et des immunités

A la suite d'un rapport de la commission, l'Assemblée parlementaire a adopté en janvier la

Résolution 1425 contenant les références des mandats généraux applicables à toutes les commissions de l'Assemblée parlementaire. En outre, le texte précise les mandats spécifiques des différentes commissions de l'Assemblée parlementaire.

En juin, l'Assemblée parlementaire a adopté la Résolution 1443 sur la contestation des pouvoirs de membres d'une délégation nationale auprès de l'Assemblée parlementaire, à titre individuel, pour des raisons substantielles. Le texte prévoit l'insertion dans le Règlement d'une disposition précisant que les pouvoirs de membres d'une délégation nationale doivent être accompagnés par la signature d'une déclaration solennelle de ses membres affirmant leur adhésion aux objectifs et aux principes fondamentaux du Conseil de l'Europe.

10. Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi)

En 2005, la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) a présenté sept rapports à l'Assemblée parlementaire: sur la Géorgie (Doc. 10383), sur la Fédération de Russie (Doc. 10568), sur l'Azerbaïdjan (Doc. 10569), sur l'Arménie (Doc. 10601), sur la Moldova (Doc. 10671), sur l'Ukraine (Doc. 10676) et un rapport d'activité (Doc. 10541). Ces rapports ont donné lieu à l'adoption de six résolutions et de trois recommandations. La commission a également présenté deux avis: un avis sur l'ouverture d'une procédure de suivi et dialogue postsuivi (Doc. 10475), et un avis sur le Conseil de l'Europe et la politique européenne de voisinage de l'Union européenne (Doc. 10708).

Actuellement, dix pays font l'objet d'une procédure de suivi (l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Moldova, Monaco, la Fédération de Russie, la Serbie-

Monténégro, l'Ukraine) et cinq pays d'un dialogue postsuivi (la Slovaquie, la Bulgarie, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», la Lettonie, la Turquie).

Les rapporteurs ont effectué quinze visites d'information dans les pays suivis et deux visites d'information dans les pays faisant l'objet d'un dialogue postsuivi. Ils ont en outre participé à quatre missions d'observation d'élections, à trois missions préélectorales et à une mission d'observation de référendum. Le rapporteur pour le Conseil des élections démocratiques (Commission de Venise) s'est rendu à Venise à quatre reprises. Un membre de la commission a également assisté à la 2^e Conférence européenne des administrations électorales, organisée par la Commission de Venise avec le soutien de la Commission européenne.

Le rapport d'activité de la commission couvre la période de mai 2004 à mai 2005 (Doc. 10541) et fait le point sur les changements apportés à la procédure en ce qui concerne les demandes d'ouverture ou de réouverture d'une procédure de suivi et le dialogue postsuivi.

11. Autres activités de l'Assemblée parlementaire

Unité de coopération interparlementaire et d'observation des élections

Cette unité a travaillé pour préparer l'observation des élections par l'Assemblée parlementaire:

- élections parlementaires en Albanie (3 juillet);
- élections parlementaires en Azerbaïdjan (6 novembre);

- élections présidentielles au Kazakhstan (4 décembre).

Unité d'assistance parlementaire

L'unité a organisé des visites à l'Assemblée parlementaire (APCE) pour quarante-cinq membres des parlements et du personnel des trois parlements du Caucase du Sud début mars.

Des programmes ont été préparés pour des membres du Parlement panafricain et l'Association des parlements asiatiques pour la paix (AAPP) qui ont participé à la troisième partie de la session ordinaire de 2005 (juin).

Le Conseil nordique a envoyé une délégation pour des réunions d'information à Strasbourg pendant la session de juin.

Des programmes de formation ont été offerts au personnel des Parlements de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de Géorgie en juin.

Deux hautes autorités du Conseil législatif palestinien ont été reçues en septembre.

En novembre, un séminaire a été organisé à Strasbourg pour des (senior) conseillers juridiques du Parlement ukrainien.

Finalement, le contrat entre l'APCE et l'Agence européenne pour la reconstruction (EAR) de l'Union européenne visant à soutenir les institutions parlementaires en Serbie-Monténégro a été signé le 16 novembre. Ce contrat sera poursuivi pendant vingt-quatre mois et financé à 90 % par l'EAR et à 10 % par le Conseil de l'Europe. En décembre, les secrétaires généraux des trois assemblées ont été invités à Strasbourg pour discuter des priorités.

12. Organes de l'Assemblée parlementaire

Présidence de l'Assemblée

Président

M. René van der Linden..... Pays-Bas

Vice-Présidents de l'Assemblée

M. Marcel Glesener..... Luxembourg

M. Bernard Schreiner..... France

M. Claudio Azzolini..... Italie

M. Rudolf Bindig..... Allemagne

M^{me} Elsa Papadimitriou..... Grèce

M. Mikko Elo..... Finlande

M^{me} Hanne Severinsen..... Danemark

M. Tadeusz Iwiński..... Pologne

M. Tito Masi..... Saint-Marin

M^{me} Maria Rosario Fátima Aburto..... Espagne

M. Tony Lloyd..... Royaume-Uni

M. Zoltán Szabo..... Hongrie

M. Miroslav Beneš..... République tchèque

M. Murat Mercan..... Turquie

M. Franco Matušić..... Croatie

M. Jean-Charles Gardetto..... Monaco

M. Jeffrey Pullicino Orlando..... Malte

M. Giorgi Arveladzé..... Géorgie

M. Konstantin Kosachev..... Fédération de Russie (depuis avril 2005)

M. Mikhail Margelov..... Fédération de Russie (jusqu'en mars 2005)

M^{me} Maria Postoico..... Moldova (depuis octobre 2005)

Commissions

Comité mixte

Commission permanente

Commission des questions politiques

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Commission des questions économiques et du développement

Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Commission des migrations, des réfugiés et de la population

Commission de la culture, de la science et de l'éducation

Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales

Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes

Commission du Règlement et des immunités

Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe
(commission de suivi)

Groupes politiques

Groupe socialiste (SOC)

Président: M. Lluís Maria de Puig

Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

Président: M. Luc Van den Brande

Groupe libéral, démocrate et réformateur (LDR)

Président: M. Mátyás Eörsi

Groupe des démocrates européens (GDE)

Président: M. Mikhail Margelov

Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Président: M. Mats Einarsson

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

2
0
1
5



Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Les textes adoptés par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sont reproduits en annexe C ou peuvent être consultés sur le site Internet: http://www.coe.int/T/Congress/4-Texts/adoptedTexts_fr.asp

1. Sessions

Session plénière (31 mai–2 juin 2005)

La 12^e session s'est tenue à Strasbourg du 31 mai au 2 juin 2005 sous la présidence de Giovanni Di Stasi qui s'est partagé entre la session plénière et les sessions des chambres.

Le jeudi 2 juin, une séance a été consacrée aux conséquences du Sommet de Varsovie pour la démocratie locale et régionale en Europe. A cette occasion, Eduardo Cabrita, secrétaire d'Etat à l'Administration locale (Portugal), est intervenu pour le compte de la présidence du Comité des Ministres, le Secrétaire Général s'est adressé au Congrès et a répondu aux questions des membres, et le Président de l'Assemblée parlementaire est intervenu pour le compte de l'Assemblée.

M. Cabrita a aussi pris part, le mercredi 1^{er} juin, à une table ronde destinée à marquer le 20^e anniversaire de la Charte européenne de l'autonomie locale. Parmi les autres participants figuraient le maire de Vienne, Michael Häupl, premier vice-président du Comité des régions de l'Union européenne, Sir Albert Bore, Birgitta Halvarsson, vice-présidente de la Commission institutionnelle de la Chambre des pouvoirs locaux, Francesco Merloni, président du groupe d'experts indépendant sur la Charte de l'autonomie locale.

Vladimir Yakovlev, ministre du Développement régional (Fédération de Russie), qui est intervenu lors d'un débat sur la suite à donner au rapport de suivi sur la Fédération de Russie, a présenté les progrès réalisés par son pays en matière de démocratie locale. Giorgi Baramidze, ministre d'Etat à l'Intégration européenne et euro-atlantique

(Géorgie), a rendu compte de l'évolution de la démocratie locale et régionale dans son pays.

Lors du débat sur la démocratie locale en Europe du Sud-Est, sont notamment intervenus Miodrag Vlahovic, ministre des Affaires étrangères de la République du Monténégro (Serbie-Monténégro), Lutfi Haziri, ministre des Collectivités locales des institutions provisoires d'administration autonome (Kosovo), et Milos Aligrudic (Serbie-Monténégro), membre de la Commission permanente du Congrès.

Les participants à la session ont adopté plusieurs recommandations (voir l'annexe D), notamment sur la lutte contre la traite des êtres humains et leur exploitation sexuelle.

Chambre des pouvoirs locaux

Rizvan Sulejmani, ministre de l'Autonomie locale de «l'ex-République yougoslave de Macédoine», est intervenu devant la chambre pour présenter les mesures prises par son gouvernement au sujet de la Recommandation 82 (2000) sur la démocratie locale dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine».

La chambre a examiné et adopté des recommandations dans le cadre de plusieurs rapports, notamment sur les sujets suivants:

- consultation des pouvoirs locaux;
- démocratie locale au Luxembourg;
- catastrophes naturelles et industrielles;
- grandes marées noires;
- dialogue interculturel et interreligieux;
- médias régionaux et coopération transfrontalière.

Chambre des régions

M. Higiní Clotas i Cierco, vice-président du Parlement de Catalogne, Espagne, est intervenu devant la chambre pour présenter les travaux de la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE).

La chambre a examiné plusieurs rapports et adopté des recommandations, notamment sur les médias régionaux, la coopération transfrontalière et l'éducation des jeunes.

Session de printemps (16-18 mars 2005)

Sous la présidence de Halvdan Skard, la session de printemps de la Chambre des pouvoirs locaux a réuni les membres de la commission permanente et de la commission du développement durable de la chambre. Lors de cette session, un débat a porté sur la gestion de l'eau, au cours duquel Sulfina Barbu, ministre de l'Environnement et de la Gestion de l'eau de la Roumanie, a présenté la politique de son pays en matière de gestion durable et intégrée de l'eau, et Elisabeth Catton a donné à la commission des informations sur le Conseil mondial de l'eau.

La session de la Chambre des régions était présidée par Yavuz Mildon, président, et y ont pris part des membres de la commission permanente et de la commission du développement durable de la Chambre des régions. Il a été question de l'état d'avancement du projet de charte européenne de l'autonomie régionale et de comptabilité environnementale. Un exposé et un débat ont aussi porté sur la dimension nordique dans la coopération régionale européenne.

Session institutionnelle d'automne (7-9 novembre 2005)

La session d'automne, tenue du 7 au 9 novembre, a surtout été marquée par un débat sur la démocratie locale à Chypre et en Moldova, et sur la démocratie locale et régionale en Turquie. Le rapport sur Chypre, qui est essentiel pour le développement de l'autonomie locale depuis 2001, comprend un chapitre sur la démocratie locale dans la partie de l'île qui n'est pas

sous contrôle effectif du Gouvernement de la République de Chypre. Le rapport sur la Turquie met en évidence la détermination du Gouvernement turc de procéder à des modifications institutionnelles de fond pour moderniser ses pouvoirs locaux. D'autres rapports et débats ont porté sur la démocratie locale en Moldova, les finances locales aux Pays-Bas, la Charte urbaine européenne, les questions d'identité culturelle dans les zones urbaines périphériques et la participation du public aux affaires et élections locales.

2. Présidence

En 2005, le président Giovanni Di Stasi s'est rendu dans plusieurs pays à titre officiel, dont l'Albanie (23 mars), l'Ukraine (26 et 27 juin) et l'Arménie (4-6 octobre). Il a pris la parole devant les chefs d'Etat réunis au Sommet de Varsovie et prononcé des discours de politique générale lors de plusieurs conférences, dont le Sommet européen des régions et des villes tenu les 19 et 20 mai à Wrocław (Pologne), le 9^e Forum économique international, tenu du 14 au 16 juin à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), et le Forum sur l'avenir de la démocratie en Europe, organisé les 3 et 4 novembre à Varsovie (Pologne).

Le 13 avril, à Bruxelles, le président a signé un accord de coopération entre le Congrès et le Comité des régions de l'Union européenne.

3. Activités de suivi et d'observation d'élections

Le suivi de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres, en particulier la tenue d'élections, demeure une activité essentielle du Congrès. En 2005, des rapports et des recommandations sur l'état de la démocratie locale ont été adoptés dans les pays suivants: Chypre, Danemark, Luxembourg, Moldova, Pays-Bas, Suède et Turquie.

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Des délégations du Congrès ont observé les élections suivantes:

«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	13/03/2005	Elections municipales
«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	27/03/2005	Elections municipales
«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	10/04/2005	Elections municipales
Territoires palestiniens	5/05/2005	Elections municipales
Moldova	10/07/2005	Elections municipales
Moldova	24/07/2005	Elections municipales
Arménie	20/09/2005	Elections locales
Arménie	27/11/2005	Référendum constitutionnel
Tchéchénie	27/11/2005	Elections législatives
Moldova	27/11/2005	Elections municipales
Moldova	11/12/2005	Elections municipales
Territoires palestiniens	15/12/2005	Elections municipales

4. Conférences, séminaires, réunions générales

Le Congrès a joué un rôle essentiel dans l'organisation de nombreux séminaires, conférences et réunions générales au niveau régional, dont certains sont cités ci-dessous par ordre chronologique.

Réunion de préparation de l'eurorégion adriatique

22 avril, Pula, Croatie

Les participants à la réunion ont examiné les statuts et la composition définitive du Conseil adriatique. Le lancement de l'eurorégion adriatique est fixé en 2006.

Séminaire international sur le thème de la «Coopération transcaucasienne: formation d'élus locaux»

7-8 juin, Alanya, Turquie

Le séminaire était organisé par le Réseau européen des organisations de formation pour les collectivités territoriales (ENTO), en coopération avec le Congrès, pour promouvoir la coopération entre les centres de formation et les pouvoirs locaux de la région du Caucase. L'accent a été mis tout particulièrement sur des méthodes de travail, une commercialisation et une gestion novatrices de réseaux.

Conférence sur le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans le processus de consolidation démocratique de l'ouest des Balkans

22 juin, Priština, Kosovo

Cette conférence, organisée en coopération avec le Comité des régions de l'Union européenne, en partenariat avec la Commission européenne et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, a mis en évidence la nécessité d'un dialogue entre les différentes communautés de la région.

Conférence internationale sur la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale

24-25 juin, Komsomolsk, région de Poltava, Ukraine

La conférence a étudié des exemples et des bonnes pratiques d'application de la charte au niveau national.

Colloque sur des approches novatrices pour favoriser le développement local et l'autonomie des régions en Europe

30 juin-1^{er} juillet, Sofia, Bulgarie

Le colloque a examiné les bonnes pratiques et les politiques de décentralisation en Europe ainsi que les possibilités de les appliquer au développement local et régional en Bulgarie.

Conférence européenne sur le 20^e anniversaire de la Charte européenne de l'autonomie locale

8 juillet, Lisbonne, Portugal

La conférence a évalué l'impact de la charte sur les pouvoirs locaux en Europe et a examiné les domaines qui pourraient être développés et faire l'objet de protocoles additionnels à la charte. Parmi les sujets examinés figuraient les responsabilités et l'autonomie des pouvoirs locaux en matière normative, l'organisation institutionnelle des pouvoirs locaux, les finances locales et les relations avec les autorités centrales et régionales.

Réunions du groupe de contact «Comité des régions – Congrès»

13 juillet, Paris, et 3 décembre, Bruxelles

A la suite de la signature de l'accord de coopération entre le Congrès et le Comité des régions de l'Union européenne (voir ci-dessus le point 2), le groupe a poursuivi ses activités de coopération dans les domaines de la gestion des déchets, des catastrophes naturelles, de la démocratie locale et régionale en Turquie, à Chypre et dans l'ouest des Balkans, de la lutte contre le terrorisme, des droits sociaux des migrants et de la prévention de la criminalité en zone urbaine.

1^{re} Assemblée générale du Réseau des associations de pouvoirs locaux et régionaux du sud-est d'Europe (NALAS)

6-7 septembre 2005, Skopje, «l'ex-République yougoslave de Macédoine»

L'assemblée générale a élu un président et deux vice-présidents, constitué les organes exécutifs du réseau et recensé des priorités pour les activités futures.

Lancement du projet de création d'une association nationale des pouvoirs locaux en Azerbaïdjan

15-16 septembre, Bakou, Azerbaïdjan

Ce séminaire était organisé dans le cadre du projet financé par la Norvège pour favoriser la création d'une association nationale des pouvoirs locaux en Azerbaïdjan. Il a essentiellement porté sur la Charte

européenne de l'autonomie locale, le fonctionnement et le rôle des associations nationales de collectivités locales et régionales, et la démocratie locale en Azerbaïdjan.

8^e Conférence européenne des régions frontalières dans l'eurorégion du Boug

15-16 septembre, Lutsk, Ukraine

La conférence, organisée à l'occasion du 25^e anniversaire de la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales, a passé en revue l'évolution de la coopération transfrontalière en Europe depuis la 7^e conférence tenue en 1999.

Audition sur le développement des itinéraires culturels en Europe du Sud-Est – Groupe de travail ad hoc des élus locaux et régionaux de l'Europe du Sud-Est (GT-SEE)

23 septembre, Florina, Grèce

L'audition visait à développer la coopération entre les villes et les régions de l'Europe du Sud-Est afin de promouvoir le patrimoine culturel et architectural, en privilégiant les conclusions de la Conférence des chefs d'Etat de la région, tenue à Varna (Bulgarie) le 21 mai 2005.

18^e Séminaire annuel et assemblée générale du Réseau européen des organisations de formation pour les collectivités territoriales (ENTO)

5-7 octobre, Erevan, Arménie

Les participants ont examiné et échangé des bonnes pratiques sur la formation et la coopération transfrontalière en Europe en étudiant les sous-thèmes suivants: «la coopération transcaucasienne» et «la planification des interventions d'urgence».

Conférence sur les entreprises et le développement durable

11-13 octobre, Genève, Suisse

La conférence, organisée dans le cadre de la Plateforme internationale sur le développement durable des villes, était axée sur le rôle que les entreprises

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

et les entrepreneurs jouent dans la protection de l'environnement et sur la manière dont les élus locaux et régionaux peuvent y contribuer.

Réunion du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale

12 octobre, Saint-Gall, Suisse

Les participants ont examiné des propositions de garanties futures de l'autonomie locale en Europe, qui complèteraient la Charte européenne de l'autonomie locale.

Commission de la cohésion sociale

13-14 octobre, Mulhouse, France

A l'occasion de sa réunion d'octobre, la commission a tenu une audition sur «La lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des êtres humains: le rôle des pouvoirs locaux et régionaux».

Conférence sur le thème «Actions locales pour un défi global – Préparation européenne du Forum mondial de l'eau»

17-21 octobre, Strasbourg

La conférence, organisée pour préparer une contribution européenne au 4^e Forum mondial de l'eau (Mexique, 2006), a conclu que la gouvernance est une problématique clé dans la recherche d'une gestion intégrée durable des ressources en eau et des services. Elle a appelé à des échanges et des discussions entre élus pour renforcer la prise de conscience aux niveaux décisionnels, discuté de la mise en œuvre du principe de subsidiarité et recensé des partenariats entre élus dans différents pays.

Mission de l'Association des agences de la démocratie locale (AADL) en Albanie

27-29 octobre, Tirana, Shkodra, Albanie

L'association a envoyé une mission d'enquête en Albanie pour étudier la possibilité d'ouvrir une agence de la démocratie locale (ADL) à Shkodra.

Séminaire sur la démocratie locale – Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE)

28 novembre, Florence, Italie

Le séminaire, organisé en coopération avec le Congrès, était axé sur la démocratie locale et le rôle des parlements régionaux dans le processus décisionnel aux niveaux national et européen.

Conférence du Réseau européen des autorités locales et régionales pour l'application de la Convention européenne du paysage (RECEP)

2-3 décembre, Naples, Italie

La conférence avait pour objet de préparer l'Assemblée générale constitutive du RECEP, qui se réunira au printemps 2006 au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

6^e Forum des villes et des régions de l'Europe du Sud-Est

8-9 décembre, Sinaia, Roumanie

Le forum a passé en revue les récentes initiatives de coopération entre collectivités locales et examiné la participation des citoyens à la vie locale et régionale, ainsi que les moyens d'améliorer les services fournis par les villes et les régions de l'Europe du Sud-Est.

Réunion d'élus locaux et régionaux du Caucase du Sud

15 décembre, Strasbourg

Les participants à la réunion ont adopté un plan d'action en huit points, prévoyant notamment la création des structures suivantes:

- une agence de la démocratie locale (ADL) en Géorgie;
- un réseau d'associations de pouvoirs locaux dans le sud du Caucase;
- un groupe de ministres chargés des pouvoirs locaux et de représentants d'associations nationales dans le Caucase du Sud;
- l'eurorégion de la mer Noire;
- le centre pour la coopération interterritoriale en Fédération de Russie.

5. Bureau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Président du Congrès

M. Giovanni Di Stasi(SOC, Chambre des régions).....(Italie)

Vice-Présidents

M. Halvdan Skard(SOC, Chambre des pouvoirs locaux).....(Norvège)

M. Yavuz Mildon(PPE/DC-EPP/CD, Chambre des régions).....(Turquie)

M^{me} Dubravka Suica(PPE/DC-EPP/CD, Chambre des pouvoirs locaux).....(Croatie)

M^{me} Helena Pihlajasaari(SOC, Chambre des régions).....(Finlande)

M. Jean-Claude Frécon(SOC, Chambre des pouvoirs locaux).....(France)

M^{me} Ludmila Sfirloaga(SOC, Chambre des régions).....(Roumanie)

M. Alan Lloyd(SOC, Chambre des pouvoirs locaux).....(Royaume-Uni)

M. Günther Krug(SOC, Chambre des régions).....(Allemagne)

M. Anders Knappe(PPE/DC-EPP/CD, Chambre des pouvoirs locaux).....(Suède)

M. Anatoly Saltykov(SOC, Chambre des régions).....(Fédération de Russie)

D^r Ian Micallef(PPE/DC-EPP/CD, Chambre des pouvoirs locaux).....(Malte)

M. Stanislav Bernat(GILD-ILDG, Chambre des pouvoirs locaux).....(République slovaque)

M. Istvan Borbely(PPE/DC-EPP/CD, Chambre des régions).....(Hongrie)

M. Ivan Kulichenko(GILD-ILDG, Chambre des pouvoirs locaux).....(Ukraine)

M. Zaza Begashvili(GILD-ILDG, Chambre des régions).....(Géorgie)

Ancien Président

D^r Herwig Van Staa(PPE/DC-EPP/CD, Chambre des pouvoirs locaux).....(Autriche)

Commissions

Commission permanente

Commission institutionnelle

Commission de la culture et de l'éducation

Commission du développement durable

Commission de la cohésion sociale

Cour européenne des Droits de l'Homme

2005



Cour européenne des Droits de l'Homme

La liste complète des jugements et décisions prononcés en 2005 peut être consultée sur le site internet de la Cour européenne des Droits de l'Homme: <http://www.echr.coe.int/ECHR/FR/Header/Case-Law/HUDOC/HUDOC+database/>

1. Ratifications et signatures de la Convention européenne des Droits de l'Homme et de ses protocoles

Ratifications		
Convention et Protocoles n°s 2-8 et 11	Monaco	30/11/2005
Protocole n° 13	Grèce	1/02/2005
	Monaco	30/11/2005
	Norvège	16/08/2005
	Slovaquie	18/08/2005
Protocole n° 14	Arménie	7/01/2005
	Bulgarie	17/11/2005
	Chypre	17/11/2005
	Grèce	5/08/2005
	Hongrie	21/12/2005
	Islande	16/05/2005
	«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	15/06/2005
	Liechtenstein	7/09/2005
	Lituanie	1/07/2005
	Moldova	22/08/2005
	Roumanie	16/05/2005
	Royaume-Uni	28/01/2005
	Serbie-Monténégro	6/09/2005
	Slovaquie	16/05/2005
Slovénie	29/06/2005	
Suède	17/11/2005	
Signatures		
Protocole n° 12	Espagne	4/10/2005
Protocole n° 14	Azerbaïdjan	16/02/2005
	Belgique	20/04/2005
	Bulgarie	23/09/2005
	Espagne	10/05/2005
	Hongrie	7/04/2005
	République tchèque	29/06/2005
	Saint-Marin	16/05/2005

2. Election des juges

Le 26 janvier, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a élu M. Dragoljub Popovic premier juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme au titre de la Serbie-Monténégro.

Le 27 avril, l'Assemblée parlementaire a élu M^{me} Ineta Ziemele juge à la Cour au titre de la Lettonie. M^{me} Ziemele achèvera le mandat de son prédécesseur, M. Egils Levits, qui a donné sa démission et dont le mandat devait expirer le 31 octobre 2007.

3. Statistiques et jurisprudence

La Cour a rendu 1 105 arrêts, dont 12 adoptés par la grande chambre (GC). Elle a déclaré irrecevables 26 852 requêtes et communiqué aux gouvernements 2842 affaires.

La durée de procédures judiciaires était en cause dans un total de 272 arrêts. Dans 221 d'entre eux, c'était l'unique question en litige; dans 53 autres se posait un seul problème supplémentaire, celui de l'existence d'un recours effectif sous l'angle de l'article 13. Des violations ont été constatées dans toutes les affaires dans lesquelles la Cour a procédé à un examen au fond, à l'exception de 15 affaires.

Sur les 1 105 arrêts rendus, 600 (plus de 54 %) concernaient cinq groupes de griefs portant exclusivement sur les questions suivantes: la durée de procédure (y compris la question de l'existence d'un recours effectif), l'inexécution de décisions de justice exécutoires, les retards intervenus dans le versement d'indemnités d'expropriation en Turquie, l'indépendance et l'impartialité des cours de sûreté de l'Etat en Turquie (grief soulevé seul ou combiné avec des allégations d'atteinte à la liberté d'expression), et le recours à l'«expropriation indirecte» en Italie. Par rapport à 2004, les arrêts des premier, troisième et quatrième groupes sont demeurés nombreux, et ceux relevant des deux autres groupes ont connu une augmentation importante. En revanche, en 2005, on a enregistré une baisse du nombre d'affaires dans deux des principaux

anciens groupes d'arrêts – les affaires du type *Immobiliare Saffi et Kutic*.

Les plus grands nombres d'arrêts concernent les Etats suivants:

Turquie	290	(26,24 %)
Ukraine	120	(10,86 %)
Grèce	105	(9,5 %)
Fédération de Russie	83	(7,5 %)
Italie	79	(7,15 %)

Les chiffres entre parenthèses indiquent le pourcentage du nombre total d'arrêts rendus en 2005. Les arrêts concernant ces cinq Etats représentent plus de 60 % du nombre total.

La Cour a traité un certain nombre de questions importantes concernant notamment la peine capitale (*Öcalan c. Turquie*, n° 46221/99 [GC]), la liberté religieuse dans le cadre de l'interdiction du port du foulard islamique à l'université (*Leyla Şahin c. Turquie*, n° 44774/98 [GC]), les réformes du droit de propriété dans le contexte de la réunification de l'Allemagne (*Jahn et autres c. Allemagne*, n°s 46720/99, 72203/01 et 72552/01 [GC]), et l'obligation d'enquêter sur l'existence éventuelle de motivations racistes à l'origine de certains actes de violence (*Natchova et autres c. Bulgarie*, n°s 43577/98 et 43579/98 [GC]).

Le 30 juin, la grande chambre a rendu sa décision dans l'affaire «*Bosphorus Airways*» c. Irlande (n° 45036/98) concernant la saisie par l'Irlande d'un avion (loué par une compagnie turque) en exécution d'un règlement du Conseil des Communautés européennes appliquant le régime de sanctions des Nations Unies contre la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). La Cour estime pouvoir considérer que la protection des droits fondamentaux offerte par le droit communautaire est, et était à l'époque des faits, «équivalente» à celle assurée par le mécanisme de la Convention. La Cour a tenu compte de la nature de l'ingérence litigieuse, de l'intérêt général que poursuivaient la saisie et le régime des sanctions, et du fait que l'arrêt rendu par la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) était obligatoire pour la Cour suprême, qui s'y est donc conformée.

Il est clair à son sens qu'il n'y a eu aucun dysfonctionnement du mécanisme de contrôle du respect des droits garantis par la Convention. Il s'ensuit que la saisie de l'aéronef n'a pas emporté violation de l'article 1 du Protocole additionnel.

Dans l'affaire *Broniowski c. Pologne* (n° 31443/95), où la Cour avait constaté en 2004 que la violation de l'article 1 du Protocole additionnel était due à un problème systémique, les parties ont signé un accord de règlement amiable qui a permis à la Cour de rayer l'affaire du rôle, le Gouvernement polonais ayant témoigné de sa volonté tangible de prendre des mesures générales destinées à remédier aux défaillances structurelles constatées dans l'arrêt au principal.

Dans le très récent arrêt *Xenides-Arestis c. Turquie* (n° 46347/99), qui n'est pas encore définitif, la

Cour a de même conclu que la violation des droits de la requérante au regard de l'article 8 de la Convention et de l'article 1 du Protocole additionnel tirait son origine d'un problème général touchant de nombreuses personnes, et relevé qu'environ 1 400 affaires concernant le droit de propriété introduites pour l'essentiel par des Chypriotes grecs et dirigées contre la Turquie étaient déjà pendantes devant elle. Dans le même arrêt, la Cour a estimé que l'Etat défendeur devait instaurer un recours garantissant, non seulement à l'intéressée mais aussi à l'ensemble des personnes ayant des requêtes similaires pendantes, la réparation effective des violations de la Convention. Elle a précisé qu'un tel recours devrait être disponible dans les trois mois à compter du jour où l'arrêt serait prononcé et que la réparation devrait intervenir dans les trois mois suivants.

4. Composition de la Cour

Au 31 décembre 2005, la Cour était composée comme suit (par ordre de préséance)¹

M. Luzius Wildhaber, président.....	(suisse)
M. Christos Rozakis, vice-président	(grec)
M. Jean-Paul Costa, vice-président.....	(français)
Sir Nicolas Bratza, président de section	(britannique)
M. Boštjan Zupančič, président de section.....	(slovène)
M. Giovanni Bonello.....	(maltais)
M. Lucius Caflisch.....	(suisse) ²
M. Loukis Loucaides.....	(chypriote)
M. Ireneu Cabral Barreto.....	(portugais)
M. Rıza Türmen.....	(turc)
M ^{me} Françoise Tulkens.....	(belge)
M. Corneliu Bîrsan.....	(roumain)
M. Peer Lorenzen.....	(danois)
M. Karel Jungwiert.....	(tchèque)
M. Volodymyr Butkevych.....	(ukrainien)
M. Josep Casadevall.....	(andorran)
M ^{me} Nina Vajić.....	(croate)
M. John Hedigan.....	(irlandais)
M. Matti Pellonpää.....	(finlandais)

1. Le siège du juge au titre de Monaco se trouve vacant.

2. Elu au titre du Liechtenstein.

Rapport d'activité

M ^{me} Margarita Tsatsa-Nikolovska	(ressortissante de «l'ex-République yougoslave de Macédoine»)
M. András Baka	(hongrois)
M. Rait Maruste	(estonien)
M. Kristaq Traja.....	(albanais)
M ^{me} Snejana Botoucharova.....	(bulgare)
M. Mindia Ugrekheldze.....	(géorgien)
M. Anatoly Kovler.....	(russe)
M. Vladimiro Zagrebelsky.....	(italien)
M ^{me} Antonella Mularoni.....	(saint-marinaise)
M ^{me} Elisabeth Steiner	(autrichienne)
M. Stanislav Pavlovski.....	(moldove)
M. Lech Garlicki.....	(polonais)
M. Javier Borrego Borrego	(espagnol)
M ^{me} Elisabet Fura-Sandström	(suédoise)
M ^{me} Alvina Gyulumyan.....	(arménienne)
M. Khanlar Hajiyev.....	(azerbaïdjanais)
M ^{me} Ljiljana Mijović	(ressortissante de la Bosnie-Herzégovine)
M. Dean Spielmann.....	(luxembourgeois)
M ^{me} Renate Jaeger	(allemande)
M. Egbert Myjer.....	(néerlandais)
M. Sverre Erik Jebens	(norvégien)
M. David Thór Björgvinsson	(islandais)
M ^{me} Danutė Jočienė.....	(lituanienne)
M. Ján Šikuta.....	(slovaque)
M. Dragoljub Popović.....	(ressortissant de la Serbie-Monténégro)
M ^{me} Ineta Ziemele.....	(lettonne)
M. Erik Fribergh, greffier.....	(suédois)

Commissaire aux droits de l'homme

2
0
0
5



Commissaire aux droits de l'homme

Conformément à l'article 3.b, c et e de la Résolution (99) 50, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe est chargé de la promotion du respect effectif et de la pleine jouissance des droits de l'homme dans les Etats membres, d'identifier d'éventuelles insuffisances dans le droit et la pratique des Etats membres, et d'aider ceux-ci, avec leur accord, dans leurs efforts visant à remédier à de telles insuffisances. Il coopère en outre avec les structures «droits de l'homme» dans les Etats membres et, là où de telles structures n'existent pas, il encourage leur mise en place.

1. La promotion du respect effectif des droits de l'homme

Au cours de l'année 2005, le Commissaire a effectué les visites officielles suivantes:

Espagne	(10-19 mars)
Italie	(10-17 juin)
Islande	(4-6 juillet)
France	(5-21 septembre)

Ces visites permettent au Commissaire de procéder à une évaluation directe et indépendante de la situation des droits de l'homme dans les Etats membres visités et de formuler des recommandations appropriées. Une visite s'articule généralement autour de rencontres avec les chefs d'Etat et/ou les ministres compétents (notamment les ministres de la Justice, de l'Intérieur et des Affaires étrangères), des représentants du système judiciaire et des mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme (ombudsman ou institution nationale de droits de l'homme, s'ils existent), et d'entrevues avec des représentants d'ONG de défense des droits de l'homme. De plus, le Commissaire peut, au cours de la visite, procéder à l'inspection de lieux où la question du respect des droits fondamentaux est particulièrement sensible tels que des prisons, des camps

de réfugiés ou des hôpitaux psychiatriques. A son retour, le Commissaire élabore un rapport adressé au Comité des Ministres et à l'Assemblée parlementaire, publié sur Internet, contenant son avis sur la situation des droits de l'homme dans le pays en question. Chaque rapport est également composé d'un ensemble de recommandations formulées par le Commissaire afin de progresser dans la voie du respect effectif des droits de l'homme.

Au cours de cette année, le Commissaire a également publié des rapports concernant des visites effectuées en 2004. Ces rapports concernent la Suisse, le Royaume-Uni, le Liechtenstein, la Croatie et la Fédération de Russie. Le Commissaire aura ainsi présenté trente-deux rapports de visite durant la durée de ses fonctions.

Sept visites de suivi ont été conduites en 2005 par des membres du bureau du Commissaire afin de préparer des rapports sur la mise en œuvre des recommandations établies par le Commissaire dans des rapports de visite antérieurs. Les pays visités ont été la Slovénie, la Hongrie, la Norvège, la Finlande, Malte, la Grèce et Chypre. Les rapports obtenus seront publiés collectivement en 2006.

Le Commissaire cherche également à promouvoir le respect des droits de l'homme dans les situations de crise. Pendant l'année 2005, il a continué à accorder une attention particulière à la situation en Tchétchénie, se concentrant sur la promotion de mécanismes efficaces de protection des droits de l'homme, le développement de la société civile et la lutte contre l'impunité. Un membre du bureau du Commissaire était basé à Groznyï depuis avril 2005 pour mettre en œuvre les activités dans la région et suivre sur place les développements relatifs aux droits de l'homme. Ayant obtenu l'accord du Président de la République tchétchène pour la création d'un ombudsman provisoire en 2004, le Commissaire a organisé en 2005 une série de formations pour l'ombudsman et son équipe. Il a également programmé des séminaires à Nazran (1^{er}-3 août) et à Strasbourg (5-6 décembre) pour

assister les ONG tchéchènes de défense des droits de l'homme et les familiariser avec les normes internationales et la communauté des donateurs, ainsi qu'un séminaire sur la lutte contre l'impunité, en collaboration avec la Direction générale des affaires juridiques, à Kislovodsk, le 28 juillet.

2. L'identification d'éventuelles insuffisances dans le droit et la pratique des Etats membres du Conseil de l'Europe

A la demande du Comité des Ministres, le Commissaire a présenté en février 2005 un avis relatif au projet de convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme. Le Commissaire a présenté en mai un rapport préliminaire sur la situation en matière de droits de l'homme des Roms, Sintis et gens du voyage en Europe, contenant une série de recommandations à l'attention des Etats membres du Conseil de l'Europe. Le rapport est basé sur les constatations du Commissaire lors de ses visites dans les Etats membres et sera complété, dans sa version finale qui sera publiée en 2006, par des éléments supplémentaires auxquels auront contribué les autorités nationales et les ONG.

3. Assistance, coopération avec les structures «droits de l'homme» et aide à leur mise en place

Le Commissaire cherche à promouvoir la création de médiateurs et d'institutions nationales de droits de l'homme (INDH), quand ces institutions n'existent pas, ou tente de renforcer celles qui existent,

et de coopérer avec elles. Le bureau du Commissaire a mené simultanément trois projets pour la promotion des mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme. En premier lieu, le bureau du Commissaire a poursuivi son programme, financé par l'Union européenne, sur la promotion d'institutions de médiateurs régionaux dans la Fédération de Russie. Il a contribué à l'organisation en 2005 de deux tables rondes et trois séminaires dans différentes régions de la fédération.

Le Commissaire a continué l'observation des activités du projet Eunomia, mis en œuvre par le médiateur national grec, pour le développement d'un réseau de médiateurs et d'INDH dans l'Europe du Sud-Est. Il a par ailleurs préparé une opinion conjointe avec la Commission de Venise sur le projet de loi visant à la création d'une institution du médiateur en Serbie. Enfin, le bureau du Commissaire a établi le projet «JOIN», en partenariat avec le groupe des INDH européennes, afin de promouvoir collectivement la création d'INDH dans les nombreux Etats membres du Conseil de l'Europe où elles n'existent pas encore.

La 9^e table ronde des médiateurs européens nationaux s'est tenue à Copenhague du 31 mars au 1^{er} avril, avec la coopération du médiateur national danois, à l'occasion du 50^e anniversaire des institutions.

4. Election du nouveau Commissaire aux droits de l'homme

Thomas Hammarberg a été élu Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe par l'Assemblée parlementaire de l'Organisation le 5 octobre, pour un mandat non renouvelable de six ans qui débutera le 1^{er} avril 2006.



Affaires politiques
Planification stratégique
Affaires juridiques
et démocratie locale
Droits de l'homme
Cohésion sociale
Education, culture
et patrimoine,
jeunesse et sport
Communication
Structures internes
Annexes

I. Affaires politiques

1. Soutien de l'action politique

Le Conseil de l'Europe unit ses quarante-six Etats membres dans une coopération visant principalement à renforcer la démocratie, les droits de l'homme, l'Etat de droit et le respect de la diversité culturelle sur un continent de 800 millions de citoyens. Pour être efficace, son action doit s'appuyer sur la connaissance et la prise en compte des réalités politiques propres aux différents Etats membres et la création d'un dialogue politique régulier, confiant et pertinent.

La Direction du conseil politique et de la coopération aide le Secrétaire Général et le Comité des Ministres à faire face à cette double exigence. Placée à l'intérieur de la Direction générale des affaires politiques, elle fournit les analyses et les conseils nécessaires, prépare les multiples entretiens politiques ainsi que les visites officielles, contribue à certains aspects de la réflexion stratégique. Chaque fois que l'actualité le requiert, elle prépare des projets de prise de position politique et d'action.

En 2005, elle a ainsi apporté son soutien à la préparation et la réalisation d'une quinzaine de visites officielles, de très nombreux contacts du Secrétaire Général dans les Etats membres et d'innombrables entretiens au siège. Les visites avaient pour objet de promouvoir le dialogue politique, de renforcer le soutien à l'action de l'Organisation, d'examiner sur place l'état de la coopération, voire à passer en revue le respect d'obligations et d'engagements. Cette équipe a aussi alimenté l'examen par le Comité des Ministres des questions politiques régulièrement inscrites à son ordre du jour. Comme il ressort du corps du rapport, les développements dans l'Europe du Sud-Est, en particulier en Bosnie-Herzégovine et en Serbie-Monténégro, les évolutions dans le Sud-Caucase, les conflits non réglés, les questions de réconciliation ont requis une attention particulière.

L'efficacité de cette action a été soutenue par une présence sur le terrain dans dix villes: Erevan,

Bakou, Sarajevo, Tbilissi, Chişinău, Belgrade, Podgorica, Priština, Tirana et Skopje. Qu'elles soient animées par un représentant spécial du Secrétaire Général, un chef de bureau, un conseiller spécial ou un expert résidant, ces présences ont notamment permis à l'Organisation, par un dialogue suivi avec les autorités, les partenaires internationaux et la société civile, de mieux comprendre les contextes et les besoins, d'ajuster les programmes et d'améliorer la coordination avec les autres agences internationales. La mise en place à Kiev d'une présence de ce type est en cours de discussion avec les autorités ukrainiennes.

Par ailleurs vingt-deux bureaux ou centres d'information répartis à travers l'Europe centrale et orientale ont permis de présenter la mission du Conseil de l'Europe et la portée des programmes spécifiques mis en place dans les pays concernés. Un examen d'ensemble de l'action de ces bureaux a été entrepris par le Comité des Ministres. La permanence de leur mission, leur mandat, leur mode d'opération et les ressources à y affecter feront l'objet de décisions à l'été 2006, sur la base d'une analyse critique de leurs activités et de leur fonctionnement dont le Secrétaire Général a été chargé.

2. Coopération interinstitutionnelle et relations extérieures

Le Sommet de Varsovie a souligné la nécessité d'encourager la coopération avec les autres organisations et institutions européennes, de manière à donner un nouvel élan aux relations interinstitutionnelles.

Relations avec l'Union européenne

Les relations politiques entre l'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Europe se sont intensifiées. Le Secrétaire Général a rencontré le Président de la Commission européenne, Manuel Barroso, le haut représentant pour la Politique étrangère et de

sécurité commune (PESC) et Secrétaire général du Conseil de l'Union, Javier Solana, ainsi que les commissaires européens Benita Ferrero-Waldner (relations extérieures), Franco Frattini (justice, liberté et sécurité), Jan Figel (culture, éducation, formation et multilinguisme) et Siim Kallas (administration, audit et lutte antifraude). Il s'est également adressé au Comité sécurité et défense du Conseil de l'Union européenne.

Le 16 mars, une réunion quadripartite entre les ministres luxembourgeois et polonais des Affaires étrangères, le commissaire aux relations extérieures et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, à laquelle avait été convié Javier Solana, a consolidé les relations entre les deux organisations, et affermi la cohérence entre les conventions du Conseil de l'Europe et l'acquis juridique de l'Union européenne.

En ce qui concerne sa politique européenne de voisinage, la Commission européenne se réfère aux normes du Conseil de l'Europe pour mesurer les progrès accomplis par ses voisins pour satisfaire aux conditions relatives au renforcement des relations avec l'Union européenne. A cet effet, des échanges réguliers ont lieu entre les secrétariats, qui permettent en outre à la commission de préparer ses rapports et plans d'action nationaux.

Conformément à la décision prise lors du Sommet de Varsovie, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont rédigé un protocole d'accord qui devrait être signé courant 2006. Il prendra en considération un rapport sur les relations entre les deux organisations qui, également à la demande du Sommet de Varsovie, sera rédigé par le Premier ministre du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, à titre personnel.

Le 30 juin, à l'issue d'une consultation publique à laquelle le Conseil de l'Europe avait participé très activement, la Commission européenne a adopté une proposition de règlement du Conseil de l'Union européenne portant création d'une agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le projet de règlement prévoit le renforcement des relations institutionnelles avec le Conseil de l'Europe, et notamment l'obligation, pour l'agence, de coordonner ses activités avec celles du Conseil

de l'Union européenne, la conclusion d'un accord de coopération bilatéral et la nomination par le Conseil de l'Europe d'un expert indépendant au comité directeur de l'agence. Les consultations relatives à l'agence permettront d'identifier des objectifs et des méthodes de travail qui évitent une répétition des activités du Conseil de l'Europe et une opposition avec ses pratiques.

Parmi les faits saillants des nombreuses manifestations de l'UE en 2005, il convient de citer un échange de vues entre le coordinateur antiterrorisme de l'UE, Gijs De Vries, et le Comité des Ministres, ainsi qu'une cérémonie marquant le 50^e anniversaire du drapeau européen, au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

La coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE a pris de l'ampleur, au niveau institutionnel et dans la pratique. En 2005, le Conseil de l'Europe était représenté aux réunions et manifestations organisées par l'OSCE au niveau intergouvernemental, parlementaire et du secrétariat, et inversement.

La première réunion du groupe de coordination créé en 2004 s'est tenue en mars, afin de préparer un projet de déclaration relative à la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Le projet a été approuvé en avril lors d'une réunion commune du Comité des Ministres et du Conseil permanent à Strasbourg, et entériné au Sommet de Varsovie en mai.

Le groupe de coordination a également identifié et fixé des points de convergence dans quatre domaines prioritaires: lutte contre le terrorisme; lutte contre la traite des êtres humains; lutte contre l'intolérance et la discrimination; protection des minorités nationales.

Une réunion «2+2» de haut niveau s'est tenue le 23 février à Strasbourg, à l'invitation de la présidence slovène de l'OSCE. La réunion annuelle des hauts responsables a eu lieu le 8 juillet à Strasbourg.

Les représentations du Conseil de l'Europe à Tirana, Sarajevo, Belgrade, Podgorica, Pristina, Chişinău,

Bakou, Tbilissi et Erevan sont restées en contact permanent avec les principales missions de l'OSCE et ont contribué à la coopération des deux organisations.

Le Conseil de l'Europe a en outre collaboré étroitement avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), le Haut-Commissaire pour les minorités nationales, le représentant pour la liberté des médias et le représentant spécial pour la lutte contre la traite des êtres humains afin d'améliorer l'efficacité des pratiques européennes et de les promouvoir.

Tout au long de 2005, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ont coopéré avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le BIDDH, ainsi qu'avec les missions de l'OSCE sur le terrain au sujet du contrôle des élections et des référendums dans divers pays.

Relations avec les Nations Unies

Le Conseil de l'Europe a intensifié notablement ses relations avec les Nations Unies en 2005. Outre les réunions tripartites annuelles ciblées et de haut niveau (Conseil de l'Europe/Nations Unies/OSCE) qui se sont tenues en février à Strasbourg, le Secrétaire Général s'est rendu au siège des Nations Unies à New York à plusieurs reprises, notamment en juillet, où il a participé à la 6^e réunion de haut niveau entre le Secrétaire général des Nations Unies et les chefs d'organisations intergouvernementales régionales. En septembre, il était présent au sommet des Nations Unies et, en octobre, il a assisté à une réunion du Conseil de sécurité sur la coopération entre les Nations Unies et les Organisations régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les premières réunions entre responsables des services politiques des secrétariats du Conseil de l'Europe et des Nations Unies ont eu lieu en juin à New York, en présence de la Secrétaire Générale adjointe qui avait également participé à la Commission sur le statut des femmes en mars.

L'ambassadeur Andrey Denisov, président du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité

des Nations Unies, était en visite au Conseil de l'Europe en mai pour un échange de vues sur les mesures communes de lutte contre le terrorisme.

En avril, le Secrétaire Général a rencontré le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, pour un échange de vues sur la coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, de l'environnement, de la jeunesse et des sports. Parallèlement, le Conseil de l'Europe a maintenu tout au long de 2005 une collaboration étroite avec d'autres agences des Nations Unies, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme (HCDH), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE).

Relations avec d'autres organisations internationales

M. Ekmeleddin Ihsanoglu, Secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), était en visite au Conseil de l'Europe en octobre; en novembre, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a participé à une conférence ministérielle sur l'enfance à Rabat, organisée conjointement par l'UNICEF, l'OCI et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), dans le cadre du suivi de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'enfance.

En 2005, le Conseil de l'Europe a intensifié ses relations avec l'ISESCO, et l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO). Lors de la Conférence des ministres européens de la Culture à Faro, des accords de coopération ont été signés avec la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures et l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences, dont le directeur général, Mongi Bousnina, s'est également rendu au Conseil de l'Europe.

Outre les coopérations susmentionnées, le Conseil de l'Europe entretient de solides relations avec d'autres organisations internationales telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'OTAN, l'Organisation de la coopération économique de la mer Noire (BSEC), le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, la Ligue des Etats arabes, le Parlement panafricain (PAP), l'Organisation des Etats américains (OEA), l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), le Comité international de la Croix-Rouge, la Commission internationale de l'état civil, l'Association du transport aérien international (IATA) et l'Agence mondiale antidopage (AMA).

Relations avec les pays observateurs du Conseil de l'Europe

La coopération avec les pays observateurs et le soutien de ces derniers ont été entretenus en 2005 par le biais de visites régulières de parlementaires, de ministres et d'autres représentants des gouvernements.

Relations avec les Etats non membres

En novembre, le statut d'observateur a été accordé à une délégation de l'Association des autorités locales palestiniennes (APLA) au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Au mois de janvier, le chef de la direction européenne au ministère chinois des Affaires étrangères était en visite au Conseil de l'Europe.

3. Société civile et organisations non gouvernementales

Programmes en matière de société civile

En 2005, le programme «Initiatives de la société civile» (CSI) s'est attaché à encourager le dialogue et la coopération entre les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales (ONG) en Europe du Sud-Est, dans la Fédération de Russie et au Bélarus.

Par ailleurs, ce programme a financé les conférences sur «Les charniers et les disparus», organisées par le Centre de droit humanitaire dans le cadre du

projet «Challenging War Crimes Denial in Serbia and Montenegro».

Vilnius a accueilli plusieurs séminaires sur le renforcement de la démocratie participative dans la société civile et l'opposition du Bélarus. D'autres activités ont porté sur le soutien d'un projet lancé par une ONG mixte (juive et arabe) basé à Tel Aviv, qui met la dernière main à un programme de «tolérance» destiné aux écoles installées dans les zones mixtes en Israël.

En 2005, sur requête des membres du réseau du Programme des jeunes responsables démocratiques (DLP), les séminaires de formation ont débattu, entre autres, de l'égalité des sexes et du «contrôle démocratique des forces armées».

Le Programme des mesures de confiance (CBM) a financé dix-sept projets pour la promotion des relations interculturelles dont les travaux se sont centrés principalement sur les priorités géographiques du programme, en particulier l'Europe du Sud-Est et le Caucase.

A la lumière du remaniement des priorités réalisé au Sommet de Varsovie, les programmes DLP et CBM seront progressivement abandonnés en 2006. Toutefois, la dimension interculturelle du programme CSI et des écoles d'études politiques sera consolidée.

Organisations internationales non gouvernementales (OING)

Depuis janvier 2005, les 375 organisations internationales non gouvernementales (OING) dotées du statut participatif forment la Conférence des OING du Conseil de l'Europe. Ce changement de nom confirme la reconnaissance politique du rôle des OING comme partenaires au sein du Conseil de l'Europe.

Cette reconnaissance a été confortée par la participation de la présidente des OING, Annelise Oeschger, au 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe à Varsovie en mai. La contribution de la conférence des OING au plan d'action adopté par le sommet vise en particulier l'organisation d'un forum sur l'avenir de la démocratie en Europe et les relations du Conseil de l'Europe avec l'Union européenne.

En novembre, les OING ont organisé, avec le Conseil de l'Europe, un forum sur le rôle des ONG dans l'intégration des migrants, à Messine en Italie.

4. Ecoles d'études politiques

Le réseau des écoles d'études politiques a poursuivi son extension en 2005 avec la création de deux nouvelles écoles en Arménie (juin) et en Ukraine (décembre). En Roumanie, une école régionale a été mise en place à Brasov en Transylvanie pour faire face au grand nombre de candidats qui souhaitent participer aux activités de l'école. A la fin 2005, il existait douze écoles d'études politiques: Fédération de Russie, Géorgie, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Moldova, Kosovo, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Serbie-Monténégro, Croatie, Roumanie, Arménie et Ukraine.

Les directeurs des écoles se sont réunis à deux reprises, à Strasbourg en avril et à Belgrade en septembre, afin de renforcer les liens entre les écoles et promouvoir les échanges d'expériences. L'année 2005 a aussi vu un renforcement de la coopération entre les écoles, avec en particulier une série de séminaires régionaux organisés par l'école de Sofia et une conférence en décembre à Zagreb coorganisée par l'école de Croatie et le British Council, qui a réuni 120 participants de sept écoles d'Europe du Sud-Est.

Au plan national, chaque école a mené son programme annuel d'au moins trois séminaires de trois à quatre jours pour un groupe de 40 à 45 participants. Les thèmes retenus pour ces séminaires couvrent aussi bien l'actualité politique des pays participants que l'intégration européenne ou les relations internationales.

Certaines écoles ont organisé des événements plus marquants comme la conférence organisée par l'école de Belgrade en octobre à l'occasion du 5^e anniversaire de la fin du régime de Slobodan Milosevic, avec la participation de Javier Solana, haut représentant de l'Union européenne pour la PESC.

Le Secrétaire Général a pour sa part visité plusieurs écoles au cours de ses déplacements officiels, en particulier:

- le 15 avril à Tbilissi, Géorgie, où il a remis la médaille Pro Europa au directeur et fondateur de l'école, M. Armaz Akhvediani, à l'occasion du 5^e anniversaire de la fondation de l'école de Géorgie;
- le 12 novembre à Skopje, dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine».

De nombreux agents du Secrétariat général du Conseil de l'Europe sont intervenus tout au long de l'année au cours de séminaires nationaux, permettant ainsi une large diffusion des mandats et travaux de l'Organisation.

Le Sommet de Varsovie a confirmé l'importance des écoles d'études politiques pour former les futurs dirigeants des pays bénéficiaires du programme, en inscrivant celui-ci dans le plan d'action adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement.

Les séminaires de clôture à Strasbourg ont permis aux participants de neuf écoles de se familiariser avec le Conseil de l'Europe et les autres institutions européennes présentes à Strasbourg. Les séminaires ont été régulièrement ouverts par le Secrétaire Général ou la Secrétaire Générale adjointe. Le Parlement européen, les institutions académiques de Strasbourg et l'Ecole nationale d'administration (ENA) (France) ont régulièrement été associés à ces séminaires de clôture.

Dans tous les pays, des associations d'anciens se sont créées afin de prolonger les liens entre participants à l'échelle nationale, comme au plan régional. Des échanges entre anciens des différentes écoles se mettent en place depuis 2005 et constituent un réseau qui compte d'ores et déjà de nombreux parlementaires, membres de gouvernements, élus locaux et responsables socio-économiques.

5. Projet «Bonne gouvernance dans la société de l'information»

En 2005, le projet triennal sur la «Bonne gouvernance dans la société de l'information», mis en place en début d'année pour faire suite au projet «Les institutions démocratiques en action» (projet

intégré n° 1), était investi de quatre tâches principales:

- assurer le suivi des recommandations du Comité des Ministres sur le vote électronique (Rec(2004)11) et sur la gouvernance électronique (Rec(2004)15). La promotion de ces recommandations a été assurée à l'occasion de divers événements internationaux. Des informations sur les bonnes pratiques émergentes ont été collectées en vue de donner au Conseil de l'Europe un rôle prépondérant en matière d'échanges d'informations en matière de vote électronique et pour organiser des travaux préliminaires sur la démocratie électronique. Les élections locales estoniennes d'octobre 2005 – toutes premières élections électroniques à s'être tenues à l'échelle nationale – ont ainsi fait l'objet d'un rapport d'évaluation;
- rédiger un projet de déclaration sur les droits de l'homme et l'Etat de droit dans la société de l'information. Cette déclaration, qui constitue le premier cadre politique sur cette question au niveau international, a été adoptée par le Comité des Ministres le 13 mai 2005. Elle a été présentée au Sommet de Varsovie et a constitué la contribution du Comité des Ministres à la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information de l'ONU (SMSI), du 16 au 18 novembre 2005;
- coordonner la contribution du Conseil de l'Europe à la phase de Tunis du SMSI: outre la présentation de la déclaration, deux événements parallèles ont été organisés en marge du Sommet de Tunis, l'un sur la Convention sur la cybercriminalité, l'autre sur le thème de la démocratie électronique et les contenus préjudiciables sur l'Internet. La Secrétaire Générale adjointe s'est adressée aux participants à la session plénière du SMSI;
- mettre en œuvre la décision du Sommet de Varsovie d'établir un forum sur l'avenir de la démocratie. La réunion de lancement du forum a eu lieu les 3 et 4 novembre 2005 à l'invitation des autorités polonaises et a réuni des représen-

tants des autorités gouvernementales, des parlementaires, des pouvoirs locaux et régionaux et de la société civile de toute l'Europe.

6. Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)

Les activités 2005 se sont déroulées dans le contexte du 15^e anniversaire de la création du Centre Nord-Sud et se sont développées au sein des deux programmes principaux: éducation à la citoyenneté mondiale et jeunesse; et dialogue Nord-Sud.

Au niveau du programme Education à la citoyenneté mondiale (ECM), le rapport d'évaluation par les pairs sur l'ECM aux Pays-Bas a été finalisé et celui sur l'ECM en Autriche a été commencé. Le réseau européen d'ECM (Gene) s'est accru de cinq membres et a contribué à l'organisation de la Conférence sur la sensibilisation et l'éducation au développement et à la solidarité Nord-Sud (Bruxelles). Le projet de renforcement de l'ECM dans les pays du groupe Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie) a pris tout son essor avec l'organisation de séminaires nationaux. La Semaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale a réuni, en novembre, trente-sept Etats membres du Conseil de l'Europe autour du thème: «L'apprentissage pour tous, partout, tout de suite!»

La «dimension jeunesse» a organisé le 3^e stage de formation euro-africain sur «La participation de la jeunesse à la lutte contre la pauvreté», à Coimbra. La 6^e université jeunesse et développement (Mollina) s'est consacrée, quant à elle, aux objectifs de développement du Millénaire et à la célébration du 20^e anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. Enfin, la 2^e phase de la Convention sur la formation euro-méditerranéenne (mai 2005-fin 2006) a été signée entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe (Direction de la jeunesse et des sports et Centre Nord-Sud).

En ce qui concerne le dialogue Nord-Sud, le programme Transmed a organisé à Marrakech une conférence sur «Démocratie et citoyenneté en Méditerranée», qui a abouti à la proposition de création d'une plate-forme euro-méditerranéenne sur la démocratie. La coopération avec la Conférence permanente de l'audiovisuel et des médias euro-méditerranéens (COPEAM) s'est poursuivie par l'organisation de la rencontre «Gens Mediterranea: nouveaux visages, nouvelles sociétés, nouvelles communications». Le centre a collaboré également avec la commission de liaison des ONG du Conseil de l'Europe à l'organisation à Messine du symposium sur «Intégration des migrants en Europe: quel rôle pour les ONG?».

Le programme Europe-Afrique a organisé, à Lisbonne, en coopération avec la Direction de la cohésion sociale, les 3^e et 4^e ateliers sur les migrations et le codéveloppement. Les rencontres

Europe-Afrique sur la gouvernance et la démocratie (Nairobi, Dar Es Salam et Cap Town) ainsi que la visite des membres du Parlement panafricain à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont permis de donner un suivi au dialogue initié en 2004. La douzième édition du Forum de Lisbonne a été consacrée à la «Gouvernance démocratique dans les sociétés multiculturelles du Nord et du Sud».

Dans le secteur multimédia, le centre a poursuivi ses efforts de visibilité, notamment à travers son site web et ses publications. Le prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe 2005 a été remis en novembre à M^{me} Bogaletch Gebre, fondatrice du Kembatta Women's Self-Help Center (Ethiopie), et à M. Bob Geldof, musicien et producteur (Irlande).

Il est important de signaler également la signature de l'Accord de coopération entre le Centre Nord-Sud et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

II. Planification stratégique

La Direction de la planification stratégique (DSP) a pour domaines de compétence le suivi des engagements (monitoring), la programmation, la mobilisation des ressources, la coordination et l'évaluation des programmes.

1. Suivi du respect des engagements

Dans le cadre de sa fonction de suivi, la DSP aide le Comité des Ministres à assurer le suivi du respect des engagements contractés par les Etats membres, conformément à la Déclaration du Comité des Ministres en date du 10 novembre 1994. Deux types de procédures de suivi existent: un suivi «thématique» (qui recouvre l'ensemble des Etats membres), et un suivi particulier, par pays.

Le rapport de suivi thématique relatif à la liberté d'association, élaboré par la DSP en 2005, a été le premier document présenté dans le cadre des nouvelles modalités de procédure thématique, adoptées par le Comité des Ministres en juillet 2004. Composé de trois parties, ce rapport offre un aperçu des travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la liberté d'association, des exemples de législation et de pratiques des différents Etats membres dans ce domaine, ainsi que des propositions en vue de la poursuite de l'action du Conseil de l'Europe en la matière. Ce rapport a été rendu public le 19 octobre 2005. Des décisions de suivi opérationnel avaient déjà été prises le 4 juillet 2005 – notamment l'instruction donnée au Comité européen de coopération juridique (CDCJ) d'examiner la proposition d'élaboration d'un instrument juridique non contraignant, à savoir une recommandation adressée aux organisations non gouvernementales (ONG) et prenant en considération le contenu du rapport ainsi que les «Principes fondamentaux sur le statut des ONG en Europe».

Depuis l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine en 2002 et de la Serbie-Monténégro en 2003, en application

d'une décision des Délégués des Ministres et sur proposition du Secrétaire Général, la DSP établit, à intervalles réguliers, des rapports sur le respect des obligations et engagements, et sur la mise en œuvre des programmes de coopération postérieurs à l'adhésion, dans les pays concernés. Ces rapports, qui visent à suivre de près les progrès accomplis par les Etats membres et les difficultés rencontrées par ces derniers lors du processus de mise en œuvre des engagements contractés, sont examinés par le Groupe de rapporteurs pour la stabilité démocratique (l'ancien GR-EDS), puis transmis au Comité des Ministres et publiés. Trois rapports de suivi sur la Bosnie-Herzégovine et trois rapports du même type au sujet de la Serbie-Monténégro ont été élaborés par la DSP en 2005 et publiés sur les sites: www.coe.int/sg et <http://dsp.coe.int/monitoring>.

Entamée en 2003, l'évaluation régulière des progrès accomplis par la Géorgie dans le processus de respect des engagements s'est poursuivie en 2005. Le dernier rapport en date, qui couvre la période juillet 2004–février 2005, a été présenté par la DSP en mars 2005, à la suite d'une mission sur les lieux.

Un bilan de la coopération avec la Moldova, effectué à partir de 2004, a conduit, en décembre 2005, à la publication d'un rapport et d'un addendum, à la suite d'une visite à Chişinău en septembre 2005. Cette visite, ainsi que la réunion du Comité directeur du programme joint CE-CdE (Commission européenne-Conseil de l'Europe) intitulé «Soutien à un processus continu de réformes démocratiques pour la période 2004–2006» ont permis d'identifier les domaines prioritaires de la coopération à venir, afin de traiter les problèmes en suspens en matière de respect des engagements et obligations.

En 2005, la DSP a également maintenu son soutien au groupe de suivi GT.SUIVI.AGO, chargé d'examiner la question des prisonniers politiques en Azerbaïdjan et toute question connexe: dans ce contexte, la DSP a notamment participé à l'élaboration des questionnaires de ce groupe et à l'analyse des réponses, ainsi qu'à la formulation de la

réponse du Comité des Ministres à la Recommandation 1711 (2005) de l'Assemblée parlementaire, adoptée le 28 septembre.

2. Programmation et évaluation

En 2005, le service de la programmation et de l'évaluation s'est vu confier une mission importante, à savoir l'élaboration du programme annuel d'activités du Conseil de l'Europe en conformité avec les décisions du 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Varsovie, mai). En outre, le plan d'action du 3^e Sommet a donné un nouvel élan au processus de réforme du Conseil de l'Europe dans le sens d'une transparence et d'une efficacité accrues, ainsi que d'une amélioration des méthodes de travail de l'Organisation. En décembre 2005, le Comité des Ministres a adopté la Résolution Res(2005)47 concernant les comités et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail. Il y aura de nouveaux travaux dans ce domaine et sur d'autres aspects de la réforme organisationnelle, sur la base du plan d'action (voir le chapitre I).

Le rapport annuel d'activité est désormais plus condensé et plus analytique; aujourd'hui, il vise expressément à aider à la prise de décisions stratégiques – ce qui constitue un changement assez radical par rapport à la conception et au style des documents élaborés ces dernières années dans ce domaine. Les Délégués des Ministres se sont félicités de cette évolution. De plus, un nouvel outil informatique a été élaboré en vue de la rédaction du rapport d'activité: cela doit permettre une présentation plus transparente et plus conforme des résultats obtenus.

En 2005, plusieurs évaluations indépendantes ont été commanditées. L'évaluation du programme joint CE-CdE sur la Fédération de Russie a été achevée, et des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne l'évaluation des programmes joints relatifs à la Bosnie-Herzégovine et à la Serbie-Monténégro.

Enfin, le potentiel des quelque 80 agents du Conseil de l'Europe chargés de la planification et de

l'évaluation des projets a été amélioré grâce à l'organisation de 16 sessions de formation à la méthodologie de gestion des projets, notamment centrées sur la question des indicateurs de performance.

3. Mobilisation des ressources, partenariats et coordination

En 2005, des partenariats de coopération et d'assistance ont été conclus pour un montant total de quelque 20 millions d'euros. De nouveaux programmes joints avec la Commission européenne ont été signés pour un montant total de 11 268 150 euros (la contribution de la Commission européenne étant de 8 888 779 euros, et celle du Conseil de l'Europe de 2 097 252 euros). Par ailleurs, de nouveaux partenariats avec des Etats membres et non membres et d'autres organisations internationales ont mobilisé plus de 8 millions d'euros.

La coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne s'est centrée sur la stratégie de préadhésion des pays de la partie occidentale des Balkans, et sur la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage. Certains programmes joints ont visé à promouvoir la stabilité démocratique des Etats membres du Conseil de l'Europe faisant partie de l'Europe orientale et de la région du Caucase, et ce sur la base de la défense des droits de l'homme et de la promotion de l'Etat de droit.

Des documents de coopération ont été élaborés pour les pays suivants: l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Moldova et l'Ukraine. Des plans d'action ont ensuite été établis dans le contexte de la coopération avec la Géorgie et l'Ukraine, et des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'élaboration de plans d'action visant d'autres pays. Plusieurs programmes joints ont visé à soutenir les progrès des pays partenaires du processus de stabilisation et d'association dans le sens de la conformité avec les normes exigées par l'Union européenne (UE) pour l'adhésion, ainsi qu'à aider les pays parties à la politique européenne de voisinage à progresser sur la voie des réformes.

Le processus de coopération avec la Turquie s'est poursuivi de manière active par la mise en œuvre d'un programme joint de modernisation judiciaire et de réforme pénale (2004-2007).

Au cours de l'année 2005, on a assisté à un développement important des consultations et de la coopération avec les délégations de l'UE dans la partie occidentale des Balkans, dans la région du Sud-Caucase, en Turquie, en Ukraine et dans la Fédération de Russie, en conformité avec le processus de décentralisation de l'UE visant à rapprocher les lieux de décision des pays partenaires.

La coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Agence européenne de reconstruction (AER),

chargée de mettre en œuvre l'aide de l'UE en Serbie-Monténégro, et notamment dans la province du Kosovo administrée par les Nations Unies, ainsi que dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine», s'est également développée, conformément à l'accord-cadre de coopération conclu en octobre 2003. Plusieurs initiatives communes ont été mises en œuvre en 2005 en Serbie-Monténégro et dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine».

La 4^e réunion des hauts fonctionnaires de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe s'est tenue à Bruxelles le 13 décembre 2005. Les participants sont convenus des objectifs et des priorités des activités communes à venir.

III. Affaires juridiques

Conventions

Ouvertures à la signature

Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, relatif à la recherche biomédicale (STCE n° 195) – janvier

Convention pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) – mai

Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197) – mai

Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) – mai

Entrées en vigueur

Protocole d'amendement à la Convention européenne sur la protection des animaux vertébrés utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques (STCE n° 170) – décembre

Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption (STCE n° 191) – février

Convention sur les relations personnelles concernant les enfants (STCE n° 192) – septembre

Finalisation

Projet de protocole à la Convention sur la nationalité, relatif aux cas d'apatridie en relation avec la succession d'Etat

Recommandations

La liste des recommandations adoptées par le Comité des Ministres figure à l'annexe A au présent rapport.

Finalisation

Projet de recommandation contenant les règles pénitentiaires européennes révisées (adopté par le Comité des Ministres en janvier 2006).

Projet de recommandation sur la recherche utilisant du matériel biologique d'origine humaine

Projet de recommandation sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

1. Conférences ministérielles

Cinq résolutions sur les problèmes d'endettement, la justice réparatrice, la lutte contre le terrorisme, l'entraide judiciaire et les conditions de détention dans les prisons ont été adoptées par les ministres européens de la Justice lors de leur 26^e conférence (Helsinki, avril).

La 14^e session de la Conférence des ministres européens responsables des collectivités locales et régionales (Budapest, février) a défini la planification stratégique à moyen terme dans ce secteur (Déclaration pour une bonne gouvernance locale et régionale et Prise de position sur l'autonomie locale et régionale).

L'adoption de trois conventions contre les agissements des terroristes et les réseaux criminels orga-

nisés a été encouragée lors de la 3^e réunion à haut niveau des ministères de l'Intérieur (Varsovie, mars).

2. Questions constitutionnelles

Quarante-cinq avis et rapports relatifs aux Constitutions, au fonctionnement des institutions démocratiques, à la justice constitutionnelle, à la protection des minorités, à la protection des droits de l'homme, aux questions électorales ont été adoptés par la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise). Des questions constitutionnelles ont été soulevées avec plusieurs cours constitutionnelles européennes ainsi qu'avec la Commission de juges d'Afrique australe (SAJC). Du personnel judiciaire et administratif a été

formé aux questions électorales en Azerbaïdjan et en Géorgie. Une assistance a été portée aux missions d'observation de l'Assemblée parlementaire (Albanie, Azerbaïdjan, Moldova, Territoires palestiniens). Des fonctionnaires de plusieurs pays européens ont été formés dans le cadre des séminaires du Campus UniDem de Trieste.

3. Droit international public

Agissant comme Observatoire européen des réserves aux traités internationaux, le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) a transmis au Comité des Ministres une liste de réserves, éventuellement problématiques, aux traités internationaux applicables à la lutte contre le terrorisme. Un avis sur la recommandation de l'Assemblée parlementaire relative au conflit du Haut-Karabakh a été adopté. Un rapport analytique relatif au projet pilote du Conseil de l'Europe sur la pratique des Etats au regard des immunités des Etats et de leur propriété a été finalisé. Les développements concernant les instruments de protection des victimes de conflits armés ainsi que la Cour pénale internationale et les tribunaux pénaux internationaux ont été analysés.

4. Techniques de rédaction des lois et processus législatif

Un groupe de travail Conseil de l'Europe-Fédération de Russie a été établi afin d'identifier et de promouvoir les meilleures pratiques dans l'organisation et la gestion des procédures législatives, et de développer les techniques uniformes de rédaction des lois.

5. Démocratie locale et régionale

Les rapports relatifs aux règles et à la pratique comptable au niveau local ainsi qu'à l'audit interne aux niveaux local et régional ont été adoptés, de même que des rapports nationaux sur la structure et le fonctionnement de la démocratie locale et régionale (Belgique et Portugal). La base de

données LOREG (1491 législations nationales et documents du Conseil de l'Europe) a été développée.

Un soutien a été apporté à l'Albanie, à la Bulgarie, à la Géorgie et au Monténégro pour l'élaboration et la mise en œuvre de réformes territoriales majeures. Le Conseil de l'Europe a assisté la Fédération de Russie pour l'élaboration de nouvelles législations en matière de partage des compétences entre la Fédération, les sujets de la Fédération et les autorités locales. Une assistance a également été fournie aux autorités régionales pour des réformes législatives conformes à la nouvelle législation fédérale (loi sur l'autonomie locale en Tchétchénie). La décentralisation de compétences et la décentralisation fiscale ont été encouragées en Fédération de Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Moldova et Serbie. L'administration des gouverneurs a été modernisée en Bulgarie. L'Arménie, la Géorgie, le Monténégro et la Serbie ont bénéficié d'un soutien pour la rédaction de législations spécifiques sur l'autonomie locale.

Le premier pack d'outils pour renforcer les capacités des autorités locales a été publié, destiné en particulier aux associations de pouvoirs locaux. Des stratégies nationales de formation destinées aux élus locaux et au personnel ont été mises en place en Moldova, Serbie et dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine». L'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Moldova et la Slovaquie ont été dotées de programmes de pratiques d'excellence. L'Albanie, l'Arménie, la Bulgarie, la Croatie et la Géorgie ont été dotées de programmes d'évaluation comparée des capacités de leadership. Des outils de gestion de performance destinés aux autorités locales ont été développés en Bulgarie.

Des projets pour améliorer les transports publics locaux et pour la formation des formateurs à la gestion des finances publiques ont été finalisés dans plusieurs villes et régions de la Fédération de Russie. Un programme de pratiques d'excellence en matière de coopération transfrontalière a été lancé dans quatre régions pilotes de la Russie du Nord-Ouest, visant à fournir une plate-forme d'apprentissage pour environ quarante collectivités locales qui partagent une frontière avec les pays voisins de

l'Union européenne. Un guide pour la coopération transfrontalière en Russie du Nord-Ouest a été distribué parmi les autorités locales, dont les représentants ont été formés.

Des projets pilotes sur le développement de la citoyenneté démocratique et le leadership ont été développés en Bulgarie et en Roumanie. Une assistance a été apportée à la commune de Kaliningrad afin d'améliorer la communication entre les citoyens et les autorités locales. Un guide de la démocratie participative en Bosnie-Herzégovine et en Serbie-Monténégro a été publié.

Des recommandations sur les moyens d'implication des autorités locales dans la mise en œuvre de stratégies nationales anticorruption ont été développées avec onze Etats membres dans le cadre de l'atelier «Prévenir la corruption et renforcer l'éthique publique dans l'administration locale» (Sofia, octobre).

6. Coopération transfrontalière

Un avant-projet de convention européenne instituant une loi uniforme relative aux groupements transfrontaliers de coopération territoriale a été préparé. Des études comparatives des statuts euro-régionaux concernant respectivement la Lituanie et ses voisins, l'Europe du Sud-Est et la Slovaquie et ses voisins ont été publiées. La promotion de la Convention-cadre sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales (STE n° 106) a été assurée en Serbie, au Monténégro, à Monaco et lors d'une conférence en Pologne. Les stratégies de développement de la coopération transfrontalière ont été discutées lors d'une conférence en Bulgarie avec les pays d'Europe centrale et du Sud-Est.

7. Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Les rapports d'évaluation sur l'Allemagne, l'Arménie, l'Espagne et la Slovaquie ont été adoptés par le

comité d'experts. Des recommandations ont été adressées par le Comité des Ministres aux Gouvernements de l'Autriche, de la Croatie et de l'Espagne. Des visites sur le terrain ont eu lieu à Chypre, en Slovénie, en Suède et au Royaume-Uni. La promotion de la charte a été assurée en Géorgie et en République tchèque en vue de faciliter sa ratification.

8. Nationalité

Des recommandations pour les réformes législatives relatives à la nationalité et la signature et ratification de la Convention européenne sur la nationalité ont été formulées pour l'Azerbaïdjan et l'Ukraine.

9. Réfugiés et demandeurs d'asile

Vingt principes directeurs sur le retour forcé ont été adoptés par le Comité des Ministres, de même que des commentaires relatifs aux recommandations de l'Assemblée parlementaire sur le droit au regroupement familial, la protection des enfants séparés demandeurs d'asile et les procédures d'asile accélérées. Des recommandations ont été formulées sur la compatibilité d'un projet de loi sur l'asile en Serbie-Monténégro avec les normes du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Une formation sur les normes européennes dans le domaine de l'asile et de la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a été dispensée aux juges, décideurs politiques et gardes frontières en Azerbaïdjan et en Moldova.

10. Société civile

Des recommandations pour des réformes législatives en matière de statut juridique des organisations non gouvernementales ont été transmises à la Serbie-Monténégro et à la Fédération de Russie.

11. Indépendance et efficacité de la justice

La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a révisé la grille pour l'évaluation des systèmes judiciaires et a lancé un processus régulier d'évaluation conformément au plan d'action du 3^e Sommet. Elle a adopté une checklist pour la gestion du temps dans les tribunaux et mis sur pied un réseau de tribunaux-référents chargé de soutenir ses travaux. La commission a adopté des recommandations à destination de la Fédération de Russie sur l'exécution des décisions judiciaires rendues contre les autorités publiques, ainsi qu'un plan d'action pour la mise en œuvre des avis du Conseil consultatif de juges européens (CCJE). L'Avis n° 7 (2005) du CCJE sur le thème «justice et société» a été adopté.

La 3^e Journée européenne de la justice civile, organisée avec la Commission européenne, a été célébrée dans quinze Etats membres. La première édition du prix Balance de cristal (prix européen de pratiques innovantes concourant à la qualité de la justice civile) a été organisée (vingt-deux dossiers de candidature provenant de quinze Etats membres).

Des recommandations et propositions d'actions relatives aux relations entre la justice et les médias ont été adoptées lors de la 2^e Conférence européenne des juges (Cracovie, avril). Le programme pour la modernisation judiciaire et les réformes pénitentiaires en Turquie, financé par la Commission européenne, a été mis en œuvre. Des recommandations ont été formulées pour la poursuite des réformes de la législation judiciaire en Arménie, Moldova et Ukraine. Des réformes de l'organisation judiciaire et du statut des juges ont été adoptées en Azerbaïdjan, où des examens pour la sélection des juges ont été organisés. Les réformes judiciaires ont été poursuivies en Bosnie-Herzégovine. Des recommandations pour les réformes des procédures judiciaires ont été transmises à «l'ex-République yougoslave de Macédoine». L'assistance pour le fonctionnement de la justice au Kosovo a été poursuivie.

Le développement des systèmes d'aide judiciaire a fait l'objet de recommandations transmises à l'Arménie, la Croatie, la Géorgie, la Moldova et l'Ukraine. Des mécanismes pour l'exécution des décisions de justice en matière civile et commerciale ont été mis en place en Albanie, Moldova et Fédération de Russie.

En matière de formation des magistrats, des priorités ont été définies dans le cadre de la 7^e réunion plénière du Réseau de Lisbonne et de la 1^{re} réunion de la Conférence des directeurs des écoles européennes de la magistrature. Le développement d'institutions de formation des magistrats a été encouragé en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Roumanie, en «ex-République yougoslave de Macédoine» et en Turquie. Le Conseil de l'Europe a apporté son soutien aux réformes législatives pour la formation judiciaire en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Serbie, Monténégro et Ukraine. La décision de créer une école de la magistrature en Azerbaïdjan a été arrêtée. Des formateurs de l'Académie de justice de la Fédération de Russie ont été formés en coopération avec les filiales régionales de l'académie.

Concernant l'organisation des barreaux, des recommandations pour établir et renforcer la mise en œuvre de normes déontologiques et de procédures disciplinaires ont été soumises à l'Albanie, la Géorgie et la Moldova; des recommandations pour le fonctionnement des barreaux ont été transmises à l'Arménie, à l'Azerbaïdjan, à la Géorgie, au Monténégro, à la Fédération de la Russie et à l'Ukraine.

12. Droit administratif

Des recommandations pour les réformes législatives en matière de droit et justice administratifs ont été soumises à l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Moldova, la Serbie-Monténégro et la Fédération de Russie. Des recommandations et propositions d'actions pour une meilleure responsabilisation des fonctionnaires ont été formulées lors de la Conférence sur la formation des fonctionnaires (Vilnius, octobre).

13. Protection des enfants

Un nouvel instrument juridique sur l'adoption est en cours de préparation.

Des recommandations ont été préparées sur la base des réponses au questionnaire sur l'exploitation sexuelle et l'abus des enfants. Des recommandations pour la mise en œuvre des engagements résultant du 2^e Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (Yokohama, 2001) ont été définies lors de la Conférence pour l'Europe et l'Asie centrale (Ljubljana, juillet).

14. Coopération et réformes législatives en matière pénale

Des propositions concrètes relatives aux normes européennes de justice pénale transnationale et leurs outils d'application ont été préparées pour assurer leur cohérence et leur visibilité. L'application de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et de ses protocoles quant à la protection de témoins, l'échange de données relevant des casiers judiciaires et la collecte d'ADN a été analysée. Le rapport final proposant des développements normatifs portant en particulier sur les droits et garanties des personnes impliquées dans des procédures pénales transnationales a été adopté par le comité d'experts.

Des recommandations pour des réformes de la législation pénale ont été transmises à l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie et la Serbie, de même qu'à la Bulgarie pour un projet de loi sur l'extradition.

15. Procureurs

La 6^e Conférence des procureurs généraux d'Europe (Budapest, mai) a adopté plusieurs recommandations sur les thèmes suivants: les rapports entre le ministère public et la police, l'éthique et la conduite des membres du ministère public et les compétences du ministère public en dehors du

domaine pénal. Des recommandations ont été formulées pour les réformes législatives en Ukraine relatives à l'éthique et à la discipline des procureurs, et pour le Kosovo relatives à la loi sur les procureurs.

16. Assistance aux victimes

Un rapport sur l'assistance aux victimes du terrorisme a été adopté. Les éléments à intégrer dans une nouvelle recommandation ont été identifiés pour mettre à jour la Recommandation n° R (87) 21 sur l'assistance aux victimes et la prévention de la victimisation répétée. Des recommandations sur le projet de loi sur l'indemnisation des victimes ont été transmises à l'Ukraine.

17. Terrorisme

Un rapport sur le droit international et l'action contre le terrorisme visant à identifier les lacunes supplémentaires pouvant faire l'objet d'une action future du Conseil de l'Europe a été transmis au Comité des Ministres. Les rapports nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme d'un certain nombre d'Etats membres ont été adoptés par le CODEXTER (comité d'experts sur le terrorisme). Des observations ont été formulées quant aux recommandations de l'Assemblée parlementaire sur les thèmes «médias et terrorisme» et «contrôle démocratique du secteur de la sécurité dans les Etats membres».

18. Blanchiment des capitaux

Le comité restreint d'experts sur l'évaluation des mesures antiblanchiment (Moneyval) a adopté des rapports sur l'effectivité des mesures en place contre le blanchiment des capitaux pour trois pays; les premiers rapports d'évaluation couvrant à la fois le blanchiment et le financement du terrorisme ont été adoptés pour deux pays. Plus de quatre-vingts évaluateurs ont été formés à la méthodologie globale de lutte contre le blanchiment et le financement du

terrorisme. Neuf pays ont fait l'objet de visites dans le cadre du troisième cycle Moneyval (les rapports d'évaluation détaillés sur la Slovénie et la Hongrie ont été adoptés). Neuf rapports de progrès ont été examinés par Moneyval (procédure de suivi continu et de pression par les pairs). Une coopération étroite a été développée avec le Groupe d'action financière, le GAFI (participation d'un expert de Moneyval dans une évaluation du GAFI). Deux pays membres du bureau du GAFI (France et Pays-Bas) sont devenus membres de Moneyval.

Les programmes communs entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne contre le blanchiment d'argent en Fédération de Russie et en Ukraine ont été menés à bien. La Fédération de Russie est devenue membre du GAFI et des résultats ont été obtenus en matière législative et pour la restructuration du Service fédéral pour la surveillance financière. Un nouveau projet a été lancé pour l'application de la nouvelle Convention contre le blanchiment et le financement du terrorisme. L'Ukraine est sortie de la liste des pays non coopératifs du GAFI et vingt-deux accords de coopération ont été conclus avec des unités d'intelligence financières d'autres pays. Dans le cadre du programme contre le blanchiment dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine», financé par l'Agence européenne de reconstruction, un système de technologie de l'information a été créé et dix accords ont été signés avec d'autres pays.

19. Corruption

Dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation, douze visites ont été conduites par le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) et quatorze rapports ont été adoptés. Des visites d'évaluation conjointes des premier et deuxième cycles ont eu lieu dans quatre pays. La procédure de conformité du premier cycle a été ouverte pour sept pays et close pour neuf pays. Le secrétariat du GRECO a participé au Groupe d'étude sur le processus de contrôle du suivi de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Dans le cadre du projet régional PACO Impact, des stratégies et politiques anticorruption ont été définies pour la Serbie, le Monténégro, le Kosovo et la Croatie. Des stratégies et plan d'action anticorruption ont été appliqués en Albanie et dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine». La stratégie anticorruption a été révisée en Bosnie-Herzégovine. Les services anticorruption ont été renforcés dans les pays participant au projet par une déclaration jointe adoptée à Skopje (mars). Dans le cadre du projet PACO Moldova, un mécanisme opérationnel a été mis en place pour coordonner et gérer la stratégie et le plan d'action anticorruption. La loi sur le financement des partis politiques a été adoptée et une enquête a été conduite sur la perception, les attitudes et l'état de la corruption. Dans le cadre du projet RUCOLA en Fédération de Russie, des projets de loi ont été préparés par la Commission anticorruption de la Douma pour permettre la ratification des conventions des Nations Unies et du Conseil de l'Europe. Une stratégie nationale anticorruption a été finalisée en Géorgie suivant les recommandations du GRECO et des projets d'amendements législatifs ont été préparés. Des recommandations spécifiques sur la corruption et l'éthique au sein des autorités locales ont été adoptées pour onze pays en coopération avec l'association nationale des municipalités de Bulgarie (octobre).

20. Coopération technique contre le crime organisé

Un rapport sur le crime organisé a été publié dans le cadre du projet régional Cards Police avec la Commission européenne, destiné à renforcer les capacités contre le crime organisé en Europe du Sud-Est. Une stratégie régionale sur les instruments de lutte contre la criminalité économique et organisée comprenant des actions spécifiques a été définie par les ministres de l'Intérieur de la région (Brijuni, septembre). Une expertise a été apportée pour améliorer le cadre législatif et renforcer les capacités (enquêtes financières, techniques d'enquêtes spéciales, protection des témoins).

Des propositions de mesures pour combattre la criminalité économique ont été adoptées par 250 experts du secteur public et privé issus d'une cinquantaine de pays lors de la Conférence Octopus Interface 2005 (Cascais, septembre).

21. Cybercriminalité

La promotion de la Convention sur la cybercriminalité a été assurée lors de la conférence de Madrid (décembre), organisée en collaboration avec le Gouvernement espagnol et l'Organisation des Etats américains (OEA), et dans plusieurs pays (Allemagne, Serbie-Monténégro).

22. Police et services de sécurité

Des cadres professeurs de l'université de Moscou ont été formés à la prévention du crime et l'immigration illégale dans le cadre du programme commun Russie VIII avec le ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie. Des recommandations pour les réformes de l'organisation de la police ont été soumises à l'Arménie et à la Serbie. L'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la Moldova, le Monténégro, «l'ex-République yougoslave de Macédoine» et l'Ukraine ont bénéficié d'une assistance pour la rédaction et la mise en œuvre de codes d'éthique. Le Code d'éthique pour la police et la gendarmerie est entré en vigueur en Roumanie.

23. Système pénitentiaire

Les activités prioritaires du Conseil de l'Europe en matière de probation ont été mises à jour dans le cadre de la Conférence sur la probation et la

réinsertion (Istanbul, novembre). L'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine (en coopération avec l'Agence canadienne de développement international), la Géorgie, la Moldova, la Fédération de Russie, la Serbie-Monténégro (en coopération avec la Commission européenne) et l'Ukraine ont été soutenues dans leurs réformes pénitentiaires par la mise en œuvre de plans d'action.

24. Protection des données

Le rapport d'étape sur l'application des principes de la Convention sur la protection des données à caractère personnel (STE n° 108) à la collecte et au traitement des données biométriques a été publié. L'Albanie, la Fédération de Russie, le Monténégro et l'Ukraine ont bénéficié du soutien du Conseil de l'Europe pour leurs réformes législatives.

25. Bioéthique

Le projet de protocole additionnel sur la génétique humaine a été examiné par le Comité directeur pour la bioéthique (CDBI) en vue de sa finalisation. Les standards éthiques internationaux de la recherche biomédicale sur les êtres humains ont été discutés lors d'une réunion multilatérale à Ljubljana (décembre). Les Comités nationaux d'éthique se sont rencontrés à Dubrovnik (avril) dans le cadre de la Conférence européenne des comités nationaux d'éthique (Cometh) pour discuter des défis des sociétés en mutation. Un outil pédagogique a été développé pour permettre l'initiation de débats avec des jeunes autour de questions de bioéthique (don d'organes, tests génétiques, procréation médicalement assistée).

IV. Droits de l'homme

1. Contrôle de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme

En 2005, le Comité des Ministres, conformément à l'article 46 de la Convention européenne des Droits de l'Homme (CEDH), a assuré la surveillance de l'exécution des arrêts rendus par la Cour lors de six réunions de deux jours, en moyenne 3 375 affaires par réunion¹. Un certain nombre d'affaires soulevant des questions urgentes a également été examiné lors d'autres réunions du Comité. Dans le cadre de cette mission, le Comité a eu à connaître, entre autres, des questions suivantes (les résolutions intérimaires adoptées par le Comité sont indiquées entre parenthèses):

a. Droit à la vie et interdiction de la torture et des mauvais traitements

- les mesures requises pour remédier aux insuffisances dans des enquêtes effectives sur des abus par la police ou les forces de sécurité en Turquie (ResDH(2005)43), en Roumanie (affaire *Bursuc*), en Fédération de Russie (trois affaires concernant les opérations militaires en 1999-2001 en Tchétchénie), au Royaume-Uni (six affaires concernant des violations dans l'Irlande du Nord – ResDH(2005)20) et en Ukraine (affaire *Afanasyev*);
- des mesures générales adoptées ou en cours d'adoption en Grèce pour remédier aux mauvaises conditions de détention révélées par les arrêts *Dougoz et Peers* (ResDH(2005)21);

b. Etat de droit

- la réouverture de procédures pénales internes pour réparer de lourdes condamnations prononcées à la suite de procès inéquitables en Turquie et en Italie (voir les résolutions intérimaires adoptées dans les affaires *Dorigo c. Italie* – ResDH(2005)85 – et *Hulki Günefl c. Turquie* – ResDH(2005)13);

- l'exécution de l'arrêt *Ilaşcu et autres c. Fédération de Russie et Moldova* qui a constaté que la détention des requérants en «République moldave de Transnistrie» était arbitraire et illégale, et a ordonné la libération immédiate des requérants toujours détenus (ResDH(2005)42 et ResDH(2005)84);
- la définition d'une nouvelle stratégie à adopter pour résoudre le problème persistant de la durée excessive de procédures en Italie (ResDH(2005)114);
- des mesures visant à résoudre le problème structurel de la non-exécution des décisions judiciaires internes en Fédération de Russie et en Ukraine;
- les mesures en cours d'adoption par la France afin de se conformer à l'arrêt *Vaudelle*, qui avait conclu à l'iniquité de la procédure pénale diligente à l'encontre du requérant, placé sous curatelle, car il n'était pas entièrement capable d'agir seul pour son propre compte et ne disposait malgré cela d'aucune assistance pour se défendre de l'accusation portée contre lui (ResDH(2005)1);

c. Vie privée

- le caractère insuffisant des garanties légales pour la détention et l'utilisation par les services secrets d'informations à caractère personnel (*Rotaru c. Roumanie* – ResDH(2005)57);
- les mesures individuelles requises en exécution de l'arrêt *Slivenko c. Lettonie*, concernant l'expulsion vers la Fédération de Russie des requérantes – anciennes résidentes permanentes lettones d'origine russe. L'examen a abouti à un règlement amiable entre le gouvernement et les requérantes, aux termes duquel ces dernières regagnent le statut de résidentes permanentes en Lettonie, dont elles avaient été privées en violation de la Convention;

¹ 2 755 affaires en 2004.

d. Démocratie et liberté d'expression

- la réforme législative au Royaume-Uni pour pallier les effets imprévisibles des injonctions de «bonne conduite» (*binding over orders*) résultant de la notion vague de «comportement *contra bonos mores*», qui est à la base de la violation du droit à la liberté d'expression constatée dans l'arrêt *Hashman et Harrup* (ResDH(2005)59);
- les mesures prises par la Roumanie afin de se conformer à l'arrêt *Dalban*, qui avait conclu à une violation du droit d'un journaliste à la liberté d'expression (ResDH(2005)2);

e. Droit de propriété

- la réforme législative exigée par l'arrêt *Broniowski c. Pologne*, constatant une violation du droit de propriété du requérant en raison du fait que la Pologne avait failli à son obligation d'assurer une compensation adéquate aux personnes rapatriées des territoires au-delà du Boug après la seconde guerre mondiale. La Résolution intérimaire ResDH(2005)58 a été immédiatement suivie par la réforme exigée, accomplie avant la fin de l'année;

f. Question chypriote

- l'évaluation des progrès réalisés et les questions en suspens dans l'exécution de l'arrêt *Chypre c. Turquie*, en particulier en ce qui concerne la question des personnes disparues et les droits à l'instruction et à la liberté de religion (ResDH(2005)44);

g. Coopération avec la Cour européenne

- des réponses à donner par la Fédération de Russie, la Turquie et l'Ukraine aux constats, par la Cour, de violations à l'article 38 (obligation de coopérer avec la Cour dans l'établissement des faits) (*Chamaïev et autres c. Fédération de Russie*; *Ateş Yasin c. Turquie*; *Nevmerzhitsky c. Ukraine*).

En 2005, le Comité a adopté les 14 résolutions intérimaires précitées, donnant notamment des indications aux Etats au sujet des mesures d'exé-

cutions attendues, et 105 résolutions finales (clôturant 151 affaires), dont 31 faisaient état de l'adoption de nouvelles mesures de caractère général. A la fin de 2005, environ 4 322 affaires étaient pendantes pour le contrôle de l'exécution devant le Comité des Ministres, dont 2 183 affaires concernant des durées excessives de procédure devant les juridictions italiennes.

Des informations sur l'exécution des arrêts sont disponibles à l'adresse suivante:

http://www.coe.int/T/F/Droits_de_l'Homme/execution/.

2. Charte sociale européenne

La Charte sociale européenne (CSE) garantit les droits de l'homme sociaux et économiques. L'engagement des Etats a considérablement progressé: deux Etats ont ratifié la Charte révisée (Géorgie et Malte) et un Etat («l'ex-République yougoslave de Macédoine») a ratifié la Charte de 1961, portant à trente-huit le nombre total d'Etats parties. Deux Etats (la Pologne et la Serbie-Monténégro) ont signé la Charte révisée. Les quarante-six Etats membres ont maintenant signé la Charte de 1961 ou la Charte révisée. En outre, la Hongrie a ratifié le Protocole additionnel de 1988 qui ajoute de nouveaux droits. «L'ex-République yougoslave de Macédoine» a ratifié le Protocole d'amendement de 1991 qui modifie le système de contrôle.

Le Comité européen des Droits sociaux (CEDS) est l'organe chargé de décider si le droit et la pratique de chaque Etat partie sont conformes à la Charte sociale européenne.

Dans le cadre de la procédure visant à promouvoir l'acceptation de dispositions supplémentaires (article 22), le CEDS a rencontré les autorités bulgares, estoniennes et irlandaises. Les rapports de ces réunions ont été transmis aux gouvernements respectifs.

Réclamations collectives: décisions du CEDS

- *Syndicat SUD Travail Affaires sociales c. France* (n° 24/2004): violation au motif que l'aménagement de la charge de la preuve n'est pas garanti pour les salariés de droit public (pas de violation en ce qui concerne les autres allégations);
- *Centre européen des droits des Roms (ERRC) c. Italie* (n° 27/2004): violation des droits des Roms;
- *Syndicat des agrégés de l'enseignement supérieur (SAGES) c. France* (n° 26/2004): pas de violation du droit d'association dans l'enseignement supérieur et le secteur de la recherche;
- *Centrale générale des services publics (CGSP) c. Belgique* (n° 25/2004): pas de violation du droit de négociation collective dans le secteur public.

En 2005, trois réclamations ont été déclarées recevables par le CEDS et deux irrecevables. Quatre réclamations ont été enregistrées.

Procédure de rapport (conclusions du CEDS)

Le CEDS a adopté et publié ses Conclusions XVII-2 relatives à la situation des Parties à la Charte sociale de 1961 et ses Conclusions 2005 relatives à la situation des Parties à la Charte sociale révisée, ce qui représente un total de 884 conclusions évaluant la situation en droit et en pratique de vingt-neuf Etats membres. Plusieurs mesures ont été prises par les Etats conformément aux normes de la Charte: en Belgique, la loi antidiscrimination du 25 février 2003 qui introduit la possibilité de réintégration du/de la salarié/e victime d'un licenciement injustifié; en Bulgarie, le Code du travail tel qu'amendé en 2004 qui prévoit un congé prénatal et postnatal obligatoire; en France, la circulaire DHOS/DSS/DGAS n° 2005-141 qui donne instruction aux hôpitaux de considérer comme des cas d'urgence tous les soins à prodiguer aux mineurs, qu'ils résident légalement ou illégalement en France; en Grèce, la loi n° 3328/2005 qui interdit les châtiments corporels dans les établissements de l'enseignement secondaire.

3. Coopération et sensibilisation en matière de droits de l'homme

En 2005, des formations et expertises ont été fournies aux bureaux des agents du gouvernement² en Arménie, Azerbaïdjan, Croatie, Géorgie, Lituanie, Moldova, Monaco, Fédération de Russie, Serbie-Monténégro et «ex-République yougoslave de Macédoine». Un soutien particulier a été apporté en vue de l'établissement, en septembre, de l'institution de l'agent du gouvernement en Serbie-Monténégro et les contacts avec les autorités de la Bosnie-Herzégovine se sont poursuivis dans le but de nommer un véritable agent du gouvernement dans cet Etat. Des activités de sensibilisation ont été organisées en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie et Serbie-Monténégro (Kosovo inclus) pour les institutions de médiateurs qui avaient pour but de renforcer leurs capacités de protection et de promotion des droits de l'homme à travers une meilleure connaissance de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Plus d'une centaine d'activités de formation pour juges, procureurs, avocats, fonctionnaires, officiers de police et membres du personnel pénitentiaire sur la Convention européenne ont eu lieu dans tous les pays bénéficiaires. La méthodologie de «formation de formateurs» a été intégrée dans les programmes de formation en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Moldova et Serbie-Monténégro (Kosovo inclus). En Géorgie, des programmes et examens standard pour juges, procureurs, avocats et assistants de juges, qui prennent en compte pleinement les normes de la Convention, ont été développés.

Des visites d'étude au Conseil de l'Europe, notamment à la Cour européenne des Droits de l'Homme, ont été organisées pour juges, procureurs et fonctionnaires de la Fédération de Russie y compris de Tchétchénie, de Serbie-Monténégro (Kosovo inclus), de Suède et d'Ukraine. Des officiers de police d'Azerbaïdjan, de Serbie-Monténégro et de Turquie ont observé, au cours de visites organisées spécialement, le travail et la formation fournie en

2. Interlocuteur entre la Cour européenne des Droits de l'Homme et les Etats contractants à la CEDH.

matière de droits de l'homme dans les services de police d'autres Etats membres. Les efforts se sont poursuivis pour traduire et publier dans les langues locales pertinentes des documents dans le domaine des droits de l'homme.

Des activités de formation et de sensibilisation aux droits de l'homme sur des thèmes spécifiques ont été organisées en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Moldova et en Fédération de Russie, pour des représentants de la société civile. L'organisation de la 21^e édition du Concours européen des droits de l'homme René Cassin, réunissant des participants de tous les Etats membres et d'autres pays, a également été soutenue.

Une assistance législative ad hoc a été fournie à l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Moldova, la Fédération de Russie et la Serbie-Monténégro (Kosovo inclus).

4. Coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme, droit et politique des droits de l'homme

A la suite de l'adoption en 2004 du Protocole n° 14 à la CEDH, le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a procédé à des tours de table visant à accélérer le processus de ratification du protocole par tous les Etats membres. Fin 2005, il n'y avait que vingt et une ratifications, ce qui est décevant étant donné l'importance primordiale de l'entrée en vigueur rapide du protocole. Le CDDH a engagé en 2005 le suivi de la mise en œuvre (y compris des éventuelles lacunes) des cinq recommandations mentionnées dans la déclaration adoptée par le Comité des Ministres lors de sa 114^e session (12 mai 2004). Par ailleurs, il a pratiquement terminé son projet de règles du Comité des Ministres pour la surveillance de l'exécution des arrêts et des termes des règlements amiables.

En juin, le CDDH a organisé un séminaire à haut niveau sur la mise en œuvre par les Etats membres des lignes directrices sur les droits de l'homme et le

terrorisme, et sur la protection des victimes d'actes terroristes. De même, un séminaire a été organisé en octobre pour marquer l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril, du Protocole n° 12 à la CEDH (interdiction générale de la discrimination). En outre, le CDDH a élaboré un manuel sur l'environnement et les droits de l'homme et un rapport d'activité sur les droits sociaux dans le cadre de la CEDH.

Le 23 novembre, le Secrétaire Général a pris la décision d'ouvrir une enquête formelle (article 52 de la CEDH) sur les récentes informations suggérant que des personnes suspectées d'être impliquées dans des actes terroristes avaient pu être détenues dans un certain nombre d'Etats membres du Conseil de l'Europe ou transportées à travers leur territoire, avec l'implication possible d'agences étrangères.

5. Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est un mécanisme indépendant de suivi dans le domaine des droits de l'homme, spécialisé dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

En 2005, l'ECRI a publié ses rapports du troisième cycle de suivi concernant l'Albanie, l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la France, la Pologne, la Suède, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», la Turquie et le Royaume-Uni. La publication de ces rapports est une étape importante dans le développement d'un dialogue continu entre la commission et les autorités des Etats membres. En 2005, l'ECRI a aussi mené des visites de contact et élaboré des projets de rapports en vue d'un dialogue confidentiel avec les autorités nationales de Chypre, du Danemark, d'Estonie, d'Italie, de Lituanie, du Luxembourg, de Roumanie, de la Fédération de Russie et d'Espagne.

En 2005, l'ECRI a mené et publié une étude sur des cas où les campagnes politiques pour des élections européennes ou nationales ont donné lieu à l'utilisation d'arguments racistes, antisémites et xénophobes.

Le 17 mars, elle a adopté une déclaration condamnant cette évolution alarmante et croissante, observée dans de nombreux Etats membres du Conseil de l'Europe, y compris de la part de formations politiques classiques.

Dans le cadre de son programme d'action sur les relations avec la société civile, l'ECRI a organisé, en 2005, trois tables rondes nationales, respectivement le 14 juin en Turquie (Istanbul), le 13 septembre en Autriche (Vienne) et le 8 novembre en Pologne (Varsovie). Ces tables rondes ont permis de faire avancer la réflexion dans les différents milieux concernés aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental. Les 17 et 18 février, l'ECRI a organisé avec les organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale un séminaire consacré à la question de la collecte de données ethniques.

6. Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

Le nombre de ratifications de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales est passé à trente-huit, après les ratifications des Pays-Bas le 16 février, de la Lettonie le 6 juin et de la Géorgie le 21 décembre. Le processus de suivi de la convention est devenu un élément de plus en plus important du système européen de protection des droits de l'homme.

Le Comité des Ministres a adopté des résolutions sur la mise en œuvre de la convention-cadre dans neuf pays (Albanie et Bosnie-Herzégovine le 11 mai, «l'ex-République yougoslave de Macédoine» le 15 juin, Croatie et Slovénie le 28 septembre, Liechtenstein et Moldova le 7 décembre, Hongrie et Danemark le 14 décembre). Il a présenté un nouveau modèle pour les résolutions du deuxième cycle; les conclusions y sont plus détaillées et les recommandations concrètes, conformément aux propositions du Comité consultatif d'experts indépendants.

Le comité consultatif a poursuivi ses visites dans les pays, y compris dans des régions où vivent des

minorités, et a diffusé dans le cadre du deuxième cycle des avis détaillés sur la mise en œuvre de la convention-cadre en République tchèque (le deuxième avis a été adopté le 24 février), en Estonie (24 février), en Italie (24 février), à Malte (22 novembre), en Roumanie (24 novembre), en République slovaque (26 mai) et en Slovénie (26 mai).

Le secrétariat de la convention-cadre a organisé, avec les autorités concernées, neuf «séminaires de suivi» en 2005 (à Dublin le 28 février, à Stockholm le 25 avril, à Split le 16 septembre, à Varsovie le 26 septembre, à Tirana les 27 et 28 septembre, à Skopje le 3 octobre, à Belgrade le 10 octobre, à Sarajevo les 5 et 6 décembre, et à Bakou le 19 décembre) pour permettre aux membres du comité consultatif, aux responsables, aux représentants de minorités, aux ONG et aux autres parties intéressées de se réunir et de discuter des modalités de mise en œuvre des conclusions du processus de suivi. Il est ressorti de ces manifestations et des avis du deuxième cycle que, si certains problèmes demeurent en suspens dans la quasi-totalité des pays, le processus de suivi a déjà donné lieu à de nombreuses améliorations concrètes en matière de protection des minorités: notamment de nouvelles lois sur les minorités nationales ou instruments supplémentaires visant à améliorer la participation des personnes appartenant à des minorités aux organes publics.

Le Conseil de l'Europe a créé un précédent important en initiant l'évaluation de la mise en œuvre de la convention-cadre au Kosovo, sur la base d'un accord spécial conclu avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Le comité consultatif s'est rendu au Kosovo en octobre et a adopté un avis sur la mise en œuvre de la convention-cadre au Kosovo le 25 novembre. L'avis a ensuite été soumis au Comité des Ministres pour examen.

7. Médias

La 7^e Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse s'est tenue à Kiev les 10 et 11 mars. Les textes adoptés – une

déclaration politique, trois résolutions et un plan d'action — fournissent les nouveaux objectifs pour le Conseil de l'Europe dans le domaine des médias et les nouveaux services de communication pour les prochaines années.

Le Comité des Ministres a adopté le 2 mars la Déclaration sur la liberté d'expression et d'information dans les médias dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Ce texte appelle, entre autres, les pouvoirs publics dans les Etats membres à garantir aux journalistes l'accès à l'information, à respecter leur droit de ne pas révéler leurs sources et à soutenir fermement l'indépendance éditoriale des médias. Dans un même contexte, une conférence sur le thème «La sauvegarde de la liberté d'expression et le droit à l'information: les médias en temps de crise» a été organisée.

En 2005, des travaux ont été menés sur le suivi de la concentration des médias et de son impact sur le pluralisme des médias et sur la diversité culturelle, et un projet de recommandation a été soumis au Comité des Ministres pour encourager la ratification de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

A la demande du Comité des Ministres, le Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication (CDMC) a examiné la conformité des lois relatives à la diffamation avec la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des Droits de l'Homme, y compris la question de la dépenalisation de la diffamation. Il fournira une réponse à ce sujet au Comité des Ministres en 2006.

Les travaux visant à adapter la Convention européenne sur la télévision transfrontière aux changements technologiques rapides dans le secteur de l'audiovisuel se sont poursuivis. Le comité permanent, qui assure la mise en œuvre de la convention, a examiné des questions telles que la compétence, la protection des mineurs et le respect de la dignité humaine, le droit à l'information et les objectifs culturels, la publicité, le téléachat et le parrainage.

En 2005, les activités relatives à la société de l'information se sont intensifiées et le CDMC a

souligné l'importance du rôle du Conseil de l'Europe dans les débats relatifs à la gouvernance de l'Internet, en raison de sa forte composante droits de l'homme.

Les activités d'assistance, organisées dans les Etats membres en vue d'assurer la mise en place et l'application d'un cadre de régulation de la liberté d'expression et des médias conforme aux normes du Conseil de l'Europe, ont été poursuivies.

8. Egalité entre les femmes et les hommes

La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197) a été adoptée par le Comité des Ministres le 3 mai et ouverte à la signature à Varsovie le 16 mai, à l'occasion du 3^e Sommet.

Au titre du suivi de la Recommandation Rec(2003)3, des données ventilées par sexe sur la participation des femmes et des hommes aux pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ainsi que dans les services diplomatiques des Etats membres du Conseil de l'Europe, ont été collectées et évaluées.

Dans le domaine de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, un rapport sur l'intégration d'une perspective d'égalité entre les sexes dans le processus budgétaire a été adopté. Il contient des lignes directrices pour aider les Etats membres à intégrer une telle perspective dans le processus budgétaire.

En vue de mesurer les progrès dans la mise en œuvre des mesures contenues dans la Recommandation Rec(2002)5 sur la protection des femmes contre la violence, des informations fournies par les Etats membres sur la base d'indicateurs ont été collectées et analysées. Une étude sur le bilan des mesures et actions prises dans les Etats membres du Conseil de l'Europe a été préparée. Une conférence a répertorié les différents rôles que les hommes peuvent jouer dans le contexte de la violence familiale, non seulement comme auteurs, mais aussi comme victimes de cette violence, ainsi

que leur rôle à la fois dans la prévention de la violence et dans la protection de ses victimes.

Des activités de coopération dans les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre la traite des êtres humains ont été réalisées dans les Etats membres suivants: Albanie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine et Moldova. Plusieurs documents du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont été traduits en bosniaque et en azéri.

9. Prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants

Visites 2005 du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT):

- dix visites périodiques: Albanie, Belgique, Allemagne, Grèce, Hongrie, Norvège, Fédération de Russie, Saint-Marin, Slovaquie et Ukraine;
- sept visites ad hoc, c'est-à-dire exigées par les circonstances: Azerbaïdjan, Malte, Moldova, Espagne, Turquie, et à deux reprises Royaume-Uni;
- Au total, 152 jours de présence sur le terrain.

Des informations complémentaires sur ces visites sont disponibles sur le site web du comité (<http://www.cpt.coe.int>).

A la suite d'un échange de lettres entre le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le CPT datant de novembre 2000, et activé dans le contexte d'un accord sur l'exécution des peines conclu entre les Nations Unies et le Royaume-Uni en 2004, le CPT a contrôlé le traitement et les conditions de détention d'une personne condamnée par le TPIY, qui purge sa peine au Royaume-Uni, lors de sa visite ad hoc dans cet Etat en juillet (voir aussi le 15^e rapport général du CPT (document CPT/Inf(2005)17), paragraphes 14 et 15).

Afin d'assurer l'application de la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants sur tout le territoire de la Serbie-Monténégro, y compris au Kosovo (qui est actuellement sous administration internationale intérimaire), l'accès du CPT aux lieux où des personnes sont détenues par une autorité de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est désormais garanti par un accord signé le 23 août 2004 entre la MINUK et le Conseil de l'Europe (voir annexe 8 du 14^e rapport général du CPT – CPT/Inf(2004)28). Des arrangements similaires de nature contraignante doivent être conclus avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) concernant les lieux de détention administrés par la «présence internationale de sécurité au Kosovo» (KFOR), qui est aussi habilitée à détenir des civils. Le 28 février, la présidente du CPT a eu un échange de vues avec le Comité politique de l'OTAN pour expliquer le *modus operandi* du comité et lever tout éventuel malentendu. Le 10 janvier 2006, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a demandé que le CPT ait un accès immédiat et illimité à l'ensemble des centres de détention de la KFOR au Kosovo.

Le 30 novembre, Monaco a ratifié la convention contre la torture. Elle est à présent ratifiée par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Neuf rapports de visite ont été publiés par le comité en 2005 à la demande des gouvernements concernés, avec les réponses des gouvernements (concernant l'Autriche, l'Estonie, la France, la Lettonie, Malte, Saint-Marin, la Turquie et deux rapports relatifs au Royaume-Uni). Actuellement, 149 rapports de visite du CPT se trouvent dans le domaine public.

Dans son 15^e rapport général, le comité livre des commentaires sur certains sujets liés à ses activités, dont la question des assurances diplomatiques. Quant à l'impact des normes du CPT, le comité a notamment été associé à l'élaboration des vingt principes directeurs sur le retour forcé des ressortissants étrangers, adoptés par le Comité des Ministres en mai, ainsi qu'au processus de

Rapport d'activité

révision des Règles pénitentiaires européennes, adoptées le 11 janvier 2006 par le Comité des Ministres.

Afin d'assister les médias lorsqu'ils rendent compte du travail du CPT, un vidéo-kit a été produit par la

Direction de la communication (DC). Essentiellement destiné aux journalistes de télévision, il contient une série de reconstitutions d'événements liés aux activités du comité. Des copies du vidéo-kit au format BETA sont disponibles auprès de la DC.

V. Cohésion sociale

1. Affaires sociales et santé

Politiques sociales

Pour le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter toute polarisation.

La stratégie de cohésion sociale, élaborée par le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) et approuvée par le Comité des Ministres, repose sur les deux concepts fondamentaux suivants: la cohésion sociale doit être bâtie sur les droits de l'homme et être comprise comme une responsabilité partagée. La stratégie a été traduite en dix-sept langues et a fait l'objet de présentations dans plusieurs pays lors de séminaires nationaux sur la cohésion sociale.

La *Task-force* sur la cohésion sociale, décidée lors du 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, a été mise en place. Composée de huit experts de haut niveau, elle est chargée de réfléchir à la cohésion sociale au XXI^e siècle en tenant compte de l'acquis de l'Organisation dans ce domaine, des défis posés par le vieillissement de la population et d'autres développements économiques et sociaux.

Dans le domaine de l'accès aux droits sociaux, le Groupe de spécialistes sur la participation des usagers aux services sociaux et sur la prestation de services sociaux intégrés, et le Groupe de travail sur les politiques du logement pour la cohésion sociale travaillent actuellement à l'élaboration de lignes directrices. Dans ce secteur, une importante conférence sur l'emploi dans l'Europe du Sud-Est s'est tenue à Sofia en octobre.

Les activités d'assistance menées dans le domaine de la sécurité sociale en vue d'étendre aux Etats membres les normes du Code européen de sécurité sociale ont conduit à la signature du code par la Lituanie en novembre. Un nouveau Comité

d'experts sur la sécurité sociale assumera les tâches autrefois dévolues au comité normatif et au comité chargé de la coordination de la sécurité sociale. Le système d'information mutuel sur la protection sociale (MISSCEO) couvre maintenant tous les Etats du Conseil de l'Europe non membres de l'Union européenne et s'est enrichi d'une base de données.

Dans le secteur enfance et famille, outre les travaux sur la parentalité et la préparation de la prochaine conférence ministérielle sur ce thème, un nouveau programme «Edifier une Europe pour et avec les enfants», qui sera mené par une unité de coordination nouvellement créée, a été lancé.

Le Comité européen sur la population a organisé une conférence sur les défis démographiques pour la cohésion sociale. Le comité a également adopté son rapport annuel sur l'évolution démographique récente en Europe, qui examine les tendances en Europe sur les questions de population, de la fécondité, de la mortalité, des migrations, de la famille et les perspectives démographiques.

Le Conseil de l'Europe a par ailleurs finalisé la mission internationale de suivi du recensement en Moldova. Des travaux similaires vont débiter au Kosovo.

Les forums annuels de la cohésion sociale ont porté en 2005 sur le thème «Concilier la flexibilité du travail avec la cohésion sociale». Quatre titres dans la série «Tendances de la cohésion sociale» ont également été publiés.

Migrations

La mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la 7^e Conférence des ministres européens responsables des migrations, qui s'est tenue à Helsinki en septembre 2002, a notamment conduit à un renforcement de la coopération avec les pays non membres et l'Union européenne.

Les 4^e et 5^e réunions de la Plate-forme politique sur les migrations du Conseil de l'Europe ont eu lieu en marge de deux réunions du Comité européen sur les

migrations (CDMG). Les sujets suivants ont été abordés: le codéveloppement entre le Nord et le Sud et les liens entre les migrants et leurs pays d'origine (Strasbourg, 21 avril); l'image des migrants dans les médias (Athènes, 21 octobre). L'Assemblée parlementaire a également activement participé aux deux réunions de cette plate-forme politique.

La Conférence régionale du Conseil de l'Europe sur les migrations de mineurs non accompagnés a été organisée à Malaga (Espagne) les 27 et 28 octobre, en coopération avec le ministère espagnol responsable des migrations. Le but était de trouver des solutions durables à la prévention des migrations et de définir des orientations pour les mineurs non accompagnés dans le pays d'accueil afin d'assurer un retour sûr dans le pays d'origine. L'Assemblée parlementaire était représentée à cette conférence.

Deux ateliers sur la migration et le codéveloppement, organisés à Lisbonne en coopération avec le Centre Nord-Sud, se sont penchés sur la mise en œuvre d'un plan d'action permettant entre autres d'instaurer une coopération et un dialogue réguliers en matière de migrations entre les pays d'origine, de transit et de destination associant des pays non européens. Le Conseil de l'Europe a participé à deux réunions du Réseau européen sur les migrations organisé par la Commission européenne.

Le Comité européen sur les migrations a concentré son attention sur l'intégration et les relations intercommunautaires dans le but de promouvoir la tolérance, la cohésion sociale et les droits sociaux des migrants.

Concernant l'intégration des enfants de migrants (y inclus les deuxième et troisième générations), un comité restreint d'experts va soumettre au CDMG des propositions de lignes directrices sur les aspects suivants: l'intégration des enfants nouvellement arrivés dans le système éducatif; les politiques nationales permettant aux enfants d'accéder à un niveau de langue préscolaire; les moyens de parvenir à une transition réussie de l'école au marché au travail et la situation des enfants de migrants vivant dans des zones défavorisées.

Un comité restreint d'experts a été mis en place pour examiner la stratégie de gestion des migrations du CDMG définie dans le rapport «Vers une stratégie de gestion des flux migratoires» et pour demander au CDMG d'adapter si nécessaire les propositions faites.

Un comité restreint d'experts prépare des propositions de lignes directrices sur la promotion de l'accès à l'emploi et au travail indépendant des personnes suivantes: les migrants résidant régulièrement sur le territoire; et les personnes issues de l'immigration/d'origine étrangère.

Dans le domaine du statut juridique et autres droits des migrants, un projet de recommandation sur les politiques d'admission, règles et pratiques concernant les étudiants étrangers dans les Etats membres du Conseil de l'Europe a été préparé sur la base d'une étude réalisée en 2004.

Roms et gens du voyage

En 2005, deux réunions statutaires du Groupe de spécialistes sur les Roms, Tsiganes et Voyageurs ont eu lieu à Strasbourg les 7 et 8 avril, et les 22 et 23 novembre respectivement.

Le Comité des Ministres a adopté, le 23 février, la Recommandation Rec(2005)4 sur l'amélioration des conditions de logement des Roms et des gens du voyage en Europe.

En 2003, l'Assemblée parlementaire a préparé une recommandation sur le retour forcé des Roms de l'ex-République fédérale de Yougoslavie, y inclus le Kosovo, vers la Serbie-Monténégro (Recommandation 1633 (2003)). En 2005, une nouvelle recommandation sur la situation actuelle au Kosovo (1708 (2005)) a demandé au coordonnateur pour les activités concernant les Roms de mener, si nécessaire avec l'assistance du Groupe de spécialistes sur les Roms, Tsiganes et Voyageurs, une mission d'information au Kosovo afin de recueillir des informations directes sur les conditions socio-économiques des populations rom, ashkalie et égyptienne qui ont été déplacées au Kosovo, et des Roms, des Ashkalis et des Egyptiens qui y retournent.

Le coordonnateur a effectué une visite de terrain au Kosovo les 22 et 23 août, qui s'est limitée à examiner la situation à Mitrovica et à constater quelles mesures étaient prises pour éviter que les Roms continuent à être empoisonnés dans la zone contaminée dans laquelle ils vivent.

Une conférence internationale sur la mise en œuvre des politiques/plans d'action pour les Roms, Sinti et gens du voyage, et sur les mesures contre le phénomène de l'anti-tsiganisme en Europe a eu lieu à Varsovie les 20 et 21 octobre. Cette conférence a été organisée conjointement par le ministère des Affaires étrangères de la Slovaquie qui assure la présidence de l'OSCE en 2005, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur et de l'Administration de Pologne, le Bureau de l'OSCE pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme et l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC).

La conférence a étudié les mesures concrètes dans les Etats participants pour l'amélioration de la situation des Roms et des Sinti dans la région OSCE, sur la base des recommandations pertinentes du Conseil de l'Europe, des normes de l'Union européenne ainsi que des stratégies nationales et des plans d'action des pays participants, y compris ceux entrepris dans le cadre de l'initiative régionale «Une décennie pour l'intégration des Roms, 2005-2015». Elle a également examiné le phénomène de l'anti-tsiganisme en Europe et la manière dont les Etats participants, les ONG et la communauté internationale peuvent fournir des solutions pour lutter contre ce phénomène. Un suivi de cette conférence sera organisé les 4 et 5 mai 2006 à Bucarest sous la présidence roumaine du Comité des Ministres.

Programme sur les Roms et les gens du voyage en Europe

En 2005, le programme a été financé grâce aux contributions volontaires de la Finlande et de la Norvège. Cinq priorités ont été fixées dans ce programme en 2005: promotion des droits de l'homme et activités d'assistance juridique visant à développer et à mettre en œuvre des programmes

nationaux pour les Roms; accès aux soins de santé pour les Roms et les gens du voyage; accès au logement; éducation des Roms, la langue et la culture; les jeunes Roms et les migrations.

Projet pacte de stabilité «Roms en Europe du Sud-Est»

Un deuxième projet conjoint entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe a débuté en février 2003. La partie incombant au Conseil de l'Europe, qui a pris fin en juillet, a consisté en l'adoption de stratégies nationales afin d'améliorer la situation des Roms dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine», en Bosnie-Herzégovine, en Albanie et en Moldova, à travers un dialogue constructif entre l'Etat et les autorités locales ainsi que les ONG roms. Le projet a également contribué à la mise en œuvre au niveau local de stratégies qui ont été adoptées en Croatie et en Serbie-Monténégro.

L'accès à l'éducation, à la propriété et à l'emploi a figuré en tête de priorités du projet. Une étude sur les sites illégaux en Bosnie-Herzégovine, une réunion bilatérale entre l'Albanie et la Grèce sur le trafic des enfants et des femmes roms, la création de médiateurs sociosanitaires roms en Moldova ainsi qu'une série de formations destinées aux jeunes Roms en Croatie ont été effectuées depuis 2003.

Un nouveau projet sur les Roms en Europe du Sud, cofinancé par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, a été signé par les deux parties le 21 décembre. Il se concentrera sur des sessions de formation pour les membres des commissions interministérielles responsables des programmes nationaux pour les Roms et permettra le lancement d'une campagne de sensibilisation sur deux ans contre l'anti-tsiganisme dans les pays concernés.

Forum européen des Roms et des gens du voyage

Le Forum européen des Roms et des gens du voyage (FERV) a été créé en septembre 2004 à Strasbourg en tant qu'organisation non gouvernementale. Un accord de partenariat avec le

Conseil de l'Europe a été signé le 15 décembre 2004. Cet accord prévoit une contribution du Conseil de l'Europe en termes de fonds et de ressources humaines, et permet au forum d'entretenir une relation privilégiée avec les secteurs de l'Organisation traitant de sujets relevant des Roms et des gens du voyage, y compris l'Assemblée parlementaire.

La 1^{re} Assemblée plénière du FERV s'est tenue au Conseil de l'Europe à Strasbourg du 13 au 15 décembre. L'événement, largement repris par les médias, a rassemblé environ 70 représentants roms et des gens du voyage des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe, et s'est centré sur l'intégration et la situation difficile d'environ 10 à 12 millions de Roms et gens du voyage européens.

Politique de santé

Une recommandation émanant du Comité européen de la santé (CDSP) a été adoptée par le Comité des Ministres en 2005: Rec(2005)11 sur le rôle et la formation des professionnels du don d'organes («coordinateurs du prélèvement»).

La onzième édition du *Guide pour la préparation, l'utilisation et l'assurance de qualité des composants sanguins* a été publiée. Ce guide constitue la base d'un grand nombre de lignes directrices nationales en Europe et dans le monde. La douzième édition sera publiée en 2006.

La troisième édition du *Guide sur la sécurité et l'assurance de qualité des organes, tissus et cellules* a été actualisée et sera publiée en 2006. Ce guide donne des orientations à toutes personnes concernées afin d'optimiser le taux de réussite des transplantations et de minimiser les risques.

Les autorités suisses ont accueilli à Genève la 7^e Journée européenne pour le don d'organes et la transplantation, organisée par le Conseil de l'Europe le 14 octobre. La célébration de cette journée européenne a été l'occasion de se solidariser avec tous ceux qui sont en attente d'une transplantation ainsi que de rendre hommage aux donateurs et à leur famille. Cet événement a également contribué à la promotion des principes éthiques du Conseil de

l'Europe de non-commercialisation et de protection des donateurs et receveurs. Les autorités polonaises ont accueilli à Varsovie les 14 et 15 avril une conférence sur la question de la sécurité des patients en tant qu'élément essentiel du système de qualité des infrastructures des soins de santé.

Les autorités serbes ont accueilli à Belgrade les 20 et 21 octobre la Conférence européenne sur les soins palliatifs. Décideurs publics et professionnels de la santé ont débattu des enjeux liés aux soins palliatifs dans les Etats membres.

Les autorités de «l'ex-République yougoslave de Macédoine» ont accueilli à Skopje les 25 et 26 novembre le 2^e Forum des ministres de la Santé autour du thème «Santé et développement économique dans l'Europe du Sud-Est au XXI^e siècle». Les ministres des Finances ont également participé au forum.

Les autorités slovènes ont accueilli à Ljubljana les 8 et 9 décembre le séminaire «Citoyens/patients face aux nouveaux défis des soins de santé».

Le Conseil de l'Europe a contribué à l'organisation de la Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la santé mentale tenue à Helsinki, du 12 au 15 janvier.

Dans le cadre du programme conjoint du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne pour la Moldova, une série d'activités d'assistance ont eu lieu tout au long de l'année dans le domaine de la santé mentale et de la transplantation d'organes.

2. Accord partiel dans le domaine social et de la santé publique

La Bulgarie a adhéré à l'accord partiel le 1^{er} novembre.

Handicap

Le Comité pour la réadaptation et l'intégration des personnes handicapées a finalisé le projet d'un plan d'action du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société (2006-2015).

La Résolution ResAP(2005)¹ sur la protection des adultes et des enfants handicapés contre les abus a été adoptée par le Comité des Ministres. Le rapport sur le statut des langues des signes en Europe a été publié.

Le comité a poursuivi ses travaux sur les domaines suivants: accessibilité de l'environnement bâti, des biens et des services aux personnes handicapées (conception universelle); l'intégration et l'éducation des enfants atteints d'autisme et la vie au sein de la collectivité (désinstitutionnalisation) des enfants handicapés. Des activités de sensibilisation ciblée sur l'accès aux droits sociaux des personnes handicapées ont été mises en œuvre en Pologne, dans la Fédération de Russie et en Ukraine.

Le prochain programme de travail biennal portera sur la promotion, la mise en œuvre et le suivi du plan d'action sur le handicap.

Santé publique

Le Comité de santé publique a poursuivi ses travaux visant à renforcer le niveau de protection de la santé du consommateur dans les domaines suivants: alimentation et nutrition, y compris l'emballage alimentaire et les substances aromatisantes; produits cosmétiques; pratiques pharmaceutiques, en particulier les médicaments contrefaits; sûreté des traitements médicamenteux et classification des médicaments délivrés sur ordonnance et en vente libre.

Le Comité des Ministres a adopté les résolutions suivantes émanant du Comité de santé publique: ResAP(2005)² sur les encres d'emballage utilisées sur les surfaces qui ne sont pas en contact avec des denrées alimentaires, ResAP(2005)³ sur une alimentation saine à l'école et ResAP(2005)⁴ sur les produits cosmétiques solaires pour une meilleure protection du consommateur.

Le Séminaire multidisciplinaire sur les médicaments contrefaits («Contre les contrefacteurs!») a été organisé par le Comité d'experts des questions pharmaceutiques à Strasbourg, du 21 au 23 septembre, avec la participation de 200 experts originaires de quarante pays. Des recommandations ont

été émises concernant notamment l'harmonisation de l'environnement juridique, les meilleures pratiques pour protéger le patient et le marché, la gestion des risques, la mise en vigueur et la coopération internationale.

Le rapport «L'alimentation à l'école – Faire le choix de la santé» a été publié.

3. Accord partiel Groupe Pompidou

Le Groupe Pompidou a effectué une enquête auprès des Etats membres concernant son rôle et ses méthodes de travail dans un contexte institutionnel européen en pleine évolution et à la lumière des programmes des autres organisations. Des propositions pour l'avenir seront soumises pour approbation définitive à la conférence ministérielle du groupe en 2006.

Les plates-formes créées dans le cadre du programme de travail 2004-2006 ont poursuivi leurs travaux sur la mise en œuvre pratique des politiques de drogue. Des conclusions destinées aux gouvernements ont été rédigées dans les domaines suivants: la coopération entre les services de police, de santé et de soutien social dans la réduction des nuisances publiques, la prise en charge des jeunes toxicomanes, la participation des groupes cibles dans les actions de prévention ainsi que l'utilisation d'outils télématiques et de technologies informatiques dans la prévention.

En décembre, une conférence a abordé les moyens de promouvoir la dissémination des bonnes pratiques en matière de prévention de la toxicomanie. Un rapport a été rédigé sur les questions éthiques soulevées par le dépistage des drogues en milieu scolaire. Le «groupe aéroport», en plus de son échange d'expérience régulier, s'est penché particulièrement sur la prévention de la criminalité générale dans les aéroports.

Le groupe recherche a préparé des rapports sur les développements à prévoir dans la recherche sociale et biomédicale sur la toxicomanie. Un inventaire

des recherches actuelles a été entrepris en collaboration avec l'Observatoire européen des drogues et de la toxicomanie.

4. Accord partiel de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

En garantissant sa responsabilité dans l'examen des projets présentés par les pays membres et en préparant l'avis de recevabilité du Secrétaire Général des points de vue politique et social, le secrétariat de l'accord partiel a préparé quarante-huit avis de recevabilité, dont six avis pour les dons et pour les modifications structurelles des projets lors de leur mise en œuvre. Le secrétariat a préparé le 16^e rapport annuel sur les effets sociaux pour les dix-huit projets complétés au courant de l'année 2004, à l'attention des organes de la banque⁵.

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) disposait, au 31 décembre 2004, d'un capital souscrit de 3,29 milliards d'euros, portant ainsi ses fonds propres à 4,5 milliards d'euros, tandis que son bénéfice net s'établissait à 115,1 millions d'euros. Le montant total de l'encours des prêts a atteint un total de 10,7 milliards d'euros au 31 décembre 2004 et représente le montant le plus élevé jamais atteint depuis la création de la banque.

En 2005, pour la première année du nouveau plan de développement à moyen terme 2005-2009, la CEB a notamment redoublé ses efforts pour promouvoir la cohésion sociale et réduire les inégalités dans les pays de l'Europe centrale et du Sud-Est, dont témoigne l'évolution des activités de prêt: 25 projets ont été approuvés directement en faveur de 14 pays du groupe cible (Albanie, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, République tchèque, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Serbie-Monténégro, Slovaquie, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Turquie) pour un montant supérieur à 1 milliard d'euros.

Parmi les projets approuvés figurent ceux traitant de domaines prioritaires d'action: réfugiés, personnes déplacées et migrants; victimes de catastrophes naturelles et prévention de celles-ci. Les projets

portaient également sur les domaines clés tels que le logement social, la santé et l'éducation, la création d'emplois dans les PME et la protection de l'environnement. Quarante-deux nouveaux projets répartis dans 20 pays d'opérations pour un montant total de 2 517 milliards d'euros ont ainsi été approuvés. Quatre projets ont répondu aux besoins de reconstruction et de prévention suite à des catastrophes naturelles pour un montant total de 320,6 millions d'euros.

La CEB a également approuvé trois dons en faveur des groupes de population vulnérables pour un montant total de 1,15 million de dollars: deux dons pour des réfugiés en Bosnie-Herzégovine et en Serbie-Monténégro, qui seront mis en œuvre par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et un don visant à améliorer les infrastructures éducatives pour les enfants roms en Bulgarie.

La CEB, en coopération avec le Conseil de l'Europe et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a participé à la préparation de la 2^e Conférence ministérielle de la santé à Skopje (25 et 26 novembre), avec la participation des ministres de la Santé et des Finances de huit pays de l'Europe du Sud-Est.

Finalement, la CEB a publié deux études relatives aux domaines d'action de la banque: *Social Challenges in South-East Europe* (juillet) et *Trends and Progress in housing reforms in South-Eastern Europe*, avec le soutien du Conseil de l'Europe, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) et du ministère norvégien des Affaires étrangères (novembre).

5. Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM)

La *United States Food and Drug Administration* (FDA) ainsi que les Etats de Madagascar, du Brésil et d'Israël ont demandé et obtenu le statut d'observateur à la Commission européenne de pharmacopée. Celle-ci compte désormais trente-cinq membres et dix-huit observateurs, y compris l'Organisation mondiale de la santé.

5. Les dernières données publiées sont disponibles dans le rapport du gouverneur 2004. Le rapport du gouverneur 2005 sera disponible au printemps 2006.

Les autorités d'enregistrement et de pharmacopées de Corée du Sud et de Chine ont manifesté également un intérêt soutenu pour les activités de la DEQM/Pharmacopée européenne, respectivement dans les domaines des produits biologiques et des plantes médicinales chinoises.

Activités de la DEQM liées à la Pharmacopée européenne

La Commission européenne de pharmacopée a poursuivi ses travaux de mise à jour de la cinquième édition de la *Pharmacopée européenne* et a lancé également une nouvelle publication, intitulée *Pharmeuropa Scientific Notes*, en version papier et en ligne. La procédure de certification de conformité aux monographies de la Pharmacopée européenne continue de se développer dans le monde entier et constitue un outil indispensable aux autorités nationales de santé publique pour le contrôle des productions des matières premières utilisées dans les médicaments commercialisés en Europe.

Activités de la DEQM liées au contrôle des médicaments commercialisés

La DEQM, en assurant la coordination du Réseau européen des laboratoires officiels de contrôle des

médicaments (OMCL), contribue à la surveillance globale des marchés au niveau européen et facilite les reconnaissances mutuelles entre les Etats des contrôles de qualités effectués au niveau national. Plus de 90 laboratoires officiels de contrôle de 35 pays travaillent ensemble dans ce réseau où leurs performances sont régulièrement évaluées.

La dixième réunion annuelle du réseau a eu lieu du 23 au 26 mai à Rome (Italie) et a été soutenue par les autorités italiennes (en l'occurrence l'Istituto Superiore di Sanità (ISS)). Près de 200 représentants de laboratoires nationaux provenant de 31 pays ont participé à la réunion. Des représentants de la Commission européenne et de l'Agence européenne du médicament (EMA) étaient également présents. Pour célébrer le 10^e anniversaire du réseau, une journée d'information a été organisée le 27 mai à Rome.

Le rôle joué par le Réseau européen des laboratoires officiels de contrôle des médicaments du Conseil de l'Europe dans la législation européenne, en matière de tests indépendants, a été confirmé et consolidé pour les médicaments à usage humain et vétérinaire.

VI. Education, culture et patrimoine, jeunesse et sport

Dialogue interculturel

Le 50^e anniversaire de la Convention culturelle européenne a été marqué, à la fin 2004 et en 2005, par divers événements: la conférence d'ouverture des ministres européens de la Culture (Wroclaw, Pologne, décembre 2004), un colloque d'intellectuels sur le thème «Culture européenne: identité et diversité» (Strasbourg, septembre 2005) et la conférence de clôture des ministres européens de la Culture (Faro, Portugal, octobre 2005). De nombreuses activités ont été également organisées au niveau national.

Lors de la conférence de clôture, les ministres européens de la Culture ont adopté une déclaration établissant les lignes directrices de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel («Stratégie de Faro»). L'adoption de ce texte a été suivie par la signature, avec l'UNESCO, de la «Déclaration d'intention sur la création d'une plate-forme ouverte de coopération interinstitutionnelle pour le dialogue interculturel» («Plate-forme ouverte de Faro»), et la signature d'accords bilatéraux avec la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, et l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO). La Directrice générale de la DG IV, M^{me} Gabriella Battaini-Draconi, a été nommée coordinatrice du Conseil de l'Europe pour le dialogue interculturel.

1. Education scolaire, extrascolaire et enseignement supérieur

L'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation (2005), qui s'adressait principalement aux professionnels de l'éducation et aux décideurs politiques, a donné lieu, dans plus de 40 Etats membres, à quelque 600 activités basées sur leurs propres priorités et préoccupations. Le Conseil de

l'Europe a créé un site Internet, préparé des documents-cadres, ainsi qu'une collection d'outils, notamment sur la formation des enseignants et l'assurance qualité. Ces outils, traduits dans plusieurs langues et diffusés aux différents groupes cibles, ont été publiés sur les 24 sites Internet nationaux nouvellement créés. L'«année» a permis de renforcer et d'étendre les relations de travail et les partenariats avec les organisations intergouvernementales (OIG) et les organisations non gouvernementales (ONG), et de démontrer que le Conseil de l'Europe est l'Organisation pilote en Europe en ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme. La conférence d'évaluation se tiendra à Sinaia, en Roumanie, du 27 au 28 avril 2006.

Enseignement supérieur

Le Conseil de l'Europe a continué de soutenir le Processus de Bologne, visant à créer un espace européen de l'enseignement supérieur d'ici à 2010. En mai, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldova et l'Ukraine ont accédé au Processus de Bologne qui englobe maintenant quarante-cinq des quarante-huit Etats parties à la Convention culturelle européenne. Le Conseil de l'Europe a consolidé sa position comme acteur principal dans la réforme de l'enseignement supérieur en Europe, ce qui est démontré par le fait que le Processus de Bologne appartient au plan d'action adopté par le 3^e Sommet et constitue une forme novatrice de coopération entre la plupart des pays européens, un grand nombre d'organismes internationaux et d'ONG. Le travail du Conseil de l'Europe sur la reconnaissance des qualifications et la convention conjointe avec l'UNESCO – qui a maintenant été ratifiée par quarante et un pays – sont aussi des contributions importantes à l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Le Comité des Ministres a adopté une recommandation sur la gouvernance et la gestion du patrimoine universitaire, et de nouvelles initiatives ont

été lancées, comme la série de conférences portant la dénomination «Forum d'enseignement supérieur du Conseil de l'Europe». Dans la série de publications «Enseignement supérieur» de l'Organisation, deux titres ont été publiés.

Enseignement de l'histoire

Deux conférences, concernant «1912-1913 – Les guerres balkaniques» et «1919 – La nouvelle Europe émergeant des champs de bataille de la première guerre mondiale», ont clos le volet opérationnel du projet intergouvernemental en cours sur les dates clés de l'histoire européenne. En 2006, le projet se terminera par la réalisation d'un CD-Rom destiné aux élèves d'écoles secondaires. Dans le domaine de l'enseignement de l'histoire, un important travail a également été réalisé aux niveaux bilatéral et régional, en particulier à Chypre, où il a été possible de rassembler les enseignants d'histoire des deux communautés principales, en Fédération de Russie et en Europe du Sud-Est.

Politiques linguistiques

Plus de 800 événements dans 36 pays célébrant la Journée européenne des langues ont été enregistrés. Des lignes directrices et du matériel d'illustration ont été élaborés en vue de faciliter la mise en œuvre des normes de compétences en langues du Conseil de l'Europe recommandés par le Comité des Ministres dans sa Recommandation n° R (98) 6. Une étude sur l'utilisation des normes de compétence en langues souligne que ces dernières constituent maintenant des références clés pour les programmes et les examens en Europe. Des lignes directrices ont été élaborées afin d'aider les équipes dans l'élaboration de descriptions de niveaux de référence détaillées pour les langues nationales ou régionales, conformément aux normes de compétence en langues (travaux finalisés ou en cours pour neuf langues). Des analyses de politiques linguistiques ont été effectuées, aboutissant à des propositions politiques prospectives. Cinq nouveaux modèles de Portfolio européen des langues ont été validés, incluant le premier modèle électronique, et quatorze autres modèles sont en cours de validation.

L'Union européenne a adopté les normes en langues du Conseil de l'Europe pour son «Indicateur linguistiques» et «Europass». Les travaux dans ce domaine ont largement bénéficié de la coopération avec Eurocentres et l'Association des centres d'examens en Europe (ALTE). Le premier Portfolio électronique a été accrédité et lancé sur la base des travaux réalisés avec ALTE/EAQUALS (Association européenne pour des services linguistiques de qualité).

Des travaux spécifiques sur l'intégration des migrants ont constitué une contribution à l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation. Un forum a été organisé à Berlin en coopération avec ALTE. Le Centre européen pour les langues vivantes (Graz) a fêté ses dix ans de travail pour promouvoir l'excellence et l'innovation dans l'enseignement des langues, et pour aider les Européens à apprendre les langues de manière plus efficace grâce aux projets qu'il soutient.

Assistance aux réformes législatives

En 2005, une trentaine d'activités majeures dans le domaine des politiques éducatives et de la législation ont été réalisées dans divers Etats membres. Une assistance aux réformes législatives dans le domaine de l'éducation a été fournie en Arménie, en Azerbaïdjan, en Serbie-Monténégro et au Bélarus. En tant qu'Organisation «leader» dans le domaine de la législation éducative, le Conseil de l'Europe, en Bosnie-Herzégovine (BiH), s'est centré sur le développement de nouvelles lois-cadres pour l'enseignement supérieur au niveau étatique.

Pendant trois ans, le projet régional sur la politique éducative et les minorités a été mené avec succès en Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldova, Fédération de Russie et Ukraine; ses recommandations ont été présentées aux gouvernements concernés. En Fédération de Russie, l'ISEG (International Strategic Expert Group) a continué de conseiller le ministre de l'Education sur la mise en œuvre du plan pour la modernisation du système éducatif de la Fédération de Russie jusqu'en 2010. Des éducateurs de Tchétchénie ont été impliqués de manière continue dans la mise en œuvre

de plusieurs projets concernant, en l'occurrence, le développement des politiques linguistiques et l'enseignement de l'histoire.

La contribution généreuse du Fonds Matra des Pays-Bas et les fonds disponibles dans le cadre du nouveau programme conjoint entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe visant le renforcement de la stabilité démocratique en Fédération de Russie (Russie VIII) ont permis le lancement d'un projet intersectoriel innovateur sur la gestion de la diversité culturelle et religieuse par l'éducation. Le projet se poursuivra jusqu'à la fin 2006 et aboutira à des recommandations aux Autorités responsables russes sur la gestion de la diversité culturelle et religieuse par l'éducation.

2. Culture et patrimoine culturel et naturel

Politiques et actions culturelles

Dans le cadre du projet «Dialogue interculturel et prévention des conflits», l'année 2005 a vu la publication d'une version «grand public» de la Déclaration sur le dialogue interculturel et la prévention des conflits (Déclaration d'Opatija, adoptée en 2003). Un examen de bonne pratique dans le cadre du dialogue interculturel a été entrepris en 2005 dans les Etats membres, et les résultats ont été intégrés dans le système d'information sur les politiques culturelles en Europe (Compendium). La préparation du 3^e Forum interculturel, qui aura lieu à Bucarest du 16 au 18 mars 2006 dans le cadre de la présidence roumaine du Comité des Ministres, s'est poursuivie.

Le programme d'examen des politiques culturelles nationales, visant à analyser la situation culturelle dans les différents pays et à développer une stratégie culturelle à court et moyen termes, a démarré en Ukraine. Trois assistances législatives ad hoc ont été apportées à la République du Monténégro dans le domaine des bibliothèques et des archives. En 2005, deux pays ont rejoint le système d'informations sur les politiques culturelles en Europe,

portant le nombre des pays participant à trente-huit. Le manuel sur le suivi de l'impact de la Recommandation (2000) 13 sur l'accès aux archives a été publié. Une étude sur le rôle de la culture dans le développement des compétences de la citoyenneté, ainsi qu'un travail préliminaire sur l'établissement de normes ont également été entrepris.

Orienté vers l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, le projet STAGE (Soutien à la transition dans les arts et la culture dans la Grande Europe) a conclu son plan d'action 2004-2005 et s'est principalement centré sur le développement de stratégies culturelles, notamment des activités de formation, pour les musées, bibliothèques et villes. Ces activités ont contribué au renforcement du dialogue interculturel et à la stabilité démocratique dans la région. Le 5^e Colloque ministériel des trois pays du Caucase du Sud et des pays observateurs et donateurs, élargi en 2005 à tous les pays signataires de la Convention culturelle européenne, a été organisé à Kiev en septembre sous le titre «Culture et politiques culturelles pour le développement». Cette réunion a lancé l'Initiative de Kiev qui propose un suivi de Stage en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova et Ukraine.

Le projet «Création d'un capital culturel» a pour objectif de promouvoir l'accès à la culture, les échanges culturels et la diversité démocratique. Un travail a été entrepris pour la mise en place d'agences de développement culturel dans les villes de Togliatti et Saratov, en Fédération de Russie, dans le cadre du plan d'action existant. Des réunions avec le gouverneur régional de Nijni-Novgorod ont abouti à un accord concernant la création d'une agence pilote dans cette ville. Des actions ont été mises en œuvre pour la création d'une agence de développement à Kiev, en Ukraine. Un séminaire conjoint avec la Biennale des jeunes créateurs (BJCEM) a abouti à un accord de travail avec le Réseau d'échange culturel méditerranéen. Le projet pilote «Nouveaux partenariats pour la culture», développé également dans le cadre du plan d'action pour la Fédération de Russie et visant à tisser des liens entre les secteurs culturel et économique,

a permis à des administrateurs culturels russes de développer des partenariats durables avec le secteur des affaires.

En 2005, le programme des itinéraires culturels a été redéfini. Plusieurs diplômes ont été attribués avec la mention «Grand itinéraire culturel du Conseil de l'Europe». Sur la base des critères révisés, le Conseil a organisé deux cérémonies publiques d'attribution de cette mention à l'itinéraire culturel Saint-Martin de Tours (24 septembre) et à l'itinéraire européen du patrimoine juif (5 décembre).

Le groupe de consultants responsable de la série des expositions d'art du Conseil de l'Europe s'est réuni en septembre. La préparation de la 28^e exposition d'art consacrée à «Léonard de Vinci l'Universel», dont l'inauguration est prévue en mars 2006, s'est poursuivie. Un programme d'expositions dans divers lieux en Europe mettra en lumière la contribution de Léonard de Vinci à l'art, à la science et à la technique, en utilisant la technologie numérique et des méthodes d'exposition novatrices. Un site web spécifique donnera des informations sur les expositions et voyages organisés, la recherche scientifique et le programme éducatif.

Patrimoine culturel

La Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société a été adoptée le 13 octobre par le Comité des Ministres et ouverte à la signature le 27 octobre lors de la Conférence des ministres de la Culture à Faro (Portugal). Le texte a été signé par six pays. La convention-cadre donne une nouvelle dimension au patrimoine culturel comme partie intégrante des droits de l'homme et de la responsabilité de chacun.

Le Comité directeur du patrimoine culturel (CDPAT) a réaffirmé la nécessité de développer une fonction d'observatoire des politiques du patrimoine culturel. Il a considéré que le système d'information Herein (Réseau européen du patrimoine) et le programme de coopération et d'assistance techniques seraient des instruments appropriés. Les correspondants nationaux du réseau Herein se sont réunis à Helsinki en juin. Cinq nouveaux pays ont rejoint ce réseau.

En 2005, le programme régional pour le patrimoine culturel et naturel dans le sud-est de l'Europe a organisé un séminaire sur «Les outils de gestion du patrimoine culturel et naturel» (Bucarest, novembre 2005), avec des représentants de trois comités directeurs du Conseil de l'Europe chargés respectivement du patrimoine culturel et naturel et de l'aménagement du territoire. Dans le cadre du programme joint sur les projets de réhabilitation intégrés avec la Commission européenne, chacun des neuf pays/régions participants a réalisé des évaluations techniques préliminaires sur des sites pour des interventions prioritaires. Ces évaluations ont été présentées au 9^e Salone dei Beni e delle Attività Culturali à Venise. Au Kosovo, des travaux de protection et de consolidation des édifices/ensembles religieux et sites culturels endommagés en mars 2004 ont été réalisés sous l'égide de la Commission pour la reconstruction des monuments orthodoxes du Kosovo, créée avec la Commission européenne et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Le programme régional pour le patrimoine culturel et naturel dans le Sud-Caucase (renforcement institutionnel et gestion des centres historiques) s'est poursuivi avec succès, notamment en Arménie. Des orientations sur l'évaluation du patrimoine ont été publiées.

Les Journées européennes du patrimoine (JEP) ont été lancées à Prague en septembre. Le Comité directeur du patrimoine a discuté des propositions pour la réorientation du programme et a décidé que le lancement devrait se tenir chaque année en septembre avec un colloque annuel lié au patrimoine. Dans le cadre du projet pilote «L'Europe, d'une rue à l'autre», une exposition multiculturelle de dessins d'enfants a été présentée lors de différentes conférences.

Patrimoine naturel et diversité

Le Comité permanent de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe a adressé cinq recommandations aux Parties contractantes et décidé d'établir un groupe d'experts pour élaborer une charte européenne de la chasse.

Le Conseil pour la stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère a adopté un document sur le plan de mise en œuvre 2010 pour la biodiversité paneuropéenne, une stratégie de communication interne sur ce plan et une liste des indicateurs de la biodiversité paneuropéenne.

Le Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère a examiné et transmis au Comité des Ministres, pour adoption, les projets de résolutions concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés pour dix-huit sites.

Le Comité d'experts sur la mise en œuvre du réseau écologique paneuropéen a commencé la préparation d'un rapport sur la mise en œuvre du réseau à l'échelle des cinquante-quatre Etats participants, ainsi que de cartes indicatives européennes s'y référant. Les progrès dans la mise en œuvre du réseau Emeraude ont été rendus possibles grâce au lancement de projets pilotes en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie-Monténégro. Le séminaire des gestionnaires des soixante-six zones titulaires du diplôme européen s'est tenu du 1^{er} au 3 septembre 2005 dans le parc national de Thayatal (Autriche). Un groupe de réflexion sur le rôle spécifique du Conseil de l'Europe relatif au développement durable s'est réuni deux fois.

La revue *Naturoipa*, créée pour sensibiliser les citoyens européens à l'importance du développement territorial durable, a publié un numéro spécial sur «Le paysage à travers la littérature» (n° 103).

En 2005, la Convention européenne du paysage a été signée par la Hongrie, les Pays-Bas et la République slovaque, et ratifiée par la Finlande, les Pays-Bas, le Portugal et la République slovaque. Fin 2005, douze Etats avaient signé mais pas encore ratifié le traité et vingt autres Etats l'avaient ratifié ou y avaient adhéré. Un projet de règlement du prix du Paysage du Conseil de l'Europe et un document sur des orientations pour la mise en œuvre pratique et juridique de la convention ont également été élaborés. Deux séminaires d'information sur la mise en œuvre de la convention se sont tenus respectivement à Cork (Irlande) et Tirana (Albanie).

Le Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (Cemat) a commencé à préparer la 14^e session de cette conférence (Portugal 2006). Dans ce contexte, trois séminaires internationaux de la Cemat se sont tenus respectivement à Strasbourg, Moscou et Bled (Slovénie). Le développement du réseau de régions modèles Cemat (régions d'innovation) s'est poursuivi et l'accent a été mis sur le programme «L'Arménie comme un nouveau pont des régions modèles européennes Cemat».

Accord partiel «EUR-OPA risques majeurs»

Après le tsunami dans le Sud-Est asiatique en décembre 2004, l'Accord partiel «EUR-OPA risques majeurs» a pris les mesures nécessaires pour contribuer aux diverses initiatives de la communauté mondiale. Il a participé activement à la Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des désastres (Kobe, 18-22 janvier) et aux deux réunions de suivi de l'Inter-Agencies Task Force de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des catastrophes (IATF-ISDR). Un groupe de travail sur l'alerte rapide a été mis en place pour identifier des contributions potentielles de l'accord à ce domaine particulier des catastrophes au sein de ses Etats membres. Des initiatives nationales ou régionales de sensibilisation aux risques naturels et technologiques (à la fois aux niveaux éducatif et institutionnel) ont été soutenues via les activités du Réseau des centres spécialisés de l'accord, basé dans les Etats membres.

Accord partiel Eurimages

L'aide fournie par les trois programmes de l'accord partiel Eurimages (Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles) s'est articulée ainsi:

- coproduction: 57 longs métrages de fiction et 4 documentaires de création pour un montant total de 19 536 145 euros;

- distribution: 837 670 euros pour le soutien de 152 demandes dans 12 pays;
- salles: le réseau Eurimages/Europa Cinémas compte 42 salles réparties dans 5 pays en 2005.

L'adhésion de la Serbie-Monténégro et de la Bosnie-Herzégovine à Eurimages en janvier a porté le nombre des Etats membres à trente-deux. La demande d'adhésion de la Lituanie prendra effet en 2006.

Les films soutenus par Eurimages ont eu beaucoup de succès en 2005. *Mar Adentro* d'Alejandro Amenabar (une coproduction entre l'Espagne, la France et l'Italie) a reçu l'Oscar pour le meilleur film étranger. *L'Enfant* de Jean-Pierre et Luc Dardenne (une coproduction entre la Belgique et la France) a obtenu la palme d'Or pour le meilleur film.

Le comité de direction a nommé un nouveau secrétaire exécutif, M. Jan Vandierendonck, qui prend ses fonctions à partir du 1^{er} janvier 2006.

3. Jeunesse et sport

Jeunesse

Le programme jeunesse en faveur des droits de l'homme et de la cohésion sociale a produit des outils pédagogiques et politiques pour répondre à la violence, au racisme et à la discrimination dont les enfants et les jeunes sont victimes, et a facilité l'accès des éducateurs aux ressources pédagogiques et méthodologiques.

Repères, un manuel sur l'éducation aux droits de l'homme pour les jeunes, a été traduit et publié en bosniaque, bulgare, allemand, géorgien, polonais, slovène et espagnol, versions qui s'ajoutent aux huit autres déjà disponibles. Une version arabe est maintenant utilisée pour des programmes régionaux de formation d'éducateurs et d'acteurs des droits de l'homme dans les pays de langue arabe inclus dans le programme Euro-Med. Des stages de formation nationaux ont été organisés en Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Finlande, Allemagne, Italie, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie-Monténégro, Slovénie

et Ukraine. La malette pédagogique *Tous différents, tous égaux* a été mise à jour à temps pour la préparation de la nouvelle campagne jeunesse «Tous différents, tous égaux». Un manuel sur «La bibliothèque vivante», une méthode pour aborder les préjugés et les stéréotypes dans le cadre de l'éducation non formelle, a aussi été publié en coopération avec le Conseil nordique des ministres.

Parallèlement au 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, le 2^e Sommet européen de jeunesse a eu lieu à Varsovie les 15 et 16 mai 2005. Il a fourni à la centaine de participants l'occasion de développer le message et les bases politiques de la prochaine campagne européenne de jeunesse pour la diversité, les droits de l'homme et la participation «Tous différents, tous égaux», initiative soutenue par les chefs d'Etat et de gouvernement dans le plan d'action adopté lors du 3^e Sommet. Durant l'année, plusieurs sessions d'étude et un symposium ont été organisés afin de préparer des lignes directrices.

En 2005, une audience plus large a été informée de la Charte révisée du Conseil de l'Europe sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale à travers différentes initiatives, dont une conférence organisée en coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe en Ukraine, un cours de formation sur la mise en œuvre des projets locaux et régionaux, et des séminaires en Slovaquie, en Fédération de Russie et en Andorre. Le secteur jeunesse a continué à contribuer à l'Année européenne pour la citoyenneté par l'éducation, entre autres en attribuant le prix «Jeunes citoyens actifs» à des produits culturels et pédagogiques.

Dix sessions d'étude ont été organisées dans un des Centres européens de la jeunesse sur l'action de la jeunesse en faveur de la paix et du dialogue interculturel. Un stage de formation de longue durée sur le «Dialogue interculturel dans le Caucase du Sud» a débuté en 2005, comprenant trente projets de jeunes. Un séminaire sur le thème «Turquie-Europe: le rôle des ONG jeunesse» a aussi été organisé à Ankara. Le secteur jeunesse a publié le rapport d'activité sur les jeunes et la mondialisation,

et réédité une brochure sur «La région que j'aime – Les jeunes des Balkans réfléchissent à la situation des Balkans».

Dans le domaine du développement des politiques de jeunesse, la 7^e Conférence des ministres responsables de la jeunesse (Budapest) a adopté une déclaration soulignant l'importance d'une participation active des jeunes dans les stratégies et programmes de prévention de la violence. Les analyses des politiques nationales de jeunesse de Chypre et de la République slovaque ont été achevées avec succès. L'assistance aux Etats membres pour le développement de leurs politiques de jeunesse a comporté sept séminaires de formation et réunions consultatives en Turquie, dans le sud du Caucase et en Fédération de Russie. Le Centre européen de connaissances sur les politiques de jeunesse, mené en coopération avec la Commission européenne et inauguré en juin, est un système virtuel de gestion de connaissances qui fournit des données et chiffres sur des questions clés de la politique de jeunesse.

Un séminaire de recherche de la jeunesse sur l'inclusion sociale et une réunion du réseau de chercheurs jeunesse de différents Etats membres ont été organisés dans le cadre du programme de partenariat avec la Commission européenne. En coopération avec la Direction générale de la cohésion sociale, un document stratégique a été rédigé, visant à améliorer la coordination et la coopération entre les politiques de l'enfance et de la jeunesse. Le projet de Portfolio européen pour animateurs et travailleurs de jeunesse a été finalisé et sera testé au cours de l'année 2006; le portfolio fournira aux travailleurs de jeunesse un outil pour évaluer et décrire leurs compétences acquises.

Le projet sur le développement de la qualité et des mesures de soutien s'est centré sur la définition de normes de qualité pour l'éducation non formelle et les activités de formation dans le domaine de la jeunesse, ainsi que sur la reconnaissance de cette éducation et du travail de jeunesse. Une part significative de ce travail est réalisée en coopération avec la Commission européenne. La deuxième formation pour animateurs a été organisée dans le but de développer la capacité de jeunes leaders

d'organisations de jeunesse à mettre en œuvre des activités d'éducation interculturelles, particulièrement par des sessions d'étude dans les Centres européens de la jeunesse. De manière similaire, le secteur a organisé en coopération avec la Commission européenne une formation de longue durée de trente animateurs actifs dans les projets de jeunesse Euro-Med sur le dialogue interculturel. Des cours de langues interculturels ont été donnés à des «multiplicateurs» issus d'organisations et services de jeunesse pour l'anglais, le français, le russe, l'italien, l'allemand et l'espagnol.

En 2005, le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) a reçu 667 demandes de soutien financier d'ONG de jeunesse. 294 projets ont été soutenus pour un montant de 2715620 euros et ont impliqué environ 17000 jeunes européens. Sur 77 demandes de financement pour des projets pilotes «droits de l'homme», 30 projets ont été soutenus par le FEJ pour un montant de 153000 euros. En 2005, 30 demandes de soutien financier ont été présentées au Fonds de solidarité pour la mobilité des jeunes. Dix-huit projets, impliquant 630 jeunes européens défavorisés, ont été aidés pour un montant de 67580 euros. Il faut noter que les ventes des cartes InterRail, qui constituent la seule source de financement du fonds, sont en très forte baisse (plus de 40 % en deux ans).

Sport

Dans la perspective de transférer les activités de coopération du sport, jusqu'à présent réalisées par le Comité pour le développement du sport (CDDS), vers un nouvel accord, le secrétariat a préparé des mesures transitoires pour 2006 ainsi qu'un projet de mandat pour le Comité ad hoc pour l'accord sur le sport (CAHAS), approuvé le 15 décembre. D'autres activités du programme du CDDS de 2005 comprenaient le questionnaire d'indicateurs politiques de la Charte européenne du sport; plusieurs visites consultatives sur le respect des engagements; le suivi de la 10^e Conférence des ministres européens responsables du sport (2004) et l'organisation de la Conférence sur la bonne gouvernance à Bourgas (mai); le lancement officiel du

Rapport d'activité

premier camp d'été «Ballons rouges» en Géorgie (juillet); et le camp d'été pour les enfants souffrant de la catastrophe de Tchernobyl inscrits au programme SPRINT (SPorts Reform, INnovation and Training) (août).

Dans le cadre de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football, une évaluation de l'Euro 2004 a abouti à la publication d'une brochure sur les bonnes pratiques. Le projet de suivi des engagements (visites d'évaluation en Suisse, en Autriche et en Finlande) s'est poursuivi et les ambassadeurs nationaux pour

le sport, la tolérance et l'esprit sportif ont partagé leurs expériences au niveau national. Des visites consultatives (Slovaquie et Roumanie) et d'évaluation (Pologne) ont également eu lieu dans le cadre du suivi de la Convention contre le dopage. Un questionnaire en ligne a été mis en service, qui permet de générer de nouveaux rapports de suivi présentant les tendances globales et la situation de chaque pays. Le groupe de suivi a travaillé sur le résultat des négociations de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport et a formulé différents avis sur cet instrument à l'intention des Etats parties à la Convention contre le dopage (STE n° 135).

VII. Communication

L'année 2005 a été marquée par la volonté réaffirmée du Conseil de l'Europe de définir une approche cohérente et globale de la communication afin d'améliorer la façon dont le grand public le perçoit. La communication doit être intégrée à tous les aspects des travaux de l'Organisation.

Après la nomination de la nouvelle directrice de la communication, en mars 2005, la direction s'est donnée comme première priorité d'élaborer une nouvelle stratégie de communication. Le plan d'action de cette nouvelle stratégie a été présenté au Comité des Ministres; il sera suivi, en 2006, par un document de politique générale destiné à impliquer tous les acteurs et indiquant les grandes lignes de cette nouvelle approche, ainsi que les initiatives concrètes qui vont être menées à moyen et long termes.

D'un point de vue opérationnel, les travaux de la direction se sont centrés sur un certain nombre de manifestations d'importance majeure, notamment le 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, la Journée portes ouvertes du Conseil de l'Europe et le 50^e anniversaire du drapeau européen. La direction a par ailleurs apporté en permanence un appui communicationnel à l'ensemble des activités de l'Organisation.

L'élaboration de la stratégie en 2005 a consisté, dans un premier temps, à améliorer les mécanismes de communication et de coordination entre les différents secteurs du Conseil de l'Europe. En outre, afin d'établir de meilleurs mécanismes de coordination, ont été examinés le rôle et le potentiel du réseau d'information de l'Organisation – correspondants de presse, bureaux du conseil de l'Europe à Bruxelles et Paris, et capacités communicationnelles des centres et bureaux d'information.

1. Presse

Le Service de la presse a pour vocation première d'établir des contacts avec des journalistes dans les

quarante-six Etats membres et de veiller à ce que les principales activités du Conseil de l'Europe bénéficient d'une couverture médiatique de qualité, en développant des relations de travail productives avec des journalistes et organes de presse.

En 2005, diverses initiatives stratégiques ont été lancées: le retour à la pratique de *briefings* de presse réguliers pour les journalistes locaux; l'organisation, grâce à un certain nombre de contacts et visites préliminaires, de visites de presse thématiques dans des capitales nationales, destinées à des fonctionnaires du Conseil de l'Europe; et un examen détaillé de la base de données sur les contacts presse et l'identification d'une solution à long terme pour stocker et partager les informations dans ce domaine.

Le Service de la presse en chiffres

Le 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe tenu à Varsovie en mai a été le principal événement médiatique de l'année: 1 155 représentants des médias (275 journalistes presse écrite, 159 reporters télévision, 70 journalistes radio, 77 photographes et 300 autres représentants, notamment techniciens, ont été accrédités). 10 événements médiatiques accompagnés de *briefings* de presse ont également été organisés préalablement au sommet. Deux sessions d'étude ont été organisées à Strasbourg pour des représentants des principaux médias polonais.

Le Sommet de Varsovie a donné lieu à un suivi très particulier des médias et à une analyse de presse globale de près de 700 articles, dépêches et transcriptions d'émissions télé et radio qui ont été collectées auprès de 225 sources différentes. Par ailleurs, des études qualitatives et des analyses comparées de cette couverture médiatique ont été réalisées.

Le Service de la presse a également assuré la couverture médias des activités majeures du Conseil de l'Europe: les sessions de l'Assemblée parlementaire (713 accréditations presse) ainsi que celles du

Congrès, du Comité des Ministres et de la Cour européenne des Droits de l'Homme et autres conférences (319 accréditations). 135 accréditations permanentes ont été délivrées à des correspondants, des cameramen et des photographes basés à Strasbourg.

52 conférences de presse ont été organisées à Strasbourg; 43 d'entre elles se sont tenues spécifiquement dans le cadre de l'Assemblée parlementaire. 713 communiqués de presse et 176 notes aux rédactions ont été publiés. Au total, 1 428 journalistes ont été accrédités.

2. Relations publiques

Le Service des relations publiques est chargé d'organiser des événements et campagnes destinés à sensibiliser davantage le grand public, les médias et des groupes de spécialistes à l'Organisation et à ses activités. Il apporte des conseils professionnels et une assistance à d'autres secteurs du Conseil.

Au titre des suites données au plan d'action du Sommet, le service a proposé de nouveaux outils de communication (identité visuelle, slogans, organisation d'événements, produits de communication) pour un certain nombre de campagnes de sensibilisation d'importance majeure, telles la campagne de jeunesse sur la diversité et la participation, celle sur le thème «Enfance et Violence» ou encore sur la violence à l'égard des femmes. Ces projets, qui s'inscrivent dans le long terme (2005-2007), visent à accroître la visibilité du Conseil vers plusieurs groupes cibles clés, tout en consolidant son image d'organisation œuvrant pour la protection de la dignité et des droits de la personne humaine.

Le service a conçu et réalisé l'ensemble du matériel composant l'identité visuelle du 3^e Sommet du Conseil de l'Europe à Varsovie (logo du sommet, panneaux autoportants, kit d'exposition) et les supports de communication pour les dossiers de presse.

Plus de 9000 personnes ont visité le Palais de l'Europe à l'occasion de la Journée portes ouvertes (18 septembre) qui a mis l'accent sur les efforts du

Conseil de l'Europe dans la lutte contre le terrorisme et le trafic des êtres humains. Des affiches, des brochures et des panneaux d'exposition ont été réalisés sur ces thèmes à cette occasion.

Les 50 ans du drapeau européen ont été commémorés en coopération avec la Commission européenne: une campagne promotionnelle à Strasbourg (affichage, publications) et diverses opérations de relations publiques en dehors de Strasbourg, organisées en coopération avec les bureaux d'information du Conseil de l'Europe et les représentations de la Commission européenne. Une cérémonie réunissant de hauts responsables de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe a été organisée à cette occasion (16 novembre). Une affiche et une brochure ont été produites et distribuées en cinq langues. Un nombre important de matériels a été réalisé dans d'autres langues en collaboration avec les bureaux d'information du Conseil de l'Europe, ce qui a permis le lancement de la campagne dans divers Etats membres.

Le service a assuré la visibilité de plusieurs autres manifestations, parmi lesquelles le prix Europa, le concours européen des droits de l'homme René Cassin, la commémoration de la Journée internationale de la femme (8 mars), la 9^e édition des «Entretiens du Conseil de l'Europe-Strasbourg» consacrée à la Commission de Venise et les courses populaires de Strasbourg.

Les relations publiques en chiffres

Le service a réalisé une large palette de matériels d'information grand public (brochures, dépliants, affiches, panneaux d'exposition, autocollants, chemise document, agenda, carte des pays membres, carte-calendrier, marque-pages, CD hymne européen). 77916 objets marqués au logo et au nom du Conseil de l'Europe ont été diffusés par le service (14000 lors du 3^e Sommet).

Le Service des visites a accueilli près de 49000 personnes durant l'année. Les groupes ont bénéficié, en fonction de leur identité, soit d'un programme d'étude destiné à un public spécialisé (22670 personnes), soit d'une visite d'information

générale à l'attention d'un public plus large (26 110 personnes). Le service a organisé 459 conférences et 118 entretiens avec des membres des représentations permanentes ou députés de l'Assemblée parlementaire.

3. Audiovisuel

Le Service de l'audiovisuel oriente ses travaux vers quatre grands domaines: la télévision, la radio, le multimédia et la photographie. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de communication, il a pour objectif de sensibiliser des auditoires dans toute l'Europe, à travers des productions maison mais également des accords de coproduction avec les grandes chaînes et les principaux producteurs télévisuels. Depuis 2005, le secteur de l'audiovisuel travaille au développement de projets en coproduction avec des diffuseurs clés tels que Arte et Euronews, qui comprendront notamment un certain nombre d'émissions sur des thèmes liés aux activités de l'Organisation. Un nouveau film sur le Conseil de l'Europe est également en cours de préparation.

L'audiovisuel en chiffres

Photo: l'échange d'images via les supports électroniques, e-mails et serveur Internet continue sa progression, diminuant ainsi les coûts de tirages papier: 1 341 reportages, 2 353 envois d'images par mail (+ 60%), 18 276 tirages couleur (- 38%).

Vidéo: 376 reportages TV (395 en 2004), 149 transmissions (209 en 2004), 739 copies de tous formats (644 en 2004).

La sauvegarde des archives vidéo en format numérique amorcée en 2004 a été poursuivie. A ce jour, 50 % des archives ont été transférées sur support digital Betacam.

Multimédia: 213 séquences vidéo et audio, 60 transmissions en direct.

Radio: 233 réservations de studios pour reportages; 430 heures d'enregistrements audio anciens restaurés et digitalisés.

4. Communication et information en ligne

Le site web du Conseil de l'Europe est un élément essentiel pour l'Organisation qui s'est engagée à informer, impliquer et communiquer avec tous ceux, et ils sont nombreux autant que divers, qui s'intéressent à ses activités. Il constitue également le principal vecteur de diffusion de la majorité des documents de l'Organisation. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de communication, le Service de communication en ligne, tout en travaillant étroitement avec le Service de la presse et d'autres secteurs d'activité, est responsable au premier chef du contenu éditorial des portails du Conseil de l'Europe et de l'élaboration et de la coordination de la politique de communication en ligne de l'Organisation.

Après une phase d'expansion du site web, l'objectif est désormais de recentrer les travaux en priorité sur l'évaluation et, le cas échéant, l'adaptation de son contenu et de sa présentation. En 2005, une étude externe d'évaluation a été commanditée pour évaluer l'impact global de la communication en ligne du Conseil de l'Europe et un certain nombre de solutions concrètes ont été identifiées. Ce projet alimentera les travaux à long terme visant à créer un site web de grande qualité et en permanente évolution, qui soit attrayant, didactique et convivial, et où les divers publics d'internautes pourront trouver une image précise et cohérente du Conseil de l'Europe.

La communication en ligne en chiffres

Au cours du premier semestre de 2005, le Service de communication en ligne a réalisé la tâche complexe d'assurer la couverture sur Internet de l'ensemble des informations liées au 3^e Sommet. Un site web dédié au sommet a été mis en ligne en avril, en six langues: français, anglais, allemand, italien, russe et polonais. Il a offert une couverture actualisée en temps réel du sommet (intégralité des discours prononcés, interviews, informations pratiques, pages spéciales consacrées aux événements en marge du sommet, et ressources multimédia).

Ce site a fait l'objet de 66 292 visites au cours du mois de mai 2005.

Une quarantaine de dossiers sur les événements de l'année ont également été publiés: Sommet de Varsovie, 50^e anniversaire du drapeau européen, présidences portugaises et roumaines du Comité des Ministres, sessions de l'Assemblée parlementaire, lutte contre la traite des êtres humains, lutte contre la violence et l'exploitation sexuelle des enfants. Par ailleurs, 70 galeries de photographies ont été mises en ligne. Au total 2 736 actualités ont été publiées.

Environ 25 000 articles et dépêches ont été publiés sur le site de la revue de presse en ligne, dont 6346 articles et dépêches mentionnant le Conseil de l'Europe. La revue de presse a élargi son *monitoring* régulier à plusieurs agences de presse nationales et s'est dotée d'un nouvel outil de recherche qui lui permet une plus grande exhaustivité. Un nouveau moteur de recherche des annonces parues sur les sites Internet et intranet a été lancé. Le développement des «mini-portails» dans les langues non officielles autres que les langues de travail s'est poursuivi.

Sur intranet, 20 dossiers événementiels et 1 494 actualités ont été créés, sur des questions administratives, pratiques et informatives ayant une incidence sur le quotidien des agents.

5. Editions (<http://book.coe.int>)

Le Service des publications a pour rôle de promouvoir, de commercialiser et de diffuser toute la gamme des publications du Conseil de l'Europe. Il a également un programme de publication qui lui est propre, constitué d'une dizaine de titres par an.

Tout en continuant de développer son réseau de commercialisation et de distribution, l'un des objectifs du service en 2005 a été de commencer à élargir son lectorat aux jeunes étudiants et aux établissements scolaires grâce à la production de matériel spécifique (kit d'enseignement et manuels didactiques). Un partenariat avec des éditeurs anglais et français a été recherché pour la diffusion

d'un outil pédagogique sur la bioéthique, produit en coopération avec la Direction générale des affaires juridiques.

Avec plus de 128 000 visites en 2005 et plus de 4 100 commandes de livres en ligne (environ 29 % du chiffre d'affaires global), le développement de la librairie en ligne des Editions du Conseil de l'Europe se poursuit. La base de données d'abonnés recevant des informations régulières sur les nouvelles parutions rassemble désormais plus de 25 000 contacts. Un choix élargi de titres proposés au format PDF et un accès accéléré à l'ensemble des pages ont permis d'améliorer le service pour les clients de la librairie en ligne.

En 2005, quelque 190 volumes ont été publiés, soit plus d'une centaine de nouveaux titres en français et en anglais. Les Editions ont également lancé deux nouvelles collections: la collection *Migrations*, à laquelle collaborent l'ensemble des secteurs d'activité de l'Organisation (deux titres publiés), et la collection *Europe des droits*, réalisée en coopération avec la Commission de Venise, qui offre une vue d'ensemble des jurisprudences de la Cour européenne des Droits de l'Homme et des cours constitutionnelles européennes.

Près de 35 800 ouvrages ont été vendus, par la vente directe et la vente indirecte au travers des réseaux de distribution; 68 900 exemplaires ont été distribués gratuitement. Les publications du Conseil de l'Europe ont par ailleurs été présentées à une vingtaine de congrès, conférences ou foires en Europe et dans le monde. Plus de 200 journaux ou revues, notamment spécialisés, ont demandé des exemplaires gratuits des ouvrages du Conseil.

En plus de la publication dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe (anglais et français), les Editions s'efforcent de faire traduire un nombre croissant de publications dans les langues non officielles, afin d'atteindre un public cible plus large et d'accroître la visibilité de l'Organisation. Trente-cinq contrats commerciaux pour les droits de traduction et trois contrats de coédition ont été conclus en 2005. En outre, les Editions ont préparé 74 accords pour la traduction en vue d'une diffusion

gratuite et 92 autorisations de reproduction des textes du Conseil de l'Europe. L'*Annuaire européen* (année 2004), livre de référence bilingue présen-

tant les travaux des organisations européennes les plus importantes, a également été préparé par les Editions et publié par Brill Academic Publisher.

VIII. Structures internes

1. Administration et logistique

Retraites anticipées

La Division centrale de la Direction générale de l'administration et de la logistique (DGAL) a mené à bien le plan de départs à la retraite anticipés. Des entretiens ont eu lieu avec les 41 candidats réunissant les conditions requises. Dix-sept agents bénéficieront du plan: 5 de grade A4/A5, 11 de grade B et 1 de grade C.

Rationalisation des règles internes

Tous les textes d'application (arrêtés, instructions et notes de service) concernant neuf des seize domaines thématiques sur lesquels porte le Statut du personnel ont été réexaminés afin de mettre en évidence d'éventuels chevauchements, lacunes, incohérences, ou dispositions obsolètes. De nouveaux instruments détaillés et complets ont été élaborés en ce qui concerne les conditions de travail, la couverture sociale et médicale, les nominations, la discipline, les congés, les droits et obligations des agents, le contentieux, le remboursement des frais, les indemnités, les agents temporaires, les dossiers personnels des agents ainsi que les consultants et l'externalisation.

Modernisation administrative

S'agissant de la modernisation administrative, les principaux résultats de 2005 sont les suivants:

- élaboration et mise en œuvre de méthodes et d'instruments de suivi de la qualité des services assurés par la DGAL;
- réalisation de projets organisationnels et d'études des méthodes de travail destinés à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'Organisation: élaboration de procédures de gestion des investissements; définition de la politique et des procédures d'achat; réorganisation de certaines entités administratives (secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du

Conseil de l'Europe; Direction de la communication et de la recherche, Direction de la logistique; Direction des ressources humaines).

Ressources humaines

En 2005, la priorité portait sur la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la gestion des ressources humaines.

La répartition des postes en 2005 figure en annexe D, l'organigramme en deuxième de couverture.

Recrutement et gestion de carrière

Trente-deux concours de recrutement externe ont été lancés, incluant des concours pour des postes d'encadrement de haut niveau et des concours généraux pour des candidats ressortissants d'Etats membres sous représentés. Des règles concernant la nouvelle politique contractuelle et les jurys de nomination et de recrutement ont été adoptées par le Comité des Ministres en septembre pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2006.

Gestion des postes et classification des fonctions

Une étude sur la classification des postes, fondée sur un inventaire de fonctions de référence, a été conduite et a couvert tous les emplois permanents de l'Organisation. L'étude a confirmé que la majorité des postes est correctement classifiée. Différentes options sont considérées pour la mise en œuvre des résultats en 2006.

Appréciation

1 965 rapports d'appréciation couvrant l'année 2004 (93,3 %) et 2 055 formulaires de fixation d'objectifs pour 2005 (96,75 %) ont été enregistrés. Un nouveau formulaire électronique d'appréciation a été introduit en décembre. La nouvelle base de données de système de gestion du capital humain (HCMS) fait le lien entre le répertoire des compétences et l'appréciation.

Formation

Le programme de formation a été aligné sur l'approche «gestion des compétences» à partir de septembre. Le forum des ressources humaines «De la formation au développement des compétences», organisé le 1^{er} décembre, a permis aux agents d'avoir une vue générale de l'approche fondée sur la gestion des compétences et sur les formations proposées, y compris le nouveau programme de développement du management et du leadership qui sera lancé en 2006. Les cours de langue ont été réorganisés en ligne avec la politique de formation linguistique et ont atteint environ 700 inscriptions.

Egalité des chances et approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes

Plusieurs projets liés à l'égalité des chances ont été entamés durant l'année, notamment une étude comparative sur l'accès aux carrières managériales. Plusieurs initiatives ont été entreprises en vue de faciliter l'intégration des personnes handicapées; un document de stratégie de l'égalité des chances pour les personnes handicapées a été publié en décembre. Un projet d'amendements statutaires sur la question de la reconnaissance des droits des agents qui n'ont pas la possibilité de contracter un mariage avec leur partenaire du même sexe a été préparé et sera soumis en 2006 au Comité des Ministres.

Conciliation vie professionnelle-vie privée

Le groupe de négociation est parvenu cette année à un accord sur le congé parental, le remboursement des congés au foyer et les plages horaires variables. Il a rendu ses conclusions sur l'expérience de télétravail conduite au Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme ainsi qu'une évaluation du processus de négociation.

Questions administratives

Un système de *work-flow* électronique pilote pour la gestion des congés sera étendu à toute l'organisation en 2006. Les correspondants ressources humaines peuvent désormais consulter dans *Peoplesoft* certaines données relatives aux agents de l'entité dont ils relèvent.

Finances et services linguistiques

Finances

En 2005, l'un des projets majeurs a été la mise à jour du système informatique FIMS (Financial Information Management System), en fonctionnement depuis cinq ans, pour intégrer la dernière version du module Oracle Financials.

La mise à jour s'est accompagnée de la sélection, en consultation avec les utilisateurs du système, et de la mise en œuvre d'un nouvel outil de *reporting*, Web Focus. Une bibliothèque de tableaux de *reporting*, destinés à répondre aux besoins des utilisateurs, a été constituée.

Les nouvelles dispositions relatives à l'audit externe sont entrées en vigueur en 2005. L'audit externe de l'Organisation est désormais assuré par une seule institution supérieure de contrôle des comptes d'un Etat membre. Pour les exercices 2004 à 2008, cette fonction a été confiée au National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni.

Les budgets de 2005 figurent en annexe D.

Traduction

Pour 2005, le nombre de pages traduites s'est élevé à 151 000. Ce chiffre se répartit en 61 % de traductions vers le français, 31,5 % de traductions vers l'anglais, les 7,5 % restants étant constitués de traductions vers des langues non officielles. Les améliorations en termes d'efficacité ont engendré une économie sur le coût budgétaire global par rapport aux prévisions.

Interprétation

En 2005, l'équipe d'interprètes permanents a entamé un exercice de contrôle qualité de la performance, qui permettra d'évaluer le niveau de performance des interprètes *free-lance*.

Logistique

Immeubles

A la fin de 2005, le nouveau bâtiment général était achevé à 50 % et les travaux de structure du nouveau bâtiment de la Pharmacopée étaient terminés. Près de vingt chantiers ont été menés pendant

l'été: rénovation du hall d'entrée au Palais, banque, Poste, philatélie, kiosque, bar des 12 étoiles et restaurant self-service; rénovation du self du Palais des droits de l'homme; rénovation lourde du Centre européen de la jeunesse de Budapest; choix et aménagements des nouveaux locaux du Bureau de Bruxelles.

Sécurité

Les travaux de mise en sécurité du Palais de l'Europe ont été menés dans deux domaines:

- prévention contre les risques d'incendie: poursuite du programme, complété par des travaux d'aménagement facilitant l'accès et l'autonomie des personnes handicapées;
- prévention contre l'intrusion: sécurisation du parvis ainsi que numérisation du système de télésurveillance.

Production de documents

Grâce au nouveau Système centralisé de reproduction et d'impression bureautique (SCRIB) une économie de 236 000 euros par rapport à 2004 en production constante a pu être réalisée. La productivité a augmenté de 7 % et le nombre d'équipements a été réduit: 40 % en moins sur la filière bureautique, 25 % pour les équipements «hauts volumes». La consommation de papier a diminué de 10 %, ce qui représente une économie de 20 000 euros.

Prestations de services logistiques

Malgré les augmentations du carburant et des taxes, le prix moyen du billet d'avion a légèrement diminué par rapport à 2004. L'unité douane et TVA a traité plus de 1 200 opérations et près de 400 demandes d'exonération de TVA.

Technologies de l'information

Afin d'optimiser le potentiel du système d'information, des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques ont été menées auprès des agents. Elles ont porté sur une meilleure utilisation de la messagerie électronique, de l'Internet, sur le stockage des données, la sécurité et la gestion de projets. Un nouveau programme d'autoformation a été proposé.

Sur la téléphonie mobile, une offre visant à une maîtrise budgétaire accrue a été généralisée.

De nouveaux systèmes ont été développés et intégrés: gestion des compétences et des appréciations (HCMS), phase pilote du formulaire électronique des congés, migration de l'application de gestion financière (FIMS), suivi de la Convention contre le dopage, application destinée à la Banque de développement.

Afin d'assurer la supervision du système d'information et de réagir rapidement aux pannes majeures, une astreinte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 a été organisée. La disponibilité de l'infrastructure du système d'information était de 99,43 %. De nouvelles plates-formes techniques pour la messagerie électronique et le système d'impression ont été mises en place. Les sites de Skopje, Kiev, Chişinău et Varsovie ont été intégrés à l'intranet. Le câblage du bâtiment D a été entièrement renouvelé et la migration bureautique vers Windows XP a été finalisée. Cinq salles de réunions ont été équipées de matériel multimédia.

Bibliothèque Giuseppe Vedovato

La Division de la bibliothèque et des archives a rejoint le Département des technologies de l'information en juin 2005. Le Secrétaire Général a reçu un rapport d'information détaillé sur ses activités pour l'aider à définir son nouveau mandat. Les services de la bibliothèque continuent pour leurs 4 102 utilisateurs et, en plus des activités habituelles de fonctionnement, le personnel a répondu à 7 577 demandes et a reçu 73 927 visites via le catalogue en ligne.

Archives

En attendant la confirmation de sa mission, les archives continuent leur programme de désacidification et de numérisation des documents historiques. Le service de scannage à la demande et le catalogue web en texte intégral ont permis de satisfaire de nombreuses demandes d'informations et de recherches. Le personnel a également reçu 800 demandes et visites de chercheurs. La formation de 80 agents au «*Record management*» et à l'archivage ont permis de mettre en évidence la

Rapport d'activité

nécessité de mettre en application des techniques et des pratiques éprouvées afin d'en améliorer l'efficacité et le rendement tout en préservant la mémoire institutionnelle de l'organisation.

Collaboration avec d'autres bibliothèques et archives

La division fournit le système de gestion électronique de bibliothèque et le support méthodologique pour vingt-sept bibliothèques et centres de documentation. Le personnel de la division participe également aux activités de gestion du cycle de vie des informations entreprises par le Département des technologies de l'information.

La division travaille en réseau avec d'autres institutions telles que EUROLIB – réseau de la bibliothèque de l'Union européenne, European Information Network on International Relation and Area Studies (EINIRAS), le Conseil international des archives, les archives du Parlement européen, les archives des Nations Unies, etc.

2. Protocole

La Direction du protocole a assisté les différentes entités de l'Organisation sur les aspects protocolaires des visites officielles:

- de chefs d'Etat: M. Saakashvili, Président de la Géorgie, M. Iouchtchenko, Président de l'Ukraine, M. Marovic, Président de Serbie-Monténégro;
- de chefs de gouvernement: M. Terzic, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, M. Juncker, Premier ministre du Luxembourg.

Elle a géré les aspects protocolaires, organisationnels et techniques des cérémonies et manifestations officielles parmi lesquelles:

- la cérémonie de commémoration du 60^e anniversaire de la libération d'Auschwitz (25 janvier 2005);
- la cérémonie de la pose de la première pierre du nouveau bâtiment de la Direction européenne de la qualité du médicament – Pharmacopée européenne (28 avril 2005);

- le 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe à Varsovie (16-17 mai 2005);
- la 12^e session plénière du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (31 mai-2 juin 2005);
- la cérémonie du 50^e anniversaire du drapeau européen (16 novembre 2005);
- la 115^e session du Comité des Ministres (16-17 novembre 2005);
- les quatre sessions de l'Assemblée parlementaire.

En outre, elle a apporté son assistance aux directions générales et services pour la préparation de six conférences ministérielles spécialisées: collectivités locales, intérieur, justice, médias, jeunesse, culture.

Enfin, la direction a rempli les fonctions administratives qui lui sont traditionnellement confiées telles que les questions relatives aux privilèges et immunités des membres des représentations permanentes et les demandes de visas des agents et experts voyageant pour le compte du Conseil de l'Europe.

3. Audit

L'audit interne a pour mission d'apporter à l'Organisation une assurance sur le contrôle de ses opérations, des conseils pour en renforcer la maîtrise et pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation.

La majeure partie (62 %) du temps de travail de la direction est consacrée à l'activité d'audit et de contrôle. Les audits de performance et audits opérationnels représentent près des deux tiers de l'activité d'audit, l'autre tiers étant consacré à des audits financiers et de conformité. L'activité de conseil représente environ 5 % du temps de travail. L'activité de recherche ainsi que la formation des auditeurs qui font partie intégrante des tâches d'audit représentent 10 % environ. 4 % du temps de travail ont été consacrés aux relations externes de l'audit interne et le reste à des tâches de gestion et d'administration.

Les nombreuses recommandations issues des quinze rapports d'audit rédigés en 2005 ont eu des impacts importants pour l'Organisation:

- le contrôle interne dans le domaine de la gestion financière a été considérablement amélioré;
- les audits de la paie ont permis de corriger des erreurs, d'identifier les faiblesses dans les procédures de contrôle interne et ont attiré l'attention de l'administration sur le risque de croissance très rapide de futures dépenses liées à l'indemnité pour autres personnes à charge;
- de stricts contrôles sur le paiement d'indemnité d'expatriation ont été mis en place;
- les enquêtes ont montré que des mesures strictes sont prises en cas de fraude et que les pertes financières sont recouvrées;
- l'estimation de besoin en personnel pour la Cour

européenne des Droits de l'Homme a contribué aux discussions du 3^e Sommet et à la décision prise par le Comité des Ministres concernant le renforcement du personnel de la Cour;

- l'audit de la Division des ONG de la Direction générale des affaires politiques a contribué à la décision d'augmenter les ressources suite aux priorités fixées par le 3^e Sommet.

En 2005, l'audit interne a renforcé ses relations au niveau international. En plus de ses contacts réguliers avec les services d'audit interne d'autres organisations internationales et quelques cours de comptes dans les Etats membres, il a réalisé une évaluation de l'audit interne de l'OCDE. En outre, un auditeur interne a passé deux semaines dans l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) pour prendre connaissance des méthodes et des procédures destinées à détecter et prévenir la fraude.

Annexe A – Textes adoptés par le Comité des Ministres

1. 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16–17 mai 2005)

a. Déclaration de Varsovie

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, réunis à Varsovie les 16 et 17 mai 2005 pour notre 3^e Sommet, sommes les témoins d'une unité paneuropéenne sans précédent. Les progrès à venir dans la construction d'une Europe sans clivages doivent continuer à être fondés sur les valeurs communes consacrées par le Statut du Conseil de l'Europe: la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit.

Depuis les Sommets de Vienne (1993) et de Strasbourg (1997), le Conseil s'est élargi jusqu'à rassembler la quasi-totalité du continent. Nous saluons la précieuse contribution que l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ont apportée à cette réalisation. Nous attendons le jour où le Bélarus sera prêt à rejoindre le Conseil de l'Europe.

Soixante ans après la fin de la seconde guerre mondiale, trente ans après l'Acte final d'Helsinki, vingt-cinq ans après l'émergence du mouvement «Solidarité» et quinze ans après la chute du mur de Berlin, nous rendons hommage à tous ceux qui ont permis de surmonter des divisions douloureuses et d'élargir notre espace de sécurité démocratique. Aujourd'hui, l'Europe est guidée par une philosophie politique d'intégration et de complémentarité, et par un engagement commun envers l'action multilatérale fondée sur le droit international.

Toutefois, nous restons préoccupés par les conflits non résolus qui affectent toujours certaines parties du continent, mettant en péril la sécurité, l'unité et la stabilité démocratique des Etats membres, et menaçant les populations concernées. Nous travaillerons ensemble pour la réconciliation et pour

des solutions politiques conformes aux normes et principes du droit international.

Ce sommet est l'occasion de renouveler notre engagement envers les valeurs et les principes communs enracinés dans le patrimoine culturel, religieux et humaniste de l'Europe – un patrimoine à la fois partagé et enrichi de sa diversité. Il renforcera également le mandat politique du Conseil de l'Europe et intensifiera sa contribution à la stabilité et la sécurité communes, alors que notre continent fait face à des menaces et des défis nouveaux qui nécessitent des réponses communes et effectives.

Nous pouvons maintenant nous concentrer sur ces enjeux et parachever l'unité de l'Europe, sur la base de nos valeurs communes et d'intérêts partagés, en renforçant la coopération et la solidarité entre les Etats membres. Nous resterons ouverts à la coopération avec les régions voisines de l'Europe et le reste du monde.

1. Le Conseil de l'Europe s'attachera à sa mission essentielle qui est de préserver et promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Toutes ses activités doivent contribuer à cet objectif fondamental. Nous nous engageons à développer ces principes en vue de garantir leur mise en œuvre effective par tous les Etats membres. En propageant ces valeurs, nous renforcerons le rôle du Conseil de l'Europe en tant que mécanisme effectif de coopération paneuropéenne dans tous les domaines pertinents. Nous sommes également déterminés à renforcer et rationaliser encore les activités, les structures et les méthodes de travail du Conseil de l'Europe, et à en accroître la transparence et l'efficacité, pour qu'il assume la position qui lui revient dans une Europe en mutation.

2. Compte tenu du rôle indispensable de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et de la Cour européenne des Droits de l'Homme dans l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre des normes en matière de droits de l'homme, il est essentiel d'en

garantir l'efficacité. En conséquence, nous sommes pleinement déterminés à court terme à mettre en œuvre l'ensemble cohérent de mesures adoptées à la 114^e session du Comité des Ministres en réponse à la charge de travail croissante de la Cour, y compris la ratification et l'entrée en vigueur rapides du Protocole n° 14 à la Convention. Nous mettons en place par ailleurs un groupe de sages chargé d'élaborer une stratégie d'ensemble pour assurer l'efficacité du système à long terme, en tenant compte des effets initiaux du Protocole n° 14 et des autres décisions prises en mai 2004.

3. Nous sommes convaincus qu'une démocratie effective et une bonne gouvernance à tous les niveaux sont essentielles pour prévenir les conflits, promouvoir la stabilité, favoriser le progrès économique et social, et, partant, la création de communautés durables, lieux de vie et de travail pour aujourd'hui et pour l'avenir. Cela ne peut être réalisé qu'avec l'implication active des citoyens et de la société civile. Les Etats membres doivent donc maintenir et développer des institutions efficaces, transparentes et démocratiquement responsables, répondant aux besoins et aux aspirations de tous. Le moment est venu d'intensifier nos travaux en ce sens au sein du Conseil de l'Europe, notamment à travers la mise en place d'un forum sur l'avenir de la démocratie.

4. Nous nous engageons à renforcer l'Etat de droit sur l'ensemble du continent, en nous appuyant sur le potentiel normatif du Conseil de l'Europe et sur sa contribution au développement du droit international. Nous soulignons le rôle d'un système judiciaire indépendant et efficace dans les Etats membres à cet égard. Nous développerons encore la coopération juridique au sein du Conseil de l'Europe en vue de mieux protéger nos citoyens et de réaliser à l'échelle continentale les objectifs inscrits dans son statut.

5. Nous sommes résolus à veiller au plein respect des engagements découlant de notre appartenance au Conseil de l'Europe. Le dialogue politique entre les Etats membres, engagés à promouvoir le débat démocratique et l'Etat de droit, l'évaluation, le partage de bonnes pratiques, l'assistance et le suivi – auquel nous réitérons notre ferme soutien – seront

utilisés dans ce but. Nous travaillerons pour l'adhésion la plus large possible aux conventions du Conseil de l'Europe, en promouvant leur mise en œuvre en vue de renforcer les normes communes en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'Etat de droit.

6. Nous encourageons une identité et une unité européennes fondées sur des valeurs fondamentales partagées, le respect de notre patrimoine commun et la diversité culturelle. Nous sommes résolus à faire en sorte que notre diversité devienne une source d'enrichissement mutuel, notamment en favorisant le dialogue politique, interculturel et interreligieux. Nous continuerons nos travaux sur les minorités nationales, contribuant ainsi au développement de la stabilité démocratique. Afin de développer la compréhension et la confiance entre les Européens, nous promouvons les contacts humains et l'échange de bonnes pratiques concernant la libre circulation des personnes sur le continent, dans le but de construire une Europe sans clivages.

7. Nous sommes déterminés à édifier des sociétés solidaires en garantissant un accès équitable aux droits sociaux, en luttant contre l'exclusion et en protégeant les groupes sociaux vulnérables. Nous reconnaissons l'importance de la Charte sociale européenne en ce domaine et soutenons les efforts visant à augmenter son influence sur la conception de nos politiques sociales. Nous sommes résolus à renforcer la cohésion de nos sociétés dans ses dimensions sociale, éducative, culturelle et de santé.

8. Nous sommes déterminés à garantir la sécurité de nos citoyens dans le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et de nos autres obligations internationales pertinentes. Le Conseil de l'Europe continuera à jouer un rôle actif dans la lutte contre le terrorisme, qui menace gravement les sociétés démocratiques et ne peut être justifié par aucune circonstance ni culture. Il développera également encore ses activités dans le combat contre la corruption, le crime organisé – y compris le blanchiment d'argent et la délinquance financière –, la traite des êtres humains, la cybercriminalité et les défis inhérents aux progrès de la science et de la technique. Nous promouvons des mesures cohérentes avec nos valeurs pour combattre ces menaces.

9. Nous condamnons avec fermeté toutes formes d'intolérance et de discrimination, notamment celles fondées sur le sexe, la race et la religion, y compris l'antisémitisme et l'islamophobie. Nous affirmons notre détermination à continuer de développer, au sein du Conseil de l'Europe, des règles et des mécanismes efficaces pour les prévenir et les éradiquer. Nous continuerons également à mettre en œuvre des politiques d'égalité des chances dans nos Etats membres et nous intensifierons nos efforts pour parvenir à une véritable égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de nos sociétés. Nous sommes résolu à éradiquer la violence contre les femmes et les enfants, y compris la violence domestique.

10. Nous sommes déterminés à assurer la complémentarité du Conseil de l'Europe et des autres organisations engagées dans la construction d'une Europe démocratique et sûre:

- nous sommes décidés à créer un nouveau cadre pour renforcer la coopération et l'interaction entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dans des domaines d'intérêt commun, en particulier les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit;
- nous chargeons notre collègue Jean-Claude Juncker d'élaborer à titre personnel un rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, sur la base des décisions prises lors du Sommet et compte tenu de l'importance de la dimension humaine de la construction européenne;
- nous sommes également résolu à garantir une coopération opérationnelle renforcée entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et nous nous félicitons de la perspective d'une plus grande synergie ouverte par la déclaration conjointe entérinée au cours de ce sommet;
- nous nous engageons à renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et les Nations Unies et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement sur notre continent.

Pour orienter le Conseil de l'Europe vers ce nouveau cap, nous adoptons le plan d'action ci-joint.

Nous engageons nos Etats à promouvoir les tâches et objectifs exposés dans les décisions de ce sommet tant au sein du Conseil de l'Europe que dans d'autres organisations et forums internationaux dont nous sommes membres.

En concluant ce sommet sur le sol polonais, nous saluons la mémoire du pape Jean-Paul II.

Nous appelons les Européens, partout où ils se trouvent, à partager les valeurs qui sont au cœur de la mission du Conseil de l'Europe – les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit – et à se joindre à nous pour faire de l'Europe une communauté créative, ouverte à la connaissance et à la diversité des cultures, une communauté civile et solidaire.

b. Plan d'action

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, réunis à Varsovie les 16 et 17 mai 2005, avons tracé le plan d'action ci-dessous, qui fixe les tâches principales du Conseil de l'Europe pour les années à venir.

I. Promouvoir les valeurs fondamentales communes: droits de l'homme, Etat de droit et démocratie

1. *Garantir l'efficacité permanente de la Convention européenne des Droits de l'Homme*

Nous garantirons l'efficacité à long terme de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales par tous les moyens appropriés. A cette fin, nous donnerons à la Cour européenne des Droits de l'Homme le soutien nécessaire et nous mettrons en œuvre toutes les mesures de réforme adoptées à la 114^e session du Comité des Ministres, en mai 2004, conformément à toutes les modalités prévues. Cela inclut, comme prévu, la ratification du Protocole n° 14 à la Convention, qui est essentielle pour assurer l'efficacité future de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Au niveau national, nous veillerons:

- à ce qu'existent dans tous les Etats membres des mécanismes appropriés et efficaces permettant de vérifier la compatibilité de la législation et de la pratique administrative internes avec la Convention;
- à ce que des recours internes efficaces soient à la disposition de quiconque pouvant arguer d'une violation de la Convention à son égard;
- à ce qu'une formation adéquate relative aux normes de la Convention soit pleinement intégrée à l'enseignement universitaire et à la formation professionnelle; en conséquence, nous décidons de lancer un programme européen pour l'éducation aux droits de l'homme des membres des professions juridiques, et nous lançons un appel aux Etats membres pour qu'ils contribuent à sa mise en œuvre.

Le Comité des Ministres examinera la mise en œuvre de ces mesures de façon régulière et transparente.

Nous mettons en place un groupe de sages pour examiner la question de l'efficacité à long terme du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des Droits de l'Homme, y compris les effets initiaux du Protocole n° 14 et des autres décisions prises en mai 2004. Nous leur demandons de présenter, dès que possible, des propositions allant au-delà de ces mesures, tout en conservant la philosophie de base qui sous-tend la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Nous soulignons que tous les Etats membres doivent accélérer et exécuter intégralement les arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Nous chargeons le Comité des Ministres d'élaborer et de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour y parvenir, en particulier pour ce qui concerne les arrêts mettant en évidence des problèmes structurels, y compris ceux de nature répétitive.

2. Protéger et promouvoir les droits de l'homme à travers les autres institutions et mécanismes du Conseil de l'Europe

En tant que principale instance œuvrant à la

protection et la promotion des droits de l'homme en Europe, le Conseil de l'Europe – à travers ses divers mécanismes et institutions – jouera un rôle dynamique pour protéger le droit des individus et promouvoir l'engagement inappréciable des organisations non gouvernementales dans la défense active des droits de l'homme.

Nous nous engageons à consolider l'institution du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, qui a prouvé son efficacité, en lui fournissant les moyens nécessaires pour qu'il remplisse ses fonctions, à la lumière notamment de l'entrée en vigueur du Protocole n° 14 de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Nous continuerons à soutenir le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) et le rôle unique qu'il joue, à travers ses visites dans les lieux de détention, dans l'amélioration des conditions des personnes détenues. Nous demandons également une mise à jour régulière des règles pénitentiaires européennes en vue de constituer une base pour l'élaboration de normes concernant les prisons. Le Conseil de l'Europe assistera les Etats membres pour leur mise en œuvre.

Nous intensifierons la lutte contre le racisme, les discriminations et toutes les formes d'intolérance, ainsi que contre les tentatives visant à justifier le nazisme. Nous doterons par conséquent la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) des moyens nécessaires à mener ses travaux, en coopération étroite avec les autorités et institutions nationales, ainsi que la société civile dans les Etats membres. Nous saluons le rôle joué par l'ECRI dans l'identification de bonnes pratiques, ainsi que ses recommandations de politique générale, et nous décidons de donner à celles-ci une large diffusion. Nous veillerons à la coordination de ses activités avec celles menées en la matière par l'Union européenne, l'OSCE et d'autres organisations internationales pertinentes.

Nous rappelons la décision prise lors du Sommet de Strasbourg «d'intensifier la coopération en ce qui concerne la protection de toutes les personnes

appartenant à des minorités nationales». Les bouleversements de l'histoire européenne ont montré à quel point la protection des minorités nationales est essentielle pour le maintien de la paix et pour le développement de la stabilité démocratique. Une société qui s'estime pluraliste doit permettre la préservation et le développement de ses identités minoritaires, qui constituent une source d'enrichissement pour nos sociétés. Nous encourageons donc la poursuite des activités du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités, particulièrement par le biais de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, et pour la protection des langues régionales à travers la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

3. *Consolider la démocratie, la bonne gouvernance et l'Etat de droit dans les Etats membres*

Nous œuvrerons pour réaliser notre objectif commun de promouvoir, dans l'intérêt de tous nos citoyens, une démocratie et une gouvernance de la plus haute qualité sur les plans national, régional et local, et nous poursuivrons notre combat permanent contre toutes les formes de totalitarisme.

Nous décidons, dans le cadre des structures existantes de l'Organisation dans son ensemble:

- de mettre en place un forum du Conseil de l'Europe pour l'avenir de la démocratie pour renforcer la démocratie, les libertés politiques et la participation des citoyens, en gardant à l'esprit – entre autres – les conclusions de la Conférence de Barcelone (17-19 novembre 2004). Ce forum sera ouvert à tous les Etats membres et à la société civile, représentés par des décideurs, des fonctionnaires, des acteurs de terrain ou des universitaires. Il permettra des échanges d'idées, d'informations et d'exemples de meilleures pratiques, ainsi que des discussions sur des actions futures éventuelles. Le forum agira en étroite coopération avec la Commission de Venise et d'autres instances pertinentes du Conseil de l'Europe en vue de renforcer, par sa réflexion et ses propositions, les travaux de l'Organisation dans le domaine de la démocratie;

- de poursuivre, en partenariat avec l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, la coopération intergouvernementale en matière de démocratie et de bonne gouvernance à tous les niveaux;
- de développer encore la coopération transfrontalière, en tant que de besoin, et les normes relatives à la démocratie et à la bonne gouvernance, y compris le bon fonctionnement de nos fonctions publiques;
- de prendre les mesures nécessaires, y compris en établissant au sein du Secrétariat du Conseil de l'Europe un centre d'expertise sur la réforme des pouvoirs locaux, pour mettre en œuvre l'Agenda pour une bonne gouvernance locale et régionale, adopté à la 14^e session de la Conférence des ministres européens responsables des collectivités locales et régionales (Budapest, 24 et 25 février 2005), en promouvant des normes et des bonnes pratiques et en assistant les Etats membres à se doter des capacités nécessaires aux niveaux local et régional, en étroite coopération avec le Congrès;
- d'intensifier la participation des ONG aux activités du Conseil de l'Europe, en tant qu'élément essentiel de la contribution de la société civile à la transparence et à la responsabilité d'un gouvernement démocratique.

Nous réitérons notre engagement à garantir et à promouvoir la liberté d'expression et d'information et la liberté des médias, qui constituent un élément clé de la démocratie. Nous attachons donc une importance particulière aux travaux conduits dans ce domaine par le Conseil de l'Europe, et nous soutenons pleinement la déclaration et le plan d'action adoptés à la 7^e Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse (Kiev, 10 et 11 mars 2005). Nous encourageons la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE dans ce domaine.

Une participation égale des femmes et des hommes est un élément crucial de la démocratie. Nous confirmons donc notre engagement à parvenir à

l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Nous renforcerons l'approche intégrée de l'égalité hommes-femmes dans les politiques nationales, élaborerons des lignes directrices et des méthodes pour la poursuite des progrès de l'égalité entre les femmes et les hommes, encouragerons la mise en place de dispositifs nationaux pour promouvoir l'égalité et intensifierons l'application de la plateforme d'action de Beijing des Nations Unies.

Nous demandons à tous les Etats membres de faire usage des avis et de l'assistance de la Commission pour la démocratie par le droit («Commission de Venise») pour perfectionner les normes européennes, en particulier dans le domaine du fonctionnement des institutions démocratiques et du droit électoral. Pour assurer l'application des normes européennes au niveau national, la commission devrait intensifier sa coopération avec les cours constitutionnelles et les juridictions de compétence équivalente qui jouent un rôle fondamental à cet égard.

Nous ferons pleinement usage du potentiel normatif du Conseil de l'Europe et promouvons la mise en œuvre et le développement des instruments juridiques et mécanismes de coopération juridique, en gardant à l'esprit les conclusions de la 26^e Conférence des ministres européens de la Justice (Helsinki, 7 et 8 avril 2005).

Nous décidons de développer les fonctions d'évaluation et d'assistance de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et de faire bon usage des avis émis par le Conseil consultatif des juges européens (CCJE) afin d'aider les Etats membres à rendre la justice avec équité et rapidité, et à développer des mesures alternatives de règlement des litiges.

Le droit de la nationalité sous tous ses aspects, y compris la promotion de l'acquisition de la citoyenneté, ainsi que le droit de la famille sont des points sur lesquels le Conseil de l'Europe porte toute son attention. Le Conseil, comme organisation internationale appropriée, continuera à développer son action dans ces domaines du droit.

4. Assurer le respect des engagements souscrits par les Etats membres et promouvoir le dialogue politique

Le Conseil de l'Europe est une tribune politique d'envergure européenne qui rassemble les Etats membres engagés dans la promotion du débat démocratique et de l'Etat de droit.

Nous poursuivons nos efforts communs visant à assurer le strict respect des engagements des Etats membres vis-à-vis des normes communes auxquelles ils ont souscrit. Il faudra continuer à mettre en place des normes dans le domaine de la justice et dans d'autres domaines pertinents du droit, ainsi que des processus de suivi non discriminatoires, afin d'aider les Etats membres à résoudre leurs problèmes et à développer leurs ordres juridiques. Le suivi doit être accompagné, en tant que de besoin, par l'assistance et le soutien technique du Conseil de l'Europe. Nous encourageons, à cet égard, la poursuite de la coopération en matière de formation des magistrats et des forces de l'ordre.

Le Conseil de l'Europe devrait continuer à développer un dialogue fructueux au sein de son Comité des Ministres et de son Assemblée parlementaire. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe doit continuer à promouvoir la démocratie locale et la décentralisation, en tenant compte des modes d'organisation internes des pays concernés, de manière à atteindre tous les niveaux de la société européenne. Le dialogue politique devrait exploiter le potentiel qu'a l'Organisation de promouvoir la compréhension mutuelle entre ses Etats membres, renforçant ainsi l'unité de l'Europe et contribuant à l'engagement de construire une Europe sans clivages.

A cette fin, le Conseil de l'Europe, en coopération avec l'Union européenne, continuera à promouvoir des échanges de bonnes pratiques concernant la libre circulation des personnes, en vue d'améliorer encore les contacts et les échanges entre les Européens sur l'ensemble du continent.

5. Elargir le rôle de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

Nous demandons à la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), tout en confirmant

son action traditionnelle en faveur des populations en détresse et de la cohésion sociale, de faciliter également, par ses moyens d'intervention propres, la mise en œuvre des politiques qui visent à la consolidation de la démocratie, à la promotion de l'Etat de droit et au respect des droits de l'homme, notamment dans le domaine de la formation des magistrats, des administrateurs et d'autres acteurs de la vie publique, ainsi que de l'organisation, du fonctionnement et des infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

II. Renforcer la sécurité des citoyens européens

1. *Combattre le terrorisme*

Nous condamnons fermement le terrorisme qui constitue une menace et un défi majeur pour nos sociétés et nécessite une réponse forte et unie de la part de l'Europe comme partie intégrante de l'action mondiale menée sous la direction des Nations Unies. Nous accueillons avec satisfaction la nouvelle convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, ouverte à la signature pendant le sommet, et nous attirons l'attention sur les autres instruments et documents élaborés jusqu'à présent par le Conseil de l'Europe pour combattre le terrorisme. Nous appelons tous les Etats membres à respecter les droits de l'homme et à protéger les victimes dans leur lutte contre ce fléau, conformément aux lignes directrices mises au point par le Conseil de l'Europe en 2002 et 2005 respectivement.

Nous identifierons d'autres mesures ciblées pour lutter contre le terrorisme et assurerons une étroite coopération et coordonnerons nos efforts communs contre le terrorisme avec d'autres organisations internationales, en particulier les Nations Unies.

2. *Combattre la corruption et le crime organisé*

Le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) a prouvé son efficacité. Nous exhortons de ce fait les Etats membres qui n'y ont pas adhéré à le faire dès que possible et à ratifier les Conventions sur la corruption en matière civile et pénale. La corruption étant un phénomène mondial, le Conseil de l'Europe intensifiera sa coopération avec

l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les Nations Unies afin de combattre ce fléau au niveau global. L'augmentation du nombre de membres du GRECO et son élargissement à des Etats non membres du Conseil de l'Europe contribueraient à la réalisation de cet objectif.

Nous saluons aussi les travaux entrepris par le dispositif Moneyval (mécanisme de suivi des mesures prises contre le blanchiment), y compris en matière de financement du terrorisme. Le développement de ses liens avec le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), sous l'égide de l'OCDE, doit être poursuivi.

Nous nous félicitons de la révision de la Convention de 1990 relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, et de l'ouverture à la signature de la convention révisée lors du sommet. Nous appelons à sa signature et à sa ratification.

Le Conseil de l'Europe poursuivra la mise en œuvre de ses programmes d'assistance technique pour les Etats membres intéressés. Il soutiendra également le renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le crime organisé transnational et le trafic de drogue.

3. *Combattre la traite des êtres humains*

Nous condamnons fermement la traite des êtres humains qui porte atteinte à l'exercice des droits de l'homme et qui constitue une offense à la dignité et à l'intégrité de la personne humaine. Nous nous félicitons de l'ouverture à la signature, lors du sommet, de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et nous appelons à sa ratification la plus large possible et à son entrée en vigueur rapide. Cela constitue une étape majeure dans la lutte contre la traite. La convention renforcera la prévention de la traite, la poursuite effective de ceux qui en sont responsables et la protection des droits de l'homme de ceux qui en sont victimes. Le mécanisme indépendant de suivi mis en place par la convention garantira sa mise en œuvre effective par les Parties contractantes. Nous assurerons une étroite coopération entre

le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, l'Union européenne et l'OSCE dans ce domaine.

4. Combattre la violence contre les femmes

Le Conseil de l'Europe prendra des mesures pour combattre la violence contre les femmes, y compris la violence domestique. Il mettra en place une «*task force*» chargée d'évaluer les progrès accomplis au niveau national et d'établir des instruments destinés à quantifier les développements observés au niveau paneuropéen en vue de formuler des propositions d'action. Une campagne paneuropéenne pour combattre la violence contre les femmes, y compris la violence domestique, sera préparée et mise en œuvre en étroite coopération avec d'autres acteurs européens et nationaux, y compris les ONG.

5. Combattre la cybercriminalité et consolider les droits de l'homme dans la société de l'information

Nous confirmons l'importance du respect des droits de l'homme dans la société de l'information, en particulier la liberté d'expression et d'information, et le droit au respect de la vie privée.

Le Conseil de l'Europe développera plus avant les principes et lignes directrices destinés à assurer le respect des droits de l'homme et la primauté du droit dans la société de l'information. Il s'attaquera aux défis posés par l'utilisation des technologies d'information et de communication (TIC) en vue de garantir la protection des droits de l'homme contre les violations résultant d'un usage abusif des TIC.

Nous prendrons également des initiatives pour que nos Etats membres exploitent les possibilités offertes par la société de l'information. A cet effet, le Conseil de l'Europe étudiera la manière dont les TIC peuvent faciliter la réforme et la pratique de la démocratie. Le Conseil de l'Europe poursuivra aussi ses travaux relatifs aux enfants dans la société de l'information, notamment en ce qui concerne le développement de leur culture médiatique et leur protection contre les contenus nocifs.

Nous condamnons toute utilisation des TIC à des fins criminelles. Nous appelons par conséquent tous les Etats membres à signer et à ratifier la

Convention sur la cybercriminalité et à considérer la signature de son protocole additionnel relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques, qui est le premier instrument international contraignant en la matière.

6. Promouvoir l'éthique en biomédecine

Le Conseil de l'Europe poursuivra ses travaux de référence dans le domaine de la bioéthique. Nous encourageons la signature du protocole sur les transplantations, l'adoption de dispositions conformes aux recommandations sur la xénotransplantation et la poursuite de travaux sur l'application de tests génétiques en dehors du domaine médical, qui entraînent des discriminations dans l'accès à l'emploi et aux assurances.

7. Promouvoir le développement durable

Nous nous engageons à améliorer la qualité de vie de nos citoyens. Le Conseil de l'Europe continuera donc, sur la base des instruments existants, à développer et à soutenir des politiques intégrées dans les domaines de l'environnement, du paysage, de l'aménagement du territoire ainsi que de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles, dans une perspective de développement durable.

III. Construire une Europe plus humaine et plus inclusive

Nous sommes convaincus du fait que la cohésion sociale, ainsi que l'éducation et la culture, sont des vecteurs essentiels pour l'enracinement des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe dans nos sociétés et pour la sécurité à long terme des Européens. Le Conseil de l'Europe promouvra donc un modèle de culture démocratique, étayant la loi et les institutions, et impliquant activement la société civile et les citoyens.

1. Garantir la cohésion sociale

Le Conseil de l'Europe intensifiera son action dans le domaine de la politique sociale en s'appuyant sur la Charte sociale européenne et d'autres instruments pertinents. La tâche essentielle est de définir en commun des remèdes et des solutions qui puissent s'avérer efficaces dans la lutte contre la

pauvreté et l'exclusion, assurer un accès équitable aux droits sociaux et protéger les groupes vulnérables. En tant que forum de coopération pan-européenne, le Conseil de l'Europe élaborera des recommandations et favorisera les échanges de pratiques optimales en la matière, tout en renforçant son assistance aux Etats membres.

Nous chargeons le Comité des Ministres de désigner une «*task force*» de haut niveau qui aura pour tâche de passer en revue la stratégie du Conseil de l'Europe en matière de cohésion sociale au XXI^e siècle, en tenant compte de l'acquis de l'Organisation dans ce domaine. Les politiques visant à promouvoir la cohésion sociale doivent tenir compte des défis posés par le vieillissement de la population et d'autres développements économiques et sociaux.

Nous sommes convenus du fait que la protection de la santé en tant que droit social est une condition essentielle de la cohésion sociale et de la stabilité économique. Nous soutenons la mise en œuvre de l'approche stratégique intégrée du Conseil de l'Europe en matière de santé et d'activités qui y sont liées. En particulier, les travaux sur l'accès équitable à une santé de qualité appropriée et à des services qui répondent aux besoins de la population de nos Etats membres seront intensifiés. L'identification de normes pour des soins centrés sur le bien-être du patient sera une composante essentielle de cette activité.

Nous confirmons notre engagement à lutter contre toutes les formes d'exclusion et d'insécurité dont les communautés Roms sont victimes en Europe, et à promouvoir l'égalité pleine et effective de celles-ci. Nous nous attendons à ce que le Forum européen des Roms et gens du voyage permette aux Roms et aux gens du voyage de s'exprimer avec le soutien actif du Conseil de l'Europe. Des mesures seront prises pour établir une coopération entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'OSCE en la matière.

Nous consoliderons l'action du Conseil de l'Europe concernant les questions de handicap et nous soutenons l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action décennal ayant pour but d'accomplir des

progrès décisifs dans l'égalisation des droits en faveur des personnes handicapées.

2. Edifier une Europe pour les enfants

Nous sommes décidés à promouvoir de manière effective les droits de l'enfant et à nous conformer pleinement aux obligations de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Une approche intégrée des droits de l'enfant sera mise en œuvre à travers toutes les activités du Conseil de l'Europe, et une coordination effective des activités liées à l'enfance devra être assurée au sein de l'Organisation.

Nous prendrons des mesures spéciales pour éradiquer toutes les formes de violence à l'égard des enfants. Nous décidons en conséquence de lancer un programme d'action triennal concernant les dimensions sociale, juridique, éducationnelle et de santé des différentes formes de violence à l'égard des enfants. Pour mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants, nous élaborerons également des mesures – y compris le cas échéant des instruments juridiques, et nous impliquerons la société civile dans ce processus. La coordination des travaux avec les Nations Unies est essentielle dans ce domaine, notamment en relation avec le suivi du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

3. Education: promouvoir la citoyenneté démocratique en Europe

Les tâches de construire une société fondée sur la connaissance et de promouvoir une culture démocratique auprès de nos citoyens exigent des efforts accrus du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation en vue d'assurer l'accès à l'éducation pour tous les jeunes à travers l'Europe, d'en améliorer la qualité et de promouvoir, entre autres, une éducation d'ensemble aux droits de l'homme.

Nous tirerons pleinement profit de l'occasion donnée par l'«Année européenne de la citoyenneté démocratique par l'éducation» pour renforcer la sensibilisation du public vis-à-vis des normes et valeurs européennes. Le Conseil de l'Europe s'appuiera sur

ses travaux relatifs à l'apprentissage des langues et la reconnaissance des qualifications et des diplômes. Il continuera de jouer un rôle important dans le Processus de Bologne qui vise à créer un espace européen d'enseignement supérieur d'ici à 2010. Il promouvra activement la coopération et la mise en place de réseaux en matière d'éducation ainsi que les échanges d'étudiants à tous les niveaux.

Le Conseil de l'Europe renforcera toutes les possibilités de formation des éducateurs dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté démocratique, des droits de l'homme, de l'histoire et de l'éducation interculturelle. Il promouvra des programmes et des échanges interculturels appropriés au niveau des écoles secondaires, à la fois en Europe et avec les pays voisins.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe développera encore son réseau d'écoles d'études politiques en vue de promouvoir les valeurs européennes fondamentales parmi les jeunes générations.

4. Développer la coopération en matière de jeunesse

Nous intensifierons nos efforts visant à rendre les jeunes capables de participer activement aux processus démocratiques pour qu'ils puissent contribuer à la promotion de nos valeurs fondamentales. Les Centres européens de la jeunesse du Conseil de l'Europe et son Fonds européen pour la jeunesse constituent des instruments importants à cet effet. Nous veillerons à ce que toutes les activités de l'Organisation intègrent une perspective de jeunesse. Afin de favoriser la diversité, l'inclusion et la participation à la vie de la société, nous décidons de lancer une campagne paneuropéenne de jeunesse, dans l'esprit de la «Campagne européenne de la jeunesse contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance» (1995).

Le Conseil de l'Europe développera encore la position unique qu'il occupe dans le domaine de la jeunesse. Il continuera à apporter son assistance aux Etats membres pour le développement d'instruments politiques aux niveaux national et local, et promouvra activement les échanges de jeunes et leur mobilité en Europe.

5. Protéger et promouvoir la diversité culturelle

Le respect et la promotion de la diversité culturelle sur la base des valeurs du Conseil de l'Europe sont des conditions essentielles du développement de sociétés fondées sur la solidarité. Le Conseil de l'Europe développera donc des stratégies de gestion et de promotion de la diversité culturelle assurant en même temps la cohésion de nos sociétés. Il soutiendra l'adoption par l'UNESCO d'une convention sur la diversité culturelle.

Nous favoriserons le dialogue sur le rôle de la culture dans l'Europe contemporaine et définirons des moyens de soutenir la diversité et la création artistique, en défendant la culture conçue comme un vecteur de valeurs. Des mesures seront prises pour faciliter l'accès aux réalisations et au patrimoine culturels en promouvant les activités et échanges culturels.

6. Développer le dialogue interculturel

Nous encouragerons systématiquement le dialogue interculturel et interreligieux, sur la base des droits humains universels, comme moyen de promouvoir la prise de conscience, la compréhension, la réconciliation et la tolérance, de prévenir les conflits et d'assurer l'intégration et la cohésion de la société. L'implication active de la société civile dans ce dialogue, dans lequel les hommes comme les femmes devraient pouvoir participer sur un pied d'égalité, doit être assurée. Les problèmes des minorités culturelles et religieuses se traitent souvent le mieux au niveau local. C'est pourquoi nous demandons au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe de s'impliquer activement et de promouvoir des pratiques optimales en la matière.

Nous renforcerons la coopération et la coordination aussi bien au sein du Conseil de l'Europe qu'avec d'autres organisations régionales et internationales. Un coordonnateur pour le dialogue interculturel sera nommé à cet effet au sein du Conseil de l'Europe pour superviser en coopération avec les structures existantes les programmes concrets de l'Organisation et assurer la coordination avec d'autres organisations.

Convaincus que le dialogue entre les cultures se nourrit aussi d'une compréhension exacte de

l'histoire, nous apportons notre soutien aux travaux du Conseil de l'Europe en matière d'enseignement de l'histoire, ainsi qu'aux projets qui s'y rapportent, et nous décidons d'intensifier nos efforts dans ce sens. Nous encourageons la société civile à prendre une part plus active à cette tâche.

Nous nous engageons en faveur d'un nouveau dialogue entre l'Europe et ses régions voisines – la rive sud de la Méditerranée, le Moyen-Orient et l'Asie centrale – sur la base des principes susmentionnés. Nous reconnaissons le rôle que joue le Centre Nord-Sud dans la promotion de ce dialogue et la mission qu'il accomplit en favorisant une prise de conscience européenne des questions concernant l'interculturalité et le développement.

7. Promouvoir le sport

Nous attachons une grande importance au fonctionnement effectif de la Convention contre le dopage et de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football, qui sont des textes de référence dans le droit international. Conformément à la Recommandation n° R (99) 9 du Comité des Ministres sur le rôle du sport dans le développement de la cohésion sociale, nous recommandons la poursuite des activités du Conseil de l'Europe qui servent de références dans le domaine du sport.

8. Gérer les flux migratoires

Nous sommes conscients de l'importance des mouvements de population à l'intérieur de l'Europe et d'autres continents vers l'Europe. La gestion de ces flux migratoires constitue un défi majeur pour l'Europe du XXI^e siècle. Nous considérons donc que le Conseil de l'Europe devrait poursuivre ses activités dans ce secteur, en coopération avec l'Union européenne, pour contribuer à une gestion plus équilibrée de ces flux à l'échelle continentale.

IV. Développer la coopération avec les autres organisations et institutions internationales et européennes

Nous sommes fermement engagés à assurer une étroite coopération de l'action internationale et à

coordonner celle-ci, en particulier sur la scène européenne. Le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'OSCE œuvreront par conséquent dans une symbiose et une complémentarité accrues en s'appuyant sur leurs compétences et domaines d'excellence respectifs.

1. Relations avec l'Union européenne

Eu égard à l'importante contribution du Conseil de l'Europe à la démocratie, à la cohésion et à la stabilité en Europe, nous l'invitons:

- à renforcer ses relations avec l'Union européenne pour que l'acquis et les perspectives normatives du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne soient pris en compte, de manière appropriée, dans leurs activités respectives;
- à approfondir sa coopération avec l'Union européenne dans les domaines des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la promotion de la démocratie pluraliste et de la primauté du droit;
- à renforcer sa coopération avec l'Union européenne sur les questions d'intérêt commun, en particulier dans les domaines juridique, culturel, social et de jeunesse, y compris au moyen de programmes communs et par le biais d'une coopération avec les organes spécialisés du Conseil de l'Europe, tels que la Commission de Venise, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, le Groupe d'Etats contre la corruption, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, le Commissaire aux droits de l'homme et la Commission européenne pour l'efficacité de la justice.

Sur la base des lignes directrices annexées ci-après, un mémorandum d'accord sera rédigé entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, afin de créer une structure nouvelle de coopération et de dialogue politique intensifiés. L'accent devrait être mis en particulier sur la manière dont l'Union européenne et les Etats qui en sont membres pourraient utiliser davantage les instruments et les institutions disponibles du Conseil de l'Europe, et sur les modalités par lesquelles tous les Etats membres

du Conseil de l'Europe pourraient bénéficier de liens plus étroits avec l'Union européenne.

2. Relations avec l'OSCE

Nous encourageons le Conseil de l'Europe à développer et à rationaliser sa coopération avec l'OSCE sur la base de leurs tâches spécifiques et de leurs avantages comparatifs, tout en évitant les doubles emplois. Nous appelons en particulier à une coopération plus étroite avec l'OSCE dans les domaines prioritaires identifiés par le groupe de coordination et ultérieurement adoptés par les instances dirigeantes des deux organisations, en commençant par la lutte contre le terrorisme, la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales, l'action contre la traite des êtres humains et la promotion de la tolérance et de la non-discrimination.

A cet égard, nous nous félicitons de la déclaration conjointe sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE figurant en annexe.

3. Relations avec les Nations Unies

Nous encourageons le Conseil de l'Europe à renforcer sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, en vue à la fois de promouvoir les valeurs à vocation universelle partagées par les Etats membres du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme et de réaliser en Europe les objectifs du Millénaire pour le développement fixés par l'ONU, y compris – entre autres – le droit de chacun de vivre dans un environnement sain et équilibré.

V. Mise en œuvre du plan d'action – Un Conseil de l'Europe transparent et efficace

Nous chargeons le Comité des Ministres de prendre les mesures appropriées pour s'assurer que ce plan d'action soit rapidement mis en œuvre par les différents organes du Conseil de l'Europe, en coopération, le cas échéant, avec d'autres organisations européennes ou internationales.

A titre urgent et prioritaire, nous chargeons le Comité des Ministres et le Secrétaire Général, avec l'assistance d'une expertise indépendante, de donner un nouvel élan au processus de réforme des

structures organisationnelles et des méthodes de travail du Conseil de l'Europe. Ce processus devra viser, en s'appuyant sur les efforts déjà en cours, à un fonctionnement efficace de l'Organisation, conformément à ses objectifs et en gardant pleinement à l'esprit la nécessité de restrictions budgétaires. Une attention particulière devrait être consacrée aux initiatives ayant pour but le développement de la transparence et de la rentabilité ainsi que la coopération et le partage des connaissances à l'intérieur de l'Organisation.

Ce processus de réforme fera l'objet de rapports d'avancement réguliers au Comité des Ministres. Il sera examiné à la session ministérielle de mai 2006.

Annexe 1

Lignes directrices sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

1. Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne fondent leurs relations sur toutes les questions d'intérêt commun, en particulier la promotion et la protection de la démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la primauté du droit, la coopération politique et juridique, la cohésion sociale et les échanges culturels. Ces valeurs communes constituent la base de la stabilité et de la sécurité démocratique à laquelle nos sociétés et nos citoyens aspirent, contribuent à donner une cohésion accrue à l'Europe et favorisent son unité d'ensemble.

2. Un partenariat et une complémentarité renforcés devraient régir les relations futures entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, afin de développer la coopération pratique dans tous les domaines d'intérêt commun.

3. L'utilisation appropriée des normes et des critères du Conseil de l'Europe, ainsi que de l'expérience et de l'expertise acquises par l'Organisation pendant plus d'un demi-siècle, est le meilleur moyen de concourir à la réalisation de l'objectif commun d'une Europe sans nouvelles lignes de fracture.

4. Une adhésion rapide de l'Union européenne à la Convention européenne des Droits de l'Homme

Annexe A – Textes adoptés par le Comité des Ministres

contribuerait notablement à la cohérence en matière de droits de l'homme en Europe. Les travaux préparatoires devraient être accélérés, de telle sorte que cette adhésion puisse avoir lieu dès que possible après l'entrée en vigueur du traité constitutionnel. Compte tenu des compétences de la Communauté européenne, l'adhésion à d'autres conventions du Conseil de l'Europe et la participation à des mécanismes du Conseil de l'Europe devraient être envisagées sur la base d'un examen détaillé.

5. La coopération juridique entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne devrait être poursuivie et développée autant qu'utile et approprié dans l'intérêt de tous les citoyens européens, y compris par la recherche d'une complémentarité accrue entre les textes juridiques de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. L'Union européenne s'efforcera de transposer dans son droit les aspects des conventions du Conseil de l'Europe qui relèvent de sa compétence.

6. Le Conseil de l'Europe, sur la base de son expertise et à travers ses divers organes, continuera à fournir son soutien et des recommandations à l'Union européenne, notamment dans les domaines des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la démocratie et de la primauté du droit.

7. La coopération entre l'Union européenne et les organes spécialisés du Conseil de l'Europe devrait être renforcée. En particulier, l'Union européenne fera pleinement usage de l'expertise du Conseil de l'Europe dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'information, la cybercriminalité, la bioéthique, la traite des êtres humains et le crime organisé, où des actions relevant de sa compétence sont nécessaires.

8. La future agence des droits de l'homme de l'Union européenne offrira, lorsqu'elle sera établie, la possibilité de développer davantage encore la coopération avec le Conseil de l'Europe, et contribuera à une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité.

9. Gardant à l'esprit leur objectif commun qui est de renforcer la stabilité démocratique en Europe, le

Conseil de l'Europe et l'Union européenne devraient intensifier leurs efforts communs en vue d'enrichir les relations paneuropéennes, y compris une coopération accrue dans les pays participant à la politique européenne de voisinage et dans les processus de stabilisation et d'association de l'Union européenne.

10. Afin de parvenir à une amélioration qualitative de leur relation, les deux organisations devraient s'efforcer de mettre en place des activités communes, dès lors que celles-ci représentent une valeur ajoutée pour leurs entreprises respectives. L'Union européenne et le Conseil de l'Europe devraient se consulter régulièrement à tous les niveaux appropriés, y compris au niveau politique, de manière à mieux exploiter mutuellement leur expertise pertinente. Ces consultations permettront de mieux coordonner les politiques et les actions, et d'assurer un meilleur suivi de la coopération en cours. En outre, la présence de l'Union européenne devrait être renforcée par l'établissement, dès que possible, d'un bureau permanent auprès du Conseil de l'Europe.

Annexe 2

Déclaration sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe,

Rappelant les décisions prises en décembre 2004 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (n° CM/865/01122004) et le Conseil permanent de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (n° 637);

Reconnaissant la nécessité d'adapter les relations entre les deux organisations à l'environnement international en constante évolution, dans le respect des objectifs et des principes énoncés dans le Statut du Conseil de l'Europe et de la Charte de l'OSCE pour la sécurité européenne, ainsi que dans d'autres documents et décisions des deux organisations;

Résolus à œuvrer en faveur d'une Europe libre et sans clivages, fondée sur des valeurs partagées et un engagement commun envers la démocratie, le respect des droits de l'homme, la primauté du droit, la sécurité globale, la justice sociale et l'économie de marché;

Convaincus que, pour atteindre cet objectif, les deux organisations doivent travailler en plus étroite collaboration de manière à identifier les mesures efficaces et coordonnées nécessaires pour faire face aux menaces et défis auxquels est confrontée l'Europe au XXI^e siècle, en vertu des principes de complémentarité, de transparence et de responsabilité démocratique, tout en respectant l'autonomie, la composition différente et les tâches distinctes de chaque organisation;

Déterminés à fonder ce renforcement de la coopération sur l'acquis juridique du Conseil de l'Europe et les engagements politiques de l'OSCE;

Se félicitant des travaux engagés par le Groupe de coordination créé en décembre 2004, qui témoignent de la volonté des Etats membres et participants à renforcer la coopération entre les deux organisations,

- invitent le Groupe de coordination à donner la priorité dans ses travaux à la formulation de recommandations concrètes sur la manière de développer la coordination et la coopération entre les deux organisations dans les domaines d'intérêt commun, en tenant compte de leurs activités respectives sur le terrain, et en commençant par des questions relatives à la lutte contre le terrorisme, la protection des droits des personnes appartenant aux minorités nationales, la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que la promotion de la tolérance et de la non-discrimination;
- conviennent qu'à cette fin il faudrait examiner diverses formes de coopération entre les deux organisations, telles que des réunions et des activités conjointes, auxquelles participeraient plus activement les Etats membres et participants, en vue de créer des synergies et d'éviter les doubles emplois inutiles, en tenant toutefois le plus grand compte de la différence de nature et

de composition des deux organisations, et d'exploiter au mieux leurs avantages comparatifs;

- appellent à une meilleure coordination au sein des administrations nationales des Etats membres et participants afin de veiller à l'application effective des principes susmentionnés;
- décident de porter la présente déclaration à l'attention des assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OSCE et accueilleront favorablement leur intention de renforcer la coopération entre les deux assemblées.

2. 115^e session du Comité des Ministres (Strasbourg, 16-17 novembre 2005)

a. Communiqué

A l'occasion de sa 115^e session, tenue à Strasbourg sous la présidence de M. Freitas do Amaral, ministre des Affaires étrangères du Portugal, le Comité des Ministres a passé en revue la mise en œuvre de l'ensemble des décisions adoptées par les chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe lors du Sommet de Varsovie, les 16 et 17 mai 2005. Soulignant que le sommet a constitué un pas significatif vers la construction d'une Europe sans clivages autour des valeurs des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, il a formulé l'espoir que tous les pays européens sans exception se rassemblent autour de ces valeurs. Dans la continuité de la Déclaration de Varsovie, les Ministres ont réaffirmé leur attente du jour où le Bélarus sera prêt à rejoindre le Conseil de l'Europe. Soucieux de transcrire aussi rapidement que possible dans les faits l'impulsion politique du Sommet, ils ont centré leur attention sur les priorités politiques suivantes.

I. Consolider le système de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Les Ministres ont réaffirmé que la garantie de l'efficacité du système unique de protection des droits de l'homme qu'offre la Convention européenne des Droits de l'Homme est un objectif prioritaire. Ils ont salué la mise en place rapide du Groupe de sages,

composé de onze éminentes personnalités, qui doit formuler des recommandations sur les mesures à prendre à plus long terme à cette fin. Ils ont demandé au groupe de leur soumettre un rapport intérimaire pour leur prochaine session, en mai 2006.

Dans l'immédiat, les Ministres ont réaffirmé l'importance de mettre en œuvre, dans leur intégralité et dans les délais convenus, les décisions prises lors de la 114^e session en vue de garantir l'efficacité de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Cela concerne tout particulièrement la ratification par tous les Etats membres du Protocole n° 14 à la Convention. Ils se sont félicités des ratifications du protocole intervenues lors de la session ministérielle, tout en rappelant l'engagement pris de réunir dans les mois à venir les dernières ratifications indispensables pour l'entrée en vigueur du Protocole n° 14. Les Ministres ont également souligné l'importance toute particulière des autres décisions prises lors de la 114^e session et ont chargé leurs délégués de préparer, en vue de la 116^e session, un rapport complet sur la mise en œuvre de toutes les mesures décidées en mai 2004, y compris celles qui doivent être prises au niveau national.

Enfin, soucieux de concrétiser rapidement la décision du sommet de renforcer les moyens du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, les Ministres ont souligné que le Commissaire doit disposer des moyens lui permettant de développer son action dès 2006 afin de remplir pleinement son mandat, eu égard en particulier à l'entrée en vigueur du Protocole n° 14. Ils ont saisi cette occasion pour saluer le travail accompli par le premier Commissaire, M. Alvaro Gil-Robles, pour donner une dimension reconnue à sa fonction et ont assuré le nouveau Commissaire élu, M. Thomas Hammarberg, de leur plein appui.

II. Renforcer l'action du Conseil de l'Europe en faveur de la démocratie

Les Ministres ont souligné que le bon fonctionnement de la démocratie demeure la pierre angulaire sur laquelle se construisent des sociétés évoluées, respectueuses des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Ils ont salué le fait que le processus de réflexion initié à cet égard lors du Sommet a pro-

gressé à travers la réunion de lancement du Forum pour l'avenir de la démocratie, tenu à Varsovie les 3 et 4 novembre à l'invitation des autorités polonaises, sur le thème de «la participation civique». Ils ont appelé le Conseil de l'Europe à agir de manière résolue pour rechercher et proposer des mesures novatrices aptes à promouvoir la bonne gouvernance, à dynamiser la démocratie et à renforcer la confiance des citoyens dans celle-ci, en encourageant la participation de tous les acteurs de la vie démocratique. Ils ont en particulier demandé que le Conseil de l'Europe fasse le bilan des expériences menées au niveau national, régional ou local dans le domaine de la participation civique, afin de promouvoir les meilleures pratiques qui existent en la matière. Le rôle des jeunes dans la réalisation de ces objectifs a été souligné et les Ministres ont appelé à lancer rapidement la campagne européenne de la jeunesse décidée lors du sommet. Par ailleurs, le niveau local étant celui où la participation à la vie démocratique peut le mieux s'exprimer, ils ont appuyé la mise en place d'un centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, à partir du 1^{er} janvier 2006 et pour une période expérimentale de trois ans, en tenant compte des vues exprimées par les instances compétentes.

Les Ministres ont réitéré la nécessité de lutter résolument contre les fléaux du terrorisme et des différentes formes de criminalité, y compris la corruption et la cybercriminalité, qui menacent la démocratie. Ils ont donné des instructions pour que les efforts du Conseil de l'Europe dans la lutte contre ces menaces soient renforcés et ont appelé les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier dès que possible les trois conventions approuvées lors du sommet sur la prévention du terrorisme, la lutte contre la traite des êtres humains, et le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

III. Construire une Europe plus humaine

La construction européenne n'a de sens que si elle fait du progrès de la société dans son ensemble le centre de son action, et que si ce progrès bénéficie à tous. A cet égard, les Ministres ont insisté sur que leurs délégués mettent en place dans les

meilleurs délais la «*task force*» de haut niveau agréée lors du Sommet de Varsovie en vue de revoir la stratégie du Conseil de l'Europe en matière de cohésion sociale. Ils ont également appelé à poursuivre les travaux sur l'accès équitable aux droits sociaux, y compris la santé, et à l'adoption dans les meilleurs délais d'un plan d'action décennal visant à assurer une égalité des droits en faveur des personnes handicapées. Enfin, les Ministres ont souligné l'importance de la Charte sociale européenne et d'autres instruments pertinents, notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la santé, pour la construction de sociétés cohésives.

Les Ministres ont également affirmé la nécessité de parvenir à une égalité effective entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société. Ils ont souligné l'urgence que revêt la mise en œuvre de la campagne paneuropéenne agréée lors du sommet en vue de combattre la violence contre les femmes, y compris la violence domestique, à travers la nomination d'un groupe d'action chargé d'élaborer des mesures ciblées dès 2006. Ils ont pris des mesures concrètes pour assurer la mise en œuvre en 2006 du programme visant à promouvoir les droits des enfants, en commençant par ceux appartenant aux groupes les plus vulnérables, et à les protéger contre toutes formes de violence, y compris l'exploitation sexuelle.

Les Ministres ont salué la stratégie visant à promouvoir le dialogue interculturel au sein des sociétés européennes, adoptée à l'occasion de la Conférence des ministres européens de la culture à Faro les 27 et 28 octobre 2005 et qui traduit également par des mesures concrètes la volonté d'ouverture avec le reste du monde qui a été exprimée lors du Sommet de Varsovie. Le livre blanc qui sera élaboré par le Conseil de l'Europe sur les politiques intégrées pour la gestion de la diversité culturelle à travers le dialogue interculturel et la prévention des conflits, ainsi que la plate-forme de Faro visant à promouvoir une coopération interinstitutionnelle en faveur du dialogue interculturel constituent à cet égard des avancées que les Ministres ont souhaité voir suivies d'effets. Les Ministres ont vivement encouragé les Etats membres et les instances

compétentes du Conseil de l'Europe à contribuer activement à la mise en œuvre de cette stratégie. Ces activités devront être coordonnées avec celles de l'UNESCO et viser à promouvoir particulièrement la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

IV. Renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les Nations Unies

Face à l'ampleur des défis mais aussi des attentes des peuples, les organisations actives sur le continent doivent rassembler leurs forces. L'efficacité de leur action et leur crédibilité, conditions essentielles du soutien de l'opinion, en dépendent. De ce point de vue, les Ministres se sont félicités des progrès accomplis dans le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE dans les domaines de coopération prioritaires que sont la lutte contre le terrorisme, la protection des droits des personnes appartenant aux minorités nationales, la lutte contre la traite des êtres humains et la promotion de la tolérance et de la non-discrimination. Ils ont appelé à une intensification de ce processus, à travers le lancement de projets opérationnels conjoints dès 2006, dans le respect des spécificités de chaque organisation.

Etant donné la communauté de valeurs qui existe entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, les Ministres se sont prononcés pour l'instauration d'un véritable partenariat entre les deux institutions. A ce sujet, les Ministres se sont félicités du caractère très constructif de l'échange de vues informel qu'ils ont eu le 16 novembre avec M. Jean-Claude Juncker, à qui le Sommet de Varsovie a confié la mission de préparer, à titre personnel, un rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Dans ce contexte, les Ministres ont exprimé leur attente que l'ouverture prochaine de la négociation avec l'Union européenne aboutisse, d'ici à la fin 2006, à la conclusion d'un mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, sur la base des lignes directrices agréées à Varsovie.

Ils ont rappelé que ce processus doit jeter les bases d'une coopération et d'un dialogue politique renforcés entre les deux institutions, en tenant compte également des propositions qui figureront dans le rapport Juncker. Ils sont convenus d'évaluer, à leur prochaine session, les progrès qui auront été accomplis en ce sens.

Les Ministres ont souligné les bénéfiques potentiels d'une coopération plus étroite entre le Conseil de l'Europe et les Nations Unies. Ils ont noté à cet égard la participation du Secrétaire Général à une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies tenue le 17 octobre 2005, sous la présidence de la Roumanie, sur «La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales».

V. Mise en œuvre du chapitre V du plan d'action: améliorer la transparence et l'efficacité

Les Ministres ont noté que la mise en œuvre du chapitre V du plan d'action du Sommet de Varsovie concernant le processus de réforme des structures organisationnelles et des méthodes de travail du Conseil de l'Europe est en cours. Ils ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent à ce processus. Des rapports réguliers seront présentés à ce sujet au Comité des Ministres par le Secrétaire Général, et un rapport d'étape sera soumis à leur prochaine session. Ces rapports porteront sur les progrès accomplis en vue de renforcer la capacité opérationnelle du Conseil de l'Europe et d'améliorer la transparence de ses activités ainsi que l'évaluation de leurs résultats.

b. Conclusions de la présidence

Sous la présidence de M. Diogo Freitas do Amaral, ministre des Affaires étrangères du Portugal, la 115^e session du Comité des Ministres a eu pour thème central le suivi du 3^e Sommet du Conseil de l'Europe, six mois après Varsovie.

En examinant ce thème, sur la base d'un rapport préparé par leurs délégués, les Ministres se sont concentrés sur les quatre priorités politiques suivantes:

- consolider le système de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe;

- renforcer l'action du Conseil de l'Europe en faveur de la démocratie;
- construire une Europe plus humaine;
- intensifier la coopération entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'OSCE.

Ils ont également examiné les perspectives de la mise en œuvre du chapitre V du plan d'action, portant sur le processus de réforme du Conseil de l'Europe, au sujet duquel un rapport détaillé leur sera présenté à leur prochaine session, en mai 2006.

Les décisions et les conclusions des Ministres concernant ces questions sont reproduites dans le communiqué de la session.

La question des relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne a occupé une place importante dans les débats. L'échange de vues avec le Premier ministre du Luxembourg, M. Jean-Claude Juncker, à l'occasion de la réunion ministérielle informelle tenue le 16 novembre au soir, a permis de faire progresser le processus lancé par le Sommet de Varsovie en vue d'une coopération et d'un dialogue politique renforcés entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Les Ministres ont noté que le lancement des négociations sur le futur mémorandum d'accord entre les deux organisations pourrait intervenir avant la fin de l'année, sur la base des lignes directrices agréées à Varsovie. Ils ont noté que l'Union européenne présentera prochainement des propositions à cet égard.

Juste avant la session, dans l'après-midi du 16 novembre, s'est tenue la cérémonie de lancement de la campagne commune entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne commémorant les 50 ans du drapeau européen. Y ont participé, du côté de l'Union européenne, le Président de la Commission européenne, M. Barroso, et le Président du Parlement européen, M. Borell, et du côté du Conseil de l'Europe, le Secrétaire Général, M. Davis, le Président de l'Assemblée parlementaire, M. van der Linden, et le Président des Délégués des Ministres, l'ambassadeur Duarte. Cette campagne a pour objectif de rappeler au grand public le chemin accompli dans la construction d'une Europe unie,

pacifique et prospère, dont le drapeau créé en 1955 par le Conseil de l'Europe (et adopté en 1986 par l'Union européenne) est le symbole.

Une autre question d'importance majeure a été l'avenir du système de protection des droits de l'homme en Europe, telle que garantie par la Convention européenne des Droits de l'Homme. Outre les travaux du Groupe de sages chargé d'une réflexion sur l'avenir à long terme de la Convention, un enjeu crucial à cet égard est la mise en œuvre rapide et effective des réformes adoptées en mai 2004, et en particulier l'entrée en vigueur du Protocole n° 14 à la Convention dans les six mois à venir. A l'occasion de la 115^e session, trois Etats membres supplémentaires ont ratifié ce protocole. Cela porte le nombre total de ratifications à vingt, vingt-cinq Etats membres ayant par ailleurs signé le protocole sans l'avoir encore ratifié. Un rapport sur la mise en œuvre de l'ensemble des décisions prises lors de la 114^e session, y compris les mesures à prendre au niveau national, sera préparé en vue de la 116^e session du Comité des Ministres, en mai 2006.

Dans ce contexte, les Ministres ont insisté sur la responsabilité individuelle et collective des Etats membres du Conseil de l'Europe de garantir la pleine exécution des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme, qui est une condition indispensable à la crédibilité du système de contrôle de la Convention. Ils se sont référés en particulier aux deux résolutions intérimaires adoptées par le Comité des Ministres, les 22 avril et 13 juillet 2005, concernant l'affaire *Ilaşcu et autres c. Moldova et Fédération de Russie*.

Les Ministres ont également fait le point sur l'état des signatures et des ratifications des trois conventions ouvertes à la signature à Varsovie, à savoir:

- la Convention pour la prévention du terrorisme;
- la Convention révisée relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme;
- la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Six, trois et sept nouvelles signatures ont été respectivement enregistrées. Cela porte le nombre de signatures à vingt-six pour la Convention pour la prévention du terrorisme, seize pour la Convention révisée relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme, et vingt-trois pour la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Les Ministres ont réaffirmé l'importance de ces instruments juridiques dans la lutte internationale contre le terrorisme et la traite des êtres humains. Ils ont rappelé que ce combat est plus que jamais d'actualité, compte tenu des attentats qui ont à nouveau frappé certains Etats membres du Conseil de l'Europe au cours des derniers mois, en particulier les attentats à Londres en juillet et à Naltchik en octobre. Ils ont en conséquence encouragé les Etats membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié ces conventions de le faire dans les meilleurs délais.

Un autre instrument juridique mis en valeur pendant la session a été la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, ouverte à la signature lors de la Conférence des ministres européens de la culture tenue à Faro les 27 et 28 octobre. Dans ce contexte, les Ministres ont souligné l'importance qu'ils attachent à la mise en œuvre rapide et effective de la stratégie du Conseil de l'Europe pour le développement du dialogue interculturel, adoptée à Faro, en vue à la fois de renforcer la cohésion au sein des sociétés européennes et de développer la compréhension mutuelle, le dialogue et la coopération entre l'Europe et le reste du monde. Ils ont noté avec satisfaction que des instruments spécifiques ont été mis en place à cet effet, en particulier la plate-forme multi-institutionnelle entre le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, ouverte à d'autres partenaires internationaux et régionaux.

Une autre question ayant suscité un intérêt majeur est la situation de la démocratie en Europe, et la contribution du Conseil de l'Europe à l'action menée à cet égard aux niveaux international, national et local. Les Ministres ont été informés

par leur collègue polonais des conclusions de la réunion de lancement du Forum sur l'avenir de la démocratie, tenue les 3 et 4 novembre à Varsovie. Ils ont noté avec intérêt qu'un document de synthèse sur la participation civique en Europe sera élaboré, en vue de formuler des propositions visant à renforcer cette participation à travers des actions conjointes impliquant les quatre types d'acteurs démocratiques que sont les gouvernements, les parlements, les autorités locales et régionales et la société civile.

Dans ce contexte, les Ministres ont accordé une attention plus particulière à la situation dans le Caucase, suite aux élections générales tenues en Azerbaïdjan le 6 novembre et dans la perspective du référendum constitutionnel en Arménie et des élections législatives dans la République tchétchène de la Fédération de Russie, prévus fin novembre. Ils se sont joints à l'appel lancé par le Président du Comité des Ministres, dans sa déclaration du 10 octobre 2005, pour que les Arméniens s'expriment lors du référendum sur le projet de Constitution, qui doit permettre d'aligner celle-ci sur les normes européennes. Ils ont par ailleurs noté avec préoccupation que, selon les conclusions préliminaires de la mission internationale d'observation sur place, les élections parlementaires du 6 novembre en Azerbaïdjan n'ont pas été conformes à un certain nombre d'engagements vis-à-vis de l'OSCE et de normes du Conseil de l'Europe en matière d'élections démocratiques, en dépit de certaines améliorations. Les Ministres ont rappelé que la tenue régulière d'élections pleinement démocratiques est une condition fondamentale de l'appartenance au Conseil de l'Europe pour chaque Etat membre. Ils ont noté que les autorités d'Azerbaïdjan ont annoncé qu'elles prendraient toutes les mesures nécessaires pour remédier aux violations constatées pendant les élections. Cela sera suivi attentivement par le Comité des Ministres.

Plusieurs Ministres ont fait part de leur profonde préoccupation à l'égard de la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Bélarus. La présidence est convaincue que le Bélarus a toute sa place dans la construction euro-

péenne et appelle donc les autorités du Bélarus à prendre toutes les mesures pour se conformer aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à garantir la pleine jouissance des droits et libertés. Elle s'attend à ce que les élections présidentielles qui auront lieu au Bélarus en 2006 se déroulent de manière libre et démocratique et que le Conseil de l'Europe poursuive son assistance à la société civile et aux médias indépendants dans ce pays.

Plusieurs Ministres ont aussi invité le Conseil de l'Europe, en coopération avec l'Union européenne, à mettre en œuvre les dispositions du plan d'action du sommet qui visent à promouvoir des échanges de bonnes pratiques concernant la libre circulation des personnes, en vue d'améliorer encore les contacts et les échanges entre les Européens sur l'ensemble du continent.

La présidence a noté la décision de la Cour suprême de Libye en date du 15 novembre par laquelle elle a reporté son jugement sur la peine de mort prononcée contre le personnel médical bulgare et palestinien en Libye. Elle reste préoccupée par la situation critique du personnel en question et exprime sa sympathie aux familles libyennes impliquées dans cette tragédie humanitaire. La présidence demande instamment que les efforts soient poursuivis pour trouver une solution qui satisfasse toutes les parties.

Au cours de leur discussion, les Ministres ont noté avec intérêt la position et les intentions des partenaires institutionnels du Comité des Ministres au sein du Conseil de l'Europe, en particulier l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, concernant le suivi du sommet. A l'occasion de sa dernière participation à une session ministérielle, ils ont salué le travail accompli par le premier Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, M. Alvaro Gil-Robles, qui a su donner à sa fonction une dimension amplement reconnue au cours des six ans écoulés. Ils ont apporté leur plein appui au nouveau Commissaire élu, M. Thomas Hammarberg, qui prendra ses fonctions en 2006.

Enfin, les Ministres ont salué l'accent mis par la présidence portugaise, au cours des six mois écoulés, sur la coopération juridique, la cohésion sociale et la dimension culturelle. En particulier, outre la Conférence de Faro, ils ont noté avec satisfaction les résultats du Séminaire sur la protection des droits de l'enfant, de l'atelier sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise des décisions politiques et économiques, et de la Conférence sur le 20^e anniversaire de la Charte européenne de l'autonomie locale, organisés à Lisbonne les 1^{er} et 2 juin, 16 et 17 juin et 8 juillet respectivement, ainsi que les conclusions de la Conférence sur la lutte contre la criminalité économique (Cascais, 30 septembre) dans le cadre du programme commun entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne sur la lutte contre la corruption et le crime organisé dans les Etats en transition (Octopus).

A la fin de la session, M. Mihai Răzvan Ungureanu, ministre des Affaires étrangères de la Roumanie, a présenté à ses collègues les priorités de la nouvelle présidence roumaine du Comité des Ministres pour les six mois à venir. La passation de pouvoirs entre les Ministres Freitas do Amaral et Ungureanu s'est effectuée immédiatement après.

La 116^e session du Comité des Ministres se tiendra à Strasbourg les 18 et 19 mai 2006.

3. Déclarations

Déclaration sur la liberté d'expression et d'information dans les médias dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, adoptée par le Comité des Ministres le 2 mars

Pardon présidentiel concernant les prisonniers politiques en Azerbaïdjan, adoptée par le Comité des Ministres le 23 mars

Déclaration du Président du Comité des Ministres sur la situation au Bélarus, adoptée le 14 mai 2005

Déclaration sur les droits de l'homme et l'Etat de droit dans la société de l'information, adoptée par le Comité des Ministres le 16 mai 2005

4. Conventions

Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, relatif à la recherche biomédicale (STCE n° 195), adopté par le Comité des Ministres le 25 janvier 2005

Convention pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196), adoptée par le Comité des Ministres le 16 mai 2005

Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197), adoptée par le Comité des Ministres le 16 mai 2005

Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198), adoptée par le Comité des Ministres le 16 mai 2005

Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STCE n° 199), adoptée par le Comité des Ministres le 27 octobre 2005

5. Recommandations

Rec(2005)1
relative aux ressources financières des collectivités locales et régionales

Rec(2005)2
relative aux bonnes pratiques et à la réduction des obstacles en matière de coopération transfrontalière et interterritoriale des collectivités ou autorités territoriales

Rec(2005)3
relative à l'enseignement des langues du voisin en région frontalière

Rec(2005)4
relative à l'amélioration des conditions de logement des Roms et des gens du voyage en Europe

Rec(2005)5
relative aux droits des enfants vivant en institution

Rec(2005)6
relative à l'exclusion du statut de réfugié dans le contexte de l'article 1.F de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés

Annexe A – Textes adoptés par le Comité des Ministres

Rec(2005)7

relative aux documents d'identité et de voyage et la lutte contre le terrorisme

Rec(2005)8

relative aux principes de bonne gouvernance dans le sport

Rec(2005)9

relative à la protection des témoins et des collaborateurs de justice

Rec(2005)10

relative aux «techniques spéciales d'enquête» en relation avec des infractions graves y compris des actes de terrorisme

Rec(2005)11

sur le rôle et la formation des professionnels du don d'organes («coordinateurs du prélèvement»)

Rec(2005)12

contenant un formulaire de demande d'assistance judiciaire à l'étranger à utiliser en vertu de l'Accord européen sur la transmission des demandes d'assistance judiciaire (STCE n° 92) et de son Protocole additionnel (STCE n° 179)

Rec(2005)13

sur la gouvernance et la gestion du patrimoine universitaire

Recommandations relatives à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (RecChL)

RecChL(2005)1

relative à l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par l'Autriche

RecChL(2005)2

sur l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par la Croatie

RecChL(2005)3

sur l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par l'Espagne

Recommandation relative à la Charte sociale européenne (RecChS)

RecChS(2005)1

relative à l'application de la Charte sociale européenne par le Royaume-Uni pendant la période 2001-2002 (17^e cycle de contrôle – partie I, dispositions du «noyau dur» de la Charte)

6. Résolutions

Les résolutions adoptées par le Comité des Ministres relatives à certains domaines spécifiques du travail du Conseil de l'Europe sont organisées selon plusieurs dénominations différentes:

- résolutions relatives à l'Accord partiel dans le domaine social et de la santé publique (ResAP);
- résolutions relatives à la Charte sociale européenne (ResChS);
- résolutions sur le Diplôme européen (ResDip);
- résolutions concernant la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (ResCMN);
- résolutions droits de l'homme (ResDH);
- et résolutions relatives au Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (ResCPT).

Pour une liste complète des résolutions adoptées en 2005, veuillez consulter le site web du Comité des Ministres à l'adresse suivante:

http://www.coe.int/T/CM/adoptedTexts_fr.asp.

Annexe B – Textes adoptés par l'Assemblée parlementaire

Première partie de session (24–28 janvier 2005)

Recommandations

Recommandation 1690

Le conflit du Haut-Karabakh traité par la Conférence de Minsk de l'OSCE

Recommandation 1691

Protection des droits de l'homme au Kosovo

Recommandation 1692

Les circonstances entourant l'arrestation et l'inculpation de hauts dirigeants de loukos

Recommandation 1693

Le 3^e Sommet

Recommandation 1694

Relations entre l'Europe et les Etats-Unis

Résolutions

Résolution 1415

Respect des obligations et engagements de la Géorgie

Résolution 1416

Le conflit du Haut-Karabakh traité par la Conférence de Minsk de l'OSCE

Résolution 1417

Protection des droits de l'homme au Kosovo

Résolution 1418

Les circonstances entourant l'arrestation et l'inculpation de hauts dirigeants de loukos

Résolution 1419

Organismes génétiquement modifiés (OGM)

Résolution 1420

Les perspectives de paix au Proche-Orient

Résolution 1421

Relations entre l'Europe et les Etats-Unis

Résolution 1422

L'Europe et le désastre du Tsunami

Résolution 1423

Quelles solutions pour le chômage en Europe?

Résolution 1424

Dynamiser la cohésion sociale et l'emploi: multiplier et améliorer les emplois

Résolution 1425

Révision des mandats des commissions de l'Assemblée

Avis

Avis n° 253

Projet de convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains

Avis n° 254

Projet de convention relative au blanchiment, au financement du terrorisme, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime

Avis n° 255

Projet de convention sur la prévention du terrorisme

Deuxième partie de session (25–29 avril 2005)

Recommandations

Recommandation 1698

Les droits des enfants en institutions: un suivi à la Recommandation 1601 (2003) de l'Assemblée parlementaire

Recommandation 1699

Légalité de la détention de personnes par les Etats-Unis à Guantánamo Bay

Recommandation 1700

Discrimination à l'encontre des femmes parmi les demandeurs d'emploi et sur le lieu de travail

Recommandation 1701

Discrimination à l'encontre des femmes et des jeunes filles dans les activités sportives

Recommandation 1702

La liberté de la presse et les conditions de travail des journalistes dans les zones de conflits

Recommandation 1703

Protection et assistance pour les enfants séparés demandeurs d'asile

Recommandation 1704

Référendums: vers de bonnes pratiques en Europe

Résolutions

Résolution 1433

Légalité de la détention de personnes par les États-Unis à Guantánamo Bay

Résolution 1434

Vulnérabilité croissante de l'Europe en matière d'énergie

Résolution 1435

Les systèmes énergétiques et l'environnement

Résolution 1436

Programme nucléaire de l'Iran: nécessité d'une réaction internationale

Résolution 1437

Migration et intégration: un défi et une opportunité pour l'Europe

Résolution 1438

La liberté de la presse et les conditions de travail des journalistes dans les zones de conflits

Résolution 1439

Pollution des mers

Recommandation 1709

Disparition et assassinat de nombreuses femmes et filles au Mexique

Recommandation 1710

Respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie

Recommandation 1711

Suivi de la Résolution 1359 (2004) sur les prisonniers politiques en Azerbaïdjan

Recommandation 1712

Suivi du 3^e Sommet

Recommandation 1713

Le contrôle démocratique du secteur de la sécurité dans les États membres

Recommandation 1714

Abolition des restrictions au droit de vote

Recommandation 1715

Pour une meilleure réponse aux besoins de santé mentale en Europe

Résolutions

Résolution 1449

L'environnement et les objectifs du Millénaire pour le développement

Résolution 1450

La Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

Résolution 1451

Contribution de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) au développement économique en Europe centrale et orientale

Résolution 1452

Situation au Proche-Orient

Résolution 1453

Situation actuelle au Kosovo

Résolution 1454

Disparition et assassinat de nombreuses femmes et filles au Mexique

Recommandations

Recommandation 1706

Médias et terrorisme

Recommandation 1707

Situation au Proche-Orient

Recommandation 1708

Situation actuelle au Kosovo

Annexe B – Textes adoptés par l'Assemblée parlementaire

Résolution 1455

Respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie

Résolution 1456

Fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan

Résolution 1457

Suivi de la Résolution 1359 (2004) sur les prisonniers politiques en Azerbaïdjan

Résolution 1458

Processus de réforme constitutionnelle en Arménie

Résolution 1459

Abolition des restrictions au droit de vote

Résolution 1460

Pour une meilleure réponse aux besoins de santé mentale en Europe

Quatrième partie de session (3–7 octobre 2005)

Recommandations

Recommandation 1718

Politique de codéveloppement comme mesure positive de régulation des flux migratoires

Recommandation 1719

Disparitions forcées

Recommandation 1720

Education et religion

Recommandation 1721

Fonctionnement des institutions démocratiques en Moldova

Recommandation 1722

Respect des obligations et engagements de l'Ukraine

Recommandation 1723

Mariages forcés et mariages d'enfants

Recommandation 1724

Le Conseil de l'Europe et la politique européenne de voisinage de l'Union européenne

Recommandation 1725

L'Europe face à la grippe aviaire – Mesures préventives dans le domaine de la santé

Recommandation 1726

Graves violations des droits de l'homme en Libye – Traitement inhumain de personnel médical bulgare

Recommandation 1727

Procédures d'asile accélérées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Résolutions

Résolution 1462

Politique de codéveloppement comme mesure positive de régulation des flux migratoires

Résolution 1463

Disparitions forcées

Résolution 1464

Femmes et religion en Europe

Résolution 1465

Fonctionnement des institutions démocratiques en Moldova

Résolution 1466

Respect des obligations et engagements de l'Ukraine

Résolution 1467

L'OCDE et l'économie mondiale

Résolution 1468

Mariages forcés et mariages d'enfants

Résolution 1469

L'accès aux soins et les problèmes linguistiques dans la région de Bruxelles-Capitale en Belgique

Résolution 1470

Le coût de la Politique agricole commune

Résolution 1471

Procédures d'asile accélérées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Commission permanente (Paris, 18 mars 2005)

Recommandations

Recommandation 1695

Projet de convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains

Recommandation 1696

Initiative de créer une agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Recommandation 1697

Fédération européenne des Centres de recherche et d'information sur le sectarisme (FECRIS): demande du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe

Résolutions

Résolution 1426

Candidats à la Cour européenne des Droits de l'Homme

Résolution 1427

Initiative de créer une agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Résolution 1428

La situation de la population meskhète déportée

Résolution 1429

Demandeurs d'asile et migrants clandestins en Turquie

Résolution 1430

Risques industriels

Résolution 1431

Ouverture d'une procédure de suivi et dialogue postsuivi

Résolution 1432

Procédure concernant les élections tenues par l'Assemblée parlementaire autres que celles de son Président et de ses Vice-Présidents

Commission permanente (Lisbonne, 6 juin 2005)

Recommandation

Recommandation 1705

Evolution politique récente dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine» dans le contexte de la stabilité régionale

Résolutions

Résolution 1440

Evolution politique récente dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine» dans le contexte de la stabilité régionale

Résolution 1441

Les défis du développement dans les îles de l'Europe

Résolution 1442

Le droit de grève dans les services essentiels: conséquences économiques

Résolution 1443

Contestation des pouvoirs de membres d'une délégation nationale auprès de l'Assemblée parlementaire, à titre individuel, pour des raisons substantielles

Résolution 1444

La protection des deltas européens

Résolution 1445

Augmentation à 83 du nombre de sièges de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes

Résolution 1446

La coopération et le développement durable du bassin de l'Adriatique

Résolution 1447

Demandes de débats d'actualité et de débats d'urgence (articles 50.2 et 52.2 du Règlement de l'Assemblée)

Résolution 1448

Heure limite de dépôt des amendements

Annexe B – Textes adoptés par l'Assemblée parlementaire

Avis

Avis n° 256

Budgets du Conseil de l'Europe pour l'exercice 2006

Avis n° 257

Dépenses de l'Assemblée pour l'exercice 2006

Commission permanente (Monaco, 1^{er} septembre 2005)

Recommandations

Recommandation 1716

Promouvoir une 5^e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes

Recommandation 1717

Education aux activités de loisirs

Résolution

Résolution 1461

L'isthme de Courlande, le pétrole et l'environnement

Commission permanente (Bucarest, 25 novembre 2005)

Recommandations

Recommandation 1728

Les pouvoirs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en matière budgétaire

Recommandation 1729

Activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Recommandation 1730

La gestion privée des biens culturels

Résolutions

Résolution 1472

Abolition du dernier vestige du rideau de fer en Europe centrale

Résolution 1473

Les voies navigables européennes: le point sur le projet de canal Danube-Oder-Elbe

Résolution 1474

Activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Résolution 1475

50^e anniversaire du prix de l'Europe – Bilan et perspectives

Annexe C – Textes adoptés par le Congrès

Session de printemps (16–18 mars 2005)

Recommandations

Recommandation 160
sur l'aménagement du littoral et les politiques locales et régionales en Europe

Recommandation 161
sur les collectivités locales et régionales et les sources d'énergies renouvelables

Résolutions

Résolution 192
sur l'aménagement du littoral et les politiques locales et régionales en Europe

Résolution 193
sur les collectivités locales et régionales et les sources d'énergies renouvelables

12^e session (31 mai–2 juin 2005)

Recommandations

Recommandation 162
sur la révision de la Charte du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Recommandation 163
sur la démocratie locale et régionale en Suède

Recommandation 164
sur la démocratie locale et régionale au Danemark

Recommandation 165
sur la lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des êtres humains: le rôle des villes et des régions

Recommandation 166
sur la régénération des zones minières et industrielles

Recommandation 167
sur le 5^e Forum des villes et régions de l'Europe du Sud-Est, Budva, Serbie-Monténégro, 11-12 octobre 2004

Recommandation 168
sur les catastrophes naturelles et industrielles: les autorités locales face aux situations d'urgence

Recommandation 169
sur les grandes marées noires: le rôle des pouvoirs locaux

Recommandation 170
sur le dialogue interculturel et interreligieux: initiatives et responsabilités des autorités locales

Recommandation 171
sur «Consultation des collectivités locales»: application de la Charte européenne de l'autonomie locale – Articles 4.6, 5, 9.6 et 10

Recommandation 172
sur la démocratie locale au Luxembourg

Recommandation 173
sur les médias régionaux et la coopération transfrontalière

Recommandation 174
sur l'éducation des jeunes au développement durable: le rôle des régions

Recommandation 175
sur l'ultrapériphérie: un défi au développement équilibré et durable du territoire européen

Avis

Avis 25
sur les résultats de la 14^e Conférence des ministres européens responsables des collectivités locales et régionales

Résolutions

Résolution 194
sur la vérification des pouvoirs des nouveaux membres et des nouvelles procédures de désignation

Résolution 195

sur «20 ans de la Charte européenne de l'autonomie locale»

Résolution 196

sur la lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des êtres humains: le rôle des villes et des régions

Résolution 197

sur la régénération des zones minières et industrielles

Résolution 198

sur le 5^e Forum des villes et régions de l'Europe du Sud-Est, Budva, Serbie-Monténégro, 11-12 octobre 2004

Résolution 199

sur le réseau NALAS (réseau des associations de pouvoirs locaux du sud-est de l'Europe)

Résolution 200

sur les catastrophes naturelles et industrielles: les autorités locales face aux situations d'urgence

Résolution 201

sur les grandes marées noires: le rôle des pouvoirs locaux

Résolution 202

sur le dialogue interculturel et interreligieux: initiatives et responsabilités des autorités locales

Résolution 203

sur les médias régionaux et la coopération transfrontalière

Résolution 204

sur l'éducation des jeunes au développement durable: le rôle des régions

Session d'automne (7-9 novembre 2005)

Recommandations

Recommandation 176

sur la démocratie locale et régionale en Turquie

Recommandation 177

sur l'identité culturelle dans les périphéries urbaines: rôle des autorités locales et régionales

Recommandation 178

sur la démocratie locale à Chypre

Recommandation 179

sur la démocratie locale en Moldova

Recommandation 180

sur l'état des finances locales aux Pays-Bas

Recommandation 181

sur la Charte urbaine européenne

Recommandation 182

sur la participation de la population aux affaires et élections locales

Résolution

Résolution 205

sur l'identité culturelle dans les périphéries urbaines: rôle des autorités locales et régionales

Annexe D – Budgets et répartition des postes en 2005

1. Budgets du Conseil de l'Europe en 2005 (en euros)

Budget ordinaire

Total contributions des Etats membres.....	186 012 700
TITRE I:	
Services généraux.....	17 215 200
<i>Cabinet du Secrétaire Général</i>	2 228 900
<i>Secrétariat du Comité des Ministres</i>	2 802 200
<i>Affaires politiques</i>	3 120 500
<i>Conseil juridique – Bureau des Traités</i>	853 200
<i>Communication et recherche</i>	6 995 700
<i>Protocole</i>	656 800
<i>Audit interne</i>	557 900
TITRE II:	
Programme d'activités.....	70 226 400
TITRE III:	
Assemblée parlementaire.....	15 090 600
TITRE IV:	
Cour européenne des Droits de l'Homme.....	41 739 900
TITRE V:	
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.....	5 978 000
TITRE VI:	
Soutien administratif et logistique.....	38 529 800
TITRE VII:	
Autres.....	49 000
TITRE VIII:	
Investissements.....	4 558 000
TITRE IX:	
Recettes diverses.....	- 7 374 200

Accords partiels

Domaine social et de la santé publique.....	1 691 700
Pharmacopée européenne.....	11 646 400
Banque de développement du Conseil de l'Europe.....	1 337 800
Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite de stupéfiants (Groupe Pompidou).....	1 842 100
Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs.....	1 294 300
Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles (Eurimages).....	21 116 900
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise).....	2 977 500
Carte Jeunes.....	214 600
Centre européen pour les langues vivantes.....	1 618 000

2. Tableau des emplois permanents par direction et services au 1^{er} janvier 2005

Service	A7	A6	A5	A4	A3	A2	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	TOTAL
Services du Secrétaire Général		5	4	9	16						2	12	20	24	32			1	5		130
Secrétariat du Comité des Ministres	1	1	1	2	5							2	5	8	3			1			29
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1	2	11	10	19						2	5	16	12	8			1			87
Direction générale des affaires politiques	1	2	3	5	9							4	3	10	9						46
Direction générale I: affaires juridiques	1	2	6	7	30						1	9	10	14	24						102
Direction générale II: droits de l'homme	1	2	5	13	49							4	5	6	7						128
Direction générale III: cohésion sociale	1	1	2	5	12							16	10	20	29			1	1	4	132
Direction générale IV: éducation, culture et patrimoine, jeunesse et sport	1	3	4	13	25	3					1	16	10	20	29			1	1	4	132
Direction générale de l'administration et de la logistique	1	3	3	13	21	3		22	16	16	9	22	62	49	39	3	11	36	36	39	404
Greffes de la Cour européenne des Droits de l'Homme	1	7	8	25	90			4	12		2	5	41	132	71			1	1	7	412
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe	1	1	2	2	5							3	5	5	9						33
Bureau du Commissaire aux droits de l'homme		1		1	2									2	2						8
TOTAL	10	29	49	105	283	3	3	26	28	16	17	90	184	295	261	3	13	41	52	45	1553

AP																					TOTAL	
DGAP - Centre Lisbonne																						9
DG1 - AP Commission de Venise		1	1	3	4							1	2	1	1							17
DG1 - AP GRECO			1	1	3								1	1	2							8
Observatoire européen de l'audiovisuel			1	1	1							4	2	4	1							14
DG3 - AP Groupe Pompidou			1	1	3							1	3	2	2							13
DG3 - AP Domaine social et santé			1	1	3							2	2	2	3							12
DG3 - AP Secrétariat de la Banque de développement		1	1	1	3							1	2	2	2							11
DG3 - Pharmacopée européenne		1	4	6	30	2			3		1	4	14	15	11			1	2	5		99
DG4 - AP Centre de langues vivantes (Graz)				1	2							2	1	2	2							8
DG4 - AP EURIMAGES			1	1	5							1	3	2	2							15
DG4 - AP EUR-OPA			1		1							1		1	1							5
DG4 - Carte Jeunes														1								1
TOTAL AP	0	3	13	15	58	2	0	0	3	0	1	14	30	37	28	0	1	2	5	0	212	
TOTAL CE	10	32	62	120	341	5	3	26	31	16	18	104	214	332	289	3	14	43	57	45	1765	

Dont postes jusqu'à la fin 2008																					TOTAL
Secrétariat du Comité des Ministres					A2/3	A2	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	TOTAL
Direction générale II: Droit de l'homme					1										1						1
Greffes de la Cour européenne des Droits de l'Homme					26							1	85	21	22				5		138
TOTAL CE	0	0	0	0	34	0	0	0	0	0	0	1	0	85	22	0	0	0	5	0	147

3. Secrétariat Général

M. Terry Davis,
Secrétaire Général

M^{me} Maud de Boer-Buquicchio,
Secrétaire Générale adjointe

M. Bruno Haller,
Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire

M. Guy De Vel,
Directeur général des affaires juridiques

M. Pierre-Henri Imbert,
Directeur général des droits de l'homme

M. Leonard Davies,
Secrétaire du Comité des Ministres

M. Michel de Salvia,
Jurisconsulte, Greffe de la Cour européenne des
Droits de l'Homme (jusqu'au 31 mai 2005)

M. Klaus Schumann,
Directeur général des affaires politiques
(jusqu'au 30 septembre 2005)

M. Jean-Louis Laurens,
Directeur général des affaires politiques
(à partir du 1^{er} octobre 2005)

M. Paul Mahoney,
Greffier de la Cour européenne des Droits de
l'Homme (jusqu'au 16 novembre 2005)

M. Erik Friberg,
Greffier de la Cour européenne des Droits de
l'Homme (à partir du 10 novembre 2005)

M^{me} Gabriella Battaini-Dragoni,
Directrice générale de l'éducation, de la culture et
du patrimoine, de la jeunesse et du sport

M. Mateo Sorinas,
Directeur général, Assemblée parlementaire

M. Mário Martins,
Directeur général de l'administration
et de la logistique

M. Ulrich Bohner,
Directeur exécutif du Congrès des pouvoirs locaux
et régionaux de l'Europe

M. Jean-Louis Laurens,
Directeur de la planification stratégique
et directeur du Cabinet du Secrétaire Général et
de la Secrétaire Générale adjointe
(jusqu'au 30 septembre 2005)

M^{me} Marja Ruotanen,
Directrice du Cabinet du Secrétaire Général et de
la Secrétaire Générale adjointe
(à partir du 1^{er} septembre 2005)

M. Paul Ernst,
Auditeur interne

M. Muammer Topaloğlu,
Directeur du Protocole

M. Alexander Vladychenko,
Directeur général *ad interim* de la cohésion
sociale

M. Manuel Lezertua,
Directeur du bureau du Commissaire aux droits de
l'homme

M. Jean-Philippe Bozouls,
Directeur *ad interim* de la communication
et de la recherche (jusqu'au 15 mars 2005)

M^{me} Seda Pumpyanskaya,
Directrice de la communication et de la recherche
(à partir du 15 mars 2005)

Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie européenne SA
Rue de l'Orme 1
B-1040 BRUXELLES
Tel.: (32) 2 231 04 35
Fax: (32) 2 735 08 60
E-mail: mail@libeurop.be
<http://www.libeurop.be>

Jean de Lannoy
202, avenue du Roi
B-1190 BRUXELLES
Tel.: (32) 2 538 4308
Fax: (32) 2 538 0841
E-mail: jean.de.lannoy@euronet.be
<http://www.jean-de-lannoy.be>

CANADA

Renouf Publishing Co-Ltd
I-5369 Canotek Road
CANADA-OTTAWA, Ontario, K1J 9J3
Tel.: (1) 613 745 2665
Fax: (1) 613 745 7660
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
<http://www.renoufbooks.com>

CZECH REPUBLIC/RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Suweco Cz Dovož Tisku Praha
Ceskomoravska 21
CZ-18021 PRAHA 9
Tel.: (420) 2 660 35 364
Fax: (420) 2 683 30 42
E-mail: import@suweco.cz

DENMARK/DANEMARK

GAD Direct
Fiolstaede 31-33
DK-1171 COPENHAGEN K
Tel.: (45) 33 13 72 33
Fax: (45) 33 12 54 94
E-mail: info@gaddirect.dk

FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, PO Box 218
FIN-00381 HELSINKI
Tel.: (358) 9 121 41
Fax: (358) 9 121 4450
E-mail: akatilaus@stockmann.fi
<http://www.akatilaus.akateeminen.com>

FRANCE

La Documentation française
(Diffusion/Vente France entière)
124, rue H. Barbusse
F-93308 AUBERVILLIERS Cedex
Tel.: (33) 01 40 15 70 00
Fax: (33) 01 40 15 68 00
E-mail: commande@ladocumentationfrancaise.fr
<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>

Librairie Kléber (Vente Strasbourg)
Palais de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Fax: (33) 03 88 52 91 21
E-mail: librairie.kleber@coe.int

GERMANY/ALLEMAGNE AUSTRIA/AUTRICHE

UNO Verlag
August Bebel Allee 6
D-53175 BONN
Tel.: (49) 2 28 94 90 20
Fax: (49) 2 28 94 90 222
E-mail: bestellung@uno-verlag.de
<http://www.uno-verlag.de>

GREECE/GRÈCE

Librairie Kauffmann
28, rue Stadiou
GR-ATHINAI 10564
Tel.: (30) 1 32 22 160
Fax: (30) 1 32 30 320
E-mail: ord@otenet.gr

HUNGARY/HONGRIE

Euro Info Service
Hungexpo Europa Kozpont ter 1
H-1101 BUDAPEST
Tel.: (361) 264 8270
Fax: (361) 264 8271
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
<http://www.euroinfo.hu>

ITALY/ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1, CP 552
I-50125 FIRENZE
Tel.: (39) 556 4831
Fax: (39) 556 41257
E-mail: licosa@licosa.com
<http://www.licosa.com>

NETHERLANDS/PAYS-BAS

De Lindeboom Internationale Publikaties
b.v.
MA de Ruyterstraat 20 A
NL-7482 BZ HAAKSBERGEN
Tel.: (31) 53 574 0004
Fax: (31) 53 572 9296
E-mail: books@delindeboom.com
<http://www.delindeboom.com>

NORWAY/NORVÈGE

Akademika, A/S Universitetsbokhandel
PO Box 84, Blindern
N-0314 OSLO
Tel.: (47) 22 85 30 30
Fax: (47) 23 12 24 20

POLAND/POLOGNE

Główna Księgarnia Naukowa
im. B. Prusa
Krakowskie Przedmiescie 7
PL-00-068 WARSZAWA
Tel.: (48) 29 22 66
Fax: (48) 22 26 64 49
E-mail: inter@internews.com.pl
<http://www.internews.com.pl>

PORTUGAL

Livraria Portugal
Rua do Carmo, 70
P-1200 LISBOA
Tel.: (351) 13 47 49 82
Fax: (351) 13 47 02 64
E-mail: liv.portugal@mail.telepac.pt

SPAIN/ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros SA
Castelló 37
E-28001 MADRID
Tel.: (34) 914 36 37 00
Fax: (34) 915 75 39 98
E-mail: libreria@mundiprensa.es
<http://www.mundiprensa.com>

SWITZERLAND/SUISSE

Adeco – Van Diermen
Chemin du Lacuez 41
CH-1807 BLONAY
Tel.: (41) 21 943 26 73
Fax: (41) 21 943 36 05
E-mail: info@adeco.org

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

TSO (formerly HMSO)
51 Nine Elms Lane
GB-LONDON SW8 5DR
Tel.: (44) 207 873 8372
Fax: (44) 207 873 8200
E-mail: customer.services@theso.co.uk
<http://www.the-stationery-office.co.uk>
<http://www.itsofficial.net>

UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA

Manhattan Publishing Company
2036 Albany Post Road
CROTON-ON-HUDSON,
NY 10520, USA
Tel.: (1) 914 271 5194
Fax: (1) 914 271 5856
E-mail: Info@manhattanpublishing.com
<http://www.manhattanpublishing.com>

Council of Europe Publishing/Editions du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

Tel.: (33) 03 88 41 25 81 – Fax: (33) 03 88 41 39 10 – E-mail: publishing@coe.int – Website: <http://book.coe.int>